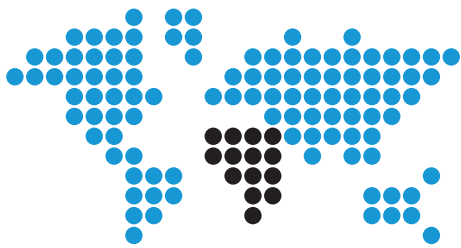




RAPPORT FINAL

ÉVALUATION FINALE :

« RENFORCEMENT DE LA PROTECTION ET DU RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE DES FEMMES, DES FILLES ET DE LEURS COMMUNAUTÉS AFFECTÉES PAR LES CONFLITS DANS UN CONTEXTE DE COVID-19 DANS LES RÉGIONS DE MOPTI ET GAO »



RAPPORT FINAL

ÉVALUATION FINALE :

« RENFORCEMENT DE LA PROTECTION ET DU RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE DES FEMMES, DES FILLES ET DE LEURS COMMUNAUTÉS AFFECTÉES PAR LES CONFLITS DANS UN CONTEXTE DE COVID-19 DANS LES RÉGIONS DE MOPTI ET GAO »



Remerciements

L'équipe d'évaluation tient à remercier le Bureau Pays d'ONU Femmes Mali, sous le leadership de Madame **Marie Goreth Nizigama**, la Représentante résidente, l'unité suivi-évaluation : M. **Berthé Raymond**, Chef de l'unité, M. **Aimable Hakuzweyezu**, Spécialiste Suivi et Evaluation, M. **Metanga Justin Démbélé**, Chargé de Suivi et Évaluation, le personnel du Bureau de Mopti, pour leur disponibilité et leur appui. Ils ont mis à disposition les informations et documents nécessaires à la réalisation de l'évaluation.

L'équipe d'évaluation remercie aussi le comité de gestion de l'évaluation sous le management de M. Cyuma MBAYIHA, Spécialiste des Evaluations, WCARO et son équipe et le groupe de référence qui ont suivi au plus près le processus d'évaluation et ont fait des observations très pertinentes et constructives.

Nous remercions particulièrement le bailleur de fonds, l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECID), qui a accepté de participer à l'exercice d'évaluation.

Nos remerciements vont également aux départements ministériels au niveau central et déconcentré en charge des questions de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, et du développement social et de l'économie solidaire et aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) partenaires de mise en œuvre, qui ont participé au processus d'évaluation et facilité la collecte de données auprès des bénéficiaires.

Nous exprimons également notre gratitude aux femmes, filles bénéficiaires, aux jeunes, aux leaders communautaires (femmes et hommes) pour leur disponibilité et pour avoir participé à l'évaluation et livré leurs appréciations, témoignages et attentes par rapport au projet.

Nous remercions aussi les deux enquêteurs qui ont assuré la collecte de données au niveau des communautés malgré le contexte d'insécurité.

Enfin tous ceux et toutes celles qui ont participé directement ou indirectement à ce travail trouvent ici toute notre reconnaissance.

Table des Matières

REMERCIEMENTS	i
TABLES DES MATIERES	ii
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES ENCADRES	vi
SIGLES ET ABREVIATIONS	vii
RESUME	1
CONTEXTE ET BUT DE L’EVALUATION	11
1.1 Contexte national	11
1.1.1 Contexte politique, sécuritaire et sanitaire	11
1.1.2 Contexte socio-économique	12
1.1.3 Politiques et stratégie de développement	12
1.2 But de l’évaluation	12
OBJET DE L’EVALUATION	13
1.3 Description du projet	13
1.4 Reconstruction de la théorie du changement	14
1.5 Stratégie de mise en œuvre et parties prenantes	15
CADRE DE L’EVALUATION	19
1.6 Objectifs de l’évaluation	19
1.7 Champ de l’évaluation	19
1.8 Utilisation des résultats de l’évaluation	20
METHODOLOGIE ET LIMITES DE L’EVALUATION	21
1.9 Stratégie adoptée	21
1.10 Collecte de données	22
1.11 Analyse des données	25
1.12 Assurance qualité	25
1.13 Processus d’implication des parties prenantes	26
1.14 Considérations éthiques, genre et droits de la personne	27
1.15 Difficultés et limites de l’évaluation	28

CONSTATATIONS	29
1.16 Pertinence	29
1.17 Efficacité	41
1.18 Efficience	52
1.19 Effets	55
1.20 Durabilité	61
1.21 Egalité des sexes, genre et droits humains	64
Rappel questions d'évaluation	64
CONCLUSIONS	67
RECOMMANDATIONS	71
ENSEGNEMENT TIRES	73
ANNEXES	75
1.22 Annexe 1 : Termes de référence	75
1.23 Annexe 2 : Documents consultés	82
1.24 Annexe 3 : Matrice d'évaluation	83
1.25 Annexe 4 : Outils de collecte de données	88
1.26 Annexe 5 : Méthodologie	97
1.27 Annexe 6 : Niveau d'atteinte des indicateurs du projet par rapport aux cibles	101
1.28 Annexe 7 : Liste des constatations, conclusions et recommandations	105

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Liste des recommandations	8
Tableau 2 : Matrice des parties prenantes	17
Tableau 3 : Utilisations des résultats de l'évaluation	20
Tableau 4 : Bilan de la collecte de données qualitatives et quantitatives	23
Tableau 5 : Analyse de la robustesse du Cadre de résultats du projet	37
Tableau 6 : Exécution financière des conventions	54
Tableau 7 : Nombre de cas de VBG de 2021-2023 selon GBVIMS	58
Tableau 8 : Chiffre d'affaires annuel des bénéficiaires d'AGR	59
Tableau 9 : Prise en compte du genre dans les équipes de mise en œuvre du projet	65
Tableau 10 : Reporting axé sur le genre extrait du rapport trimestriel des ONG	66

Liste des Figures

Figure 1 : Carte administrative de la république du Mali	13
Figure 2 : Organigramme du projet	16
Figure 3 : Sexe des enquêtés	24
Figure 4 : Statut des enquêtés	24
Figure 5 : Ages des enquêtés	24
Figure 6 : Groupe ethnique des enquêtés	25
Figure 7 : Niveau d'éducation des enquêtés	25
Figure 8 : Pertinence des activités d'information, sensibilisation et formation (a) et types d'AGR financés par le projet selon les bénéficiaires (b)	31
Figure 9 : Répartition du coût du projet par résultat attendu	36
Figure 10 : Thématiques de formation citées par les enquêtés (a) et appréciation du niveau d'amélioration des connaissances (b)	42
Figure 11 : Types d'AGR appuyées (a) et appréciation des montants subventions reçus (b)	45
Figure 12 : Proportion des acteurs ayant mené des sensibilisations (a) et thèmes abordés lors des sensibilisations (b)	56
Figure 13 : Appréciation de l'engagement des leaders religieux/traditionnels (a) et de la participation des femmes dans lutte contre les VBG	56
Figure 14 : Perception des acteurs sur l'évolution des cas de VBG entre 2021-2023	57
Figure 15 : Importance socio-économiques des AGR	58

Liste des encadrés

Encadré 1 : Appréciation de la pertinence des formations, de la prise en charge des survivantes des VBG et des AGR	31
Encadré 2 : Appréciation des formations par les femmes leaders (A) et les leaders religieux (B)	43
Encadré 3 : Appréciation de l'accès à l'information et les actions menées sur la prise en charge des cas de VBG au niveau communautaire	44
Encadré 4 : Appréciation de l'accès à l'information et les actions menées sur la prise en charge des cas de VBG	46
Encadré 5 : Appréciation de la prise en conscience et de l'engagement des acteurs locaux sur la protection des droits des femmes et la lutte contre les VBG	57
Encadré 6 : Impact sur la protection des droits et la prévention des VBG et la prise en charge	59
Encadré 7 : Importance des AGR selon les bénéficiaires	60

Liste des Abréviations

AECID	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
CAFO	Coordination des Associations des ONG Féminines
CCDD	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
CEDEAO	Communauté Economique des Etas de l'Afrique de l'Ouest
COVID 19	Corona Virus Disease
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSCom	Centre de Santé Communautaire
CSRéf	Centre de Santé de Référence
ECHO	European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations
FAFE	Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et l'Epanouissement de l'Enfant
GBVIMS	Système de gestion de l'Information sur la Violence Basée sur le Genre
GERAAS	Global Evaluation Report Assessment and Analysis System
IASC	Inter-Agency Standing Committee
INSTAT	Institut National de la Statistique
LEAP	Leadership Empowerment Access And Protection
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
NOVA	ONG Le Nouveau Mali
OCHA	UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODD	Objectif pour le Développement Durable
ONG	Organisation non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes
PAN R 1325	Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325
PAN	Plan d'Action National
PDI	Personne Déplacée Interne
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
R 1325	Résolution 1325
SLDSES	Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire.
SLPFEF	Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
SMART	Spécifique Mesurable Adapté Réaliste et Réalisable
UAVES	Union pour un Avenir Ecologique et Solidaire
UNFPA	United Nations Populations Fund
UNICEF	United Nations Children's Fund
VBG	Violences Basées sur le Genre
WEE	Women Economic Empowerment
YA-G-TU	Yam Giribolo Tumo- Association pour la Promotion de la Femme.



Femme déplacée interne à Mopti, Région de Mopti.
© 2024 ONU Femmes

Resumé

Contexte

Depuis début 2012, le Mali est confronté à des crises successives d'ordre politique, économique et social, ainsi qu'à des conflits armés et des violences intercommunautaires. Ceux-ci ont entraîné la dégradation du contexte sécuritaire, la désorganisation sociale, la fragilisation de l'économie et la dégradation des conditions socio-économiques de vie des populations en générale et des femmes en particulier. Également, la crise a contribué à l'approfondissement de la vulnérabilité des femmes et des filles et des inégalités de genre. Les données fournies par le système de gestion de l'information sur la violence basée sur le genre du Mali (GBVIMS) montrent que les cas enregistrés de violences basées sur le genre (VBG) ont doublé ces dernières années, passant de 2021 cas en 2019 à 4 062 cas en 2023. En 2021, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) a atteint 346 864 personnes dont plus de la moitié (55%) sont des femmes et des filles qui ont perdu leurs biens sociaux et économiques. Ces données montrent à suffisance la forte vulnérabilité des femmes et des filles dans le contexte d'insécurité, vulnérabilité qui s'est accentuée avec l'avènement de la COVID-19.

Les conséquences liées à la COVID-19 dont notamment les restrictions de déplacement ont fortement affecté les activités économiques des femmes et des filles. Elles ont aussi contribué à l'augmentation des violences conjugales.

Objet de l'évaluation

L'objet de l'évaluation est le projet « *Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 dans les régions de Mopti et Gao* ». Ce projet vise à répondre aux besoins des femmes et des filles dans

les communes de badiangara et d'Ansongo. Le projet a été financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) pour un montant de 350 334,42 € avec une durée de 18 mois allant de septembre 2021 à février 2023. Le projet vise à promouvoir la protection des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG, l'accès par les survivantes de VBG aux services de prise en charge holistiques et le relèvement économique des femmes et des filles vulnérables dans les communes de Bandiagara et d'Ansongo au centre et au nord du pays. Le projet s'appuie sur quatre piliers (la protection, la prévention, le secours et le relèvement) qui mettent en exergue le lien entre l'humanitaire et le développement au Mali.

Objectif de l'évaluation et public visé

La présente évaluation finale du projet revêt un caractère informatif, pour édifier aussi bien le bailleur de fonds qu'ONU Femmes Mali et le Gouvernement du Mali. Elle a aussi une dimension formative pour soutenir l'apprentissage et la prise de décision des parties prenantes. Le but de l'évaluation est de déterminer dans quelle mesure le projet a atteint les résultats escomptés et de documenter les leçons et les meilleures pratiques, en vue de la mise à l'échelle des activités. Les objectifs spécifiques sont :

- Etablir un bilan du projet en vue d'identifier les points forts et les points faibles de l'intervention en lien avec l'égalité genre et l'autonomisation économique des femmes ;
- Dégager des mesures éventuelles à prendre en compte pour assurer une pérennisation des actions et un processus d'autonomisation des femmes de manière durable ;
- Identifier et valider les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les innovations allant dans le sens de l'égalité des sexes et des droits humains ;

- Emettre des recommandations réalisables relatives à la mise en œuvre de projets similaires.

Les informations générées par l'évaluation, notamment les constats, les recommandations et les enseignements tirés, seront utilisées par différentes parties prenantes, notamment ONU Femmes, les partenaires techniques et financiers du Mali, la société civile, les agences des Nations Unies, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, travaillant directement dans le domaine de prévention et de prise en charge des survivantes de VBG, et le relèvement économique des femmes et des filles.

Méthodologie

La méthodologie adoptée pour cette évaluation est articulée en trois phases : i) une phase de préparation de la mission, ii) une phase de collecte et traitement des données et iii) une phase d'analyse des données et de rapportage. Le déroulement de chacune des phases a été pleinement participatif avec l'engagement des parties prenantes : équipe de projet, partie gouvernementale, bailleur de fonds, ONG, partenaires de mise en œuvre, PNUD, UNFPA, OCHA et les bénéficiaires directs et indirects (voir annexe). L'approche méthodologique adoptée met en synergie les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'évaluation à travers la combinaison de différents outils et méthodes de collecte et d'analyse des données (revue documentaire, guides d'entretiens semi-structurés, questionnaires, observations). La méthodologie a pris en compte la question du genre dans les différentes du processus. Aussi, dans la collecte un binôme mixte homme et femme a été mobilisé. La collecte de données sur le terrain s'est adaptée au contexte d'insécurité en recourant à des enquêteurs locaux expérimentés et résidents dans les zones d'intervention pour l'administration des questionnaires auprès des bénéficiaires et des guides d'entretiens semi-structurés avec les acteurs communautaires, complétés par des entretiens semi-structurés à Bamako. Le bilan de la collecte est de ;

ii) 46 entretiens semi-structurés avec des informateurs clés au niveau national, régional et local pour le volet qualitatif et iii) 160 bénéficiaires enquêtés dont 67% de femmes et 33% d'hommes pour le volet quantitatif. L'évaluation s'est appuyée sur 6 critères d'évaluation, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les effets, la durabilité et le genre. Chacun de ces critères a été décliné en questions clés pour guider l'analyse (voir annexe). Le cadre d'analyse a porté sur les différents niveaux de mise en œuvre du projet : conception, processus, résultats. L'analyse des données a débouché sur l'élaboration des constats clés, des conclusions et des recommandations.

Principaux constats, conclusions et recommandations

Constats

Pertinence

Constat 1 : Les activités du projet adressent les problèmes de genre, de droits humains et de relèvement économique auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans le contexte de conflit et de COVID-19. Les appuis apportés en guise de réponse sont en phase avec les besoins des femmes et des filles et sont bien appréciés par celles-ci. Malgré ce contexte, le projet a su apporter une réponse pertinente et de qualité, combinant des actions humanitaires et de développement afin de prendre en charge les besoins à court, moyen et long terme.

Constat 2 : Les besoins et problèmes en matière de protection des droits des femmes et des filles, de prévention des VBG, de prise en charge des survivantes et de soutien au relèvement économique identifiés durant la conception du projet sont restés les mêmes pendant la période de mise en œuvre. Mais ces besoins se sont accentués avec l'arrivée massive de nouvelles PDI à Bandiagara et Ansongo, alors que le budget alloué au projet était insuffisant pour les inclure.

Constat 3 : Les objectifs du projet en matière de protection des droits des femmes et des filles, de prévention des VBG et de relèvement économique sont alignés sur les référentiels nationaux et internationaux. Il s'agit du cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2), du plan d'action national sur la résolution 1325 au Mali, de la politique nationale genre du Mali, de la note stratégique d'ONU Femmes Mali, du cadre de coopération des Nations Unies pour le développement au Mali, de la stratégie d'action humanitaire Sahel et Lac Tchad, de l'AECID, et des objectifs de développement durable.

Constat 4 : Le ciblage des femmes et des filles y compris les survivantes des VBG et les PDI est pertinent et a été effectué sur la base d'une approche participative et inclusive en collaboration avec les ONG, les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales et les organisations féminines. Le bien-fondé du ciblage des organisations féminines s'explique par le fait qu'elles sont les principales victimes des VBG, des violations des droits et de la précarité des conditions de vie dans le contexte du conflit et de COVID-19. Toutefois, l'absence d'études de base spécifique à chaque zone d'intervention au moment de la conception ou au démarrage du projet est une insuffisance dans le ciblage des bénéficiaires. L'évaluation constate que les femmes et filles en situation de handicap et les veuves n'ont pas été ciblées à hauteur de souhait. A cela s'ajoute, l'absence de mécanisme de gestion des plaintes pour éviter les erreurs d'inclusion et d'exclusion.

Constat 5 : Le Cadre de résultats du projet présente une logique d'intervention interne cohérente et solide. Les résultats et les objectifs attendus ont été clairement énoncés et reflétaient les changements attendus. Toutefois, l'analyse de la robustesse des indicateurs met en évidence certaines insuffisances : les valeurs de référence et cible de certains indicateurs ne sont pas renseignées et systématiquement désagrégées selon l'âge et le statut des bénéficiaires (PDI, survivantes de VBG) quand il est possible. Par

ailleurs, le document de conception du projet ne dispose pas d'une théorie du changement et une étude de référence n'a pas été faite.

Efficacité

Constat 6 : La majorité des acteurs rencontrés affirment que le projet a amélioré les connaissances des communautés et des autorités locales sur la protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG, grâce aux actions d'informations, de sensibilisations et de formations qu'il a menées. Cependant, le projet n'a atteint que 68% de ces cibles en matière d'informations, de sensibilisations et de formations à cause de l'insuffisance des ressources financières disponibles et des restrictions de rassemblement de personnes liées à la COVID-19.

Constat 7 : Les capacités des services de prise en charge des survivantes des VBG ont été renforcées par la formation de leurs agents et leurs dotations en matériels. En même temps, des hommes et femmes sentinelles ont été sensibilisés sur la disponibilité des services de prise en charge et l'importance de la dénonciation des cas de VBG, l'identification et le référencement des survivantes. Ces efforts combinés ont contribué à l'amélioration de l'accès des survivantes des VBG à des services de prise en charge de qualité malgré le contexte marqué par le conflit et la COVID-19. Cependant, les pesanteurs socio-culturelles constituent toujours un obstacle à la dénonciation et au recours à la chaîne pénale.

Constat 8 : Le projet a amélioré les compétences entrepreneuriales des femmes, des filles, des survivantes des VBG et des PDI et leur accès au financement et aux équipements. Ces appuis leur ont permis de mener des Activités Génératrices de Revenus (AGR) diversifiées de production et de transformation (agricole, agro-alimentaire et artisanale) et de commercialisation. Cependant, elles font face à des contraintes d'accès au crédit, de maîtrise technique, d'accès à l'eau et à l'énergie, de réapprovisionnement en matières premières, de suivi et d'accompagnement technique.

Constat 9 : Dans le contexte d'insécurité et de COVID-19, le partenariat formel établi avec les ONG locales et la collaboration de celles-ci avec les services techniques déconcentrés et les collectivités locales, ont facilité la mise en œuvre des activités sur le terrain. Les synergies d'actions développées de façon proactives par les ONG locales avec d'autres organisations ont contribué à l'atteinte des résultats. Cependant, l'insuffisance des fonds alloués aux ONG par ONU Femmes et la faible collaboration entre les deux ONG partenaires du projet constituent des défis à relever pour la consolidation du partenariat.

Constat 10 : L'ancrage communautaire des ONG partenaires de mise en œuvre, l'inclusion et l'adhésion des communautés locales, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des survivantes des VBG ont constitué des facteurs favorables à la mise en œuvre des activités et à l'atteinte des résultats. En revanche, la mise en œuvre des activités du projet a été entravée par l'insécurité, la COVID-19, la persistance des pesanteurs socio-culturelles, le retard dans la mise à disposition des ressources auprès des ONG locales, l'insuffisance des ressources financières du projet.

Constat 11 : Le système de suivi-évaluation a permis de collecter des données et de suivre l'atteinte des résultats attendus. Cependant, les rapports (trimestriels, mensuels et annuels) des partenaires de mise en œuvre sont souvent restés orientés sur les réalisations plutôt que sur les résultats du fait que les ONG locales n'ont pas suffisamment de compétences en suivi-évaluation ; une insuffisance que le projet a tardivement tenté de combler par des formations. Egalement, certains indicateurs d'effets n'ont pas été systématiquement renseignés, par manque de budget dédié à des enquêtes annuelles.

Efficienne

Constat 12 : Les ressources du projet ont été allouées et utilisées de façon optimale et économe grâce à la mise en place de mécanismes et de pratiques de gestion administratives, financières et techniques. Cependant, le démarrage des activités sur le terrain a accusé du retard à cause des lenteurs administratives sur le processus de sélection des ONG partenaires.

Effets

Constat 13 : Dans le contexte de conflit et de COVID-19, les appuis du projet ont contribué au renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes et des filles, à travers l'engagement et la participation active des communautés dans la prévention des VBG et la protection des droits des femmes, l'amélioration de la prise en charge des survivantes des VBG et l'amélioration des revenus. De l'avis des bénéficiaires, les VBG ont diminué dans la zone et les AGR appuyés ont contribué à l'amélioration des revenus. Toutefois, des goulots d'étranglement d'ordre socio-culturels, techniques et financiers limitent l'ampleur des effets.

Durabilité

Constat 14 : Le projet a mis en œuvre des approches et des activités de renforcement et de soutien aux communautés locales et aux services techniques déconcentrés qui sont de nature à maintenir la durabilité des résultats.

Toutefois, des risques de fragilisation de la durabilité des résultats sont observés. Il s'agit : (i) du manque de ressources pour le financement de la mise en œuvre des plans d'actions locaux pour la poursuite des actions de sensibilisation sur la prévention des VBG, la protection des droits des femmes et des filles (ii) des difficultés d'accès au crédit pour le réapprovisionnement en matières premières par les bénéficiaires des AGR et des contraintes techniques et de commercialisation ; (iii) de la persistance des pesanteurs socio-culturelles et de la recrudescence

des conflits qui entravent la dénonciation des cas de VBG et le référencement des survivantes des VBG vers les services de prise en charge.

Egalité des sexes et droits humains

Constat 15 : Les principes relatifs à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme ont été largement intégrés dans la conception, le suivi-évaluation et le rapportage du projet. Une proportion non négligeable de femmes est intégrée dans les équipes du projet. Dans la mise en œuvre du projet, les femmes et les filles ont été dotées de capacités techniques qui ont facilité leur participation active dans la protection de leurs droits et la prévention des VBG, ainsi que dans la prise en charge des survivantes. Le pouvoir décisionnel et d'autonomisation des femmes et des filles ainsi que la valorisation de leur image au sein des ménages sont des effets induits par les AGR. Cependant, les inégalités entre les sexes restent un défi au regard des barrières socio-culturelles et économiques.

Conclusions

Pertinence

Conclusion 1 (Constat 1, 2 et 3) : Le projet est pertinent par rapport aux besoins des femmes et des filles, de leurs communautés et au regard du contexte de conflit et de COVID-19, marqué par des violations des droits des femmes et des filles, difficultés d'accès aux services de prise en charge de la part des survivantes de VBG et de faibles capacités de générations de revenus.

Il est en parfaite adéquation avec les priorités nationales du pays définies dans le CREDD du Gouvernement malien, la politique nationale genre du Mali, le plan d'action national de la résolution 1325 au Mali. Il prend en compte les normes internationales en matière de protection, de prévention et de relèvement économique. Il est aussi aligné avec la note stratégique d'ONU Femmes Mali, le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement

au Mali, la stratégie humanitaire 2020-2021 de AECID et les objectifs de développement durable.

Conclusion 2 (Constat 4) : Le ciblage des femmes et des filles, y compris les survivantes des VBG et les PDI, ainsi que des hommes et des jeunes pour bénéficier des appuis du projet est pertinent et utile pour renforcer la protection des droits des femmes et des filles, améliorer l'accès aux services de prise en charge des survivantes des VBG et leur relèvement économique. Cela démontre l'approche participative adoptée par le projet. Cependant, la réalisation d'une étude de base spécifique à chaque zone d'intervention comme initialement prévue dans le document de conception du projet aurait permis de mieux guider le ciblage des bénéficiaires du fait que les femmes veuves et celles en situation de handicap n'ont pas été spécifiquement ciblées, ce qui n'est pas conforme avec le principe de ne laisser personne pour compte. La mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes aurait dû permettre de gérer les erreurs d'inclusion et d'exclusion de bénéficiaires.

Conclusion 3 (Constats 5 et 11) : Le cadre logique du projet présente une bonne cohérence interne entre les objectifs et les résultats, sous tendue par une interdépendance et complémentarité entre les piliers du projet (Protection, Prévention, Prise en charge et Relèvement économique). Les résultats et objectifs sont bien formulés et mettent en évidence les changements transformationnels que le projet souhaite apporter en faveur de la protection des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG et le relèvement économique dans un contexte de conflit et de COVID-19. Le système de suivi-évaluation a fonctionné et a fourni les livrables régulièrement (rapports trimestriels, semestriels et annuels).

Cependant, des insuffisances sont notées en termes de cohérence horizontale du Cadre de résultats : certaines valeurs de base et cible des indicateurs ne sont pas définies et collectées. La désagrégation des indicateurs du Cadre de résultats selon l'âge, le statut de PDI, de survivantes des VBG et de handicap n'est pas réalisée lorsqu'il est possible. Une étude de référence

n'a pas été réalisée et la théorie du changement n'a pas été élaborée non plus. En plus, des manquements ont été notés chez les ONG partenaires en termes de collecte des données de qualité et de reporting axé sur les résultats. A cela s'ajoute l'inexistence d'une ligne budgétaire dédiée aux enquêtes baseline et périodiques axés sur les indicateurs d'effets.

Efficacité

Conclusion 4 (constats 6, 7, 8, 9 et 10) : Dans le contexte de conflit et de COVID-19 où le projet est intervenu, l'évaluation apprécie positivement l'efficacité du projet au regard des résultats obtenus en matière de renforcement des capacités des communautés pour la prévention et la prise en charge des VBG, la protection des droits des femmes et l'appui au développement d'AGR. Ces résultats ont été atteints grâce à la participation et à l'engagement des parties prenantes (ONG locales, services techniques déconcentrés, collectivités territoriales, acteurs communautaires dont les femmes, les filles, les chefs religieux et traditionnels).

Toutefois, l'insuffisance du budget du projet et la mise à disposition tardive des fonds auprès des ONG sont des facteurs qui ont rendu difficile l'exécution des activités sur le terrain. Egalement, l'évaluation considère que les contraintes financières et techniques de production agricole, de transformations agro-alimentaires et artisanales combinées avec la persistance des pesanteurs socio-culturelles et l'insécurité ont limitée la maximisation de l'atteinte des résultats.

Efficiences

Conclusion 6 (Constat12) : Globalement, les ressources du projet ont été gérées de manière efficiente, ce qui a permis de réaliser l'ensemble des activités sans dépassement budgétaire et prorogation du projet, contribuant à l'atteinte des résultats.

Les approches de faire-faire, le renforcement des capacités des ONG et le suivi rigoureux des dépenses

ont contribué à l'optimisation de l'utilisation des ressources. Cependant, dans le contexte d'urgence marqué par le conflit et la COVID-19, le délai consommé dans les procédures administratives de sélection des ONG, de signature des protocoles et de mise à disposition des fonds était long. Cela a retardé le démarrage des activités sur le terrain, provoquant une surcharge de travail des ONG et laissant peu de temps au suivi et à l'accompagnement des bénéficiaires après la mise en œuvre des activités. Les ONG partenaires ont accusé du retard à maîtriser les procédures administratives.

Effets

Conclusion 7 (Constat13) : Le projet a généré des effets appréciables. La protection des droits des femmes et des filles ainsi que la prévention des VBG sont renforcées grâce à l'engagement des femmes et des hommes et des jeunes. L'accès aux services et la prise en charge des survivantes des VBG s'est améliorée grâce aux hommes et femmes qui se sont positionnés en sentinelles par rapport à la dénonciation des cas de VBG et au référencement des survivantes des VBG. Par contre, il manque encore une masse critique de femmes, de jeunes, d'hommes et d'autres acteurs communautaires sensibilisés, engagés et volontaires pour obtenir un effet important au niveau local et infléchir les comportements et les pesanteurs socioculturelles en matière de VBG et protection des droits des femmes et des filles.

Concernant le relèvement économique, les femmes et les filles y compris des PDI et des survivantes des VBG mènent des AGR qui leurs génèrent des revenus en vue de leur autonomisation. Cependant, elles ont besoins d'être accompagnées pour l'accès au financement pour le réapprovisionnement en matière première, le renforcement des équipements et pour un meilleur accès aux services d'encadrement et d'appui conseil.

Durabilité

Conclusion 8 (constat 14) : Les conditions de durabilité des résultats obtenus par le projet sont globalement satisfaisantes à court terme. Cependant, les contraintes financières, techniques et socio-culturelles observées constitueront des menaces à la durabilité des résultats dans le moyen et long terme si elles ne sont pas résolues. Il s'agit: (i) du manque de ressources pour le financement de la mise en œuvre des plans d'actions locaux de prévention des VBG, de protection des droits des femmes et des filles (ii) des difficultés d'accès au crédit pour le réapprovisionnement en matières premières et équipements par les bénéficiaires des AGR et les contraintes techniques de production agro-alimentaire et de commercialisation ; (iii) des pesanteurs socio-culturelles et de la recrudescence des conflits qui entravent la prise en charge des survivantes des VBG.

Egalité des sexes et droits humains

Conclusion 9 (constat 15) : Les considérations en matière d'égalité des sexes et de droits humains ont été bien prise en compte par le projet à travers le renforcement des capacités des femmes sur la protection de leurs droits, la prévention des VBG et l'amélioration de la prise en charge des survivantes des VBG, leur participation active dans la défense de leurs droits et l'amélioration des conditions de leur autonomisation économique.

Avec l'inclusion des hommes, notamment des chefs religieux et coutumiers dans la lutte contre les VBG, les femmes ont reçu un soutien de taille des détenteurs de pouvoirs et des futurs parents (jeunes) et ont trouvé des nouveaux alliés pour leur combat.

Néanmoins, les pesanteurs socio-culturelles et la peur de la marginalisation et des représailles freinent l'élan des femmes pour le recours à la justice en cas de viol. Egalement, les femmes et filles sont peu représentées dans l'équipe de projet malgré la problématique de genre que le projet tente de résoudre.

Recommandations

La formulation des recommandations a été un processus continu et participatif. Le processus de formulation des recommandations a commencé non pas après le traitement et l'analyse des données mais déjà lors de la revue documentaire et de la collecte de données sur le terrain. Le processus a continué sur la durée de l'évaluation. Les premières moutures des recommandations ont été des propositions qui émanent certes de l'équipe de consultants mais aussi des acteurs interrogés. Ces propositions ont été discutées lors des entretiens avec l'équipe du projet. Lorsque la pertinence est confirmée et les preuves réunies, la formulation de la recommandation est faite. Les recommandations ont aussi été passées à la loupe par le comité de gestion de l'évaluation et le groupe de référence à des fins de validation.

Pour rappel le Comité de gestion est composé de la Représentante Résidente, du Directeur des Opérations, du Coordinateur LEAP, du Chargé de suivi évaluation et du Spécialiste des évaluations du bureau régional de ONU Femmes. Quant au Groupe de référence, il est composé de la Représentante Résidente, du Directeur des Opérations, du Coordinateur LEAP, du Chargé de suivi évaluation, du Chargé de projet, du Spécialiste des évaluations du bureau régional de ONU Femmes et des partenaires de mise en œuvre.

Tableau 1 : Liste des recommandations

Recommandations	Conclusions et Constats	Priorité	Responsabilité
Pertinence			
Recommandation 1 : Prendre en compte la réalisation d'études de base au moment de la conception des nouveaux projets pour améliorer le ciblage des bénéficiaires pour le respect du principe « ne laisser personne pour compte ».	Conclusion 2 : (Constat 4)- Pertinence (Ciblage)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 2 : Dans le ciblage des bénéficiaires, il est important que les projets mettent en place un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel pour gérer les erreurs d'inclusion et d'exclusion des bénéficiaires	Conclusion 2 : (Constat 4)- Pertinence (Ciblage)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 3 : Pour les projets futurs, il est important d'améliorer l'élaboration des cadres de résultats en respectant la cohérence verticale et horizontale avec des données de base et cibles désagrégées autant que possible par sexe, âge, handicap, etc. pour faciliter la mesure des indicateurs.	Conclusion 3 : (Constat 5 et 11). – Pertinence et efficacité- Cadre de résultats et suivi-évaluation	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 4 : Renforcer les capacités en suivi-évaluation des partenaires de mise en œuvre dès le démarrage du projet et augmenter le budget dédié aux activités de suivi-évaluation en priorisant le financement des études Baseline et Endline	Conclusion 3 : (Constat 5 et 11). – Pertinence et efficacité- Cadre de résultats et suivi-évaluation	Priorité : Haute	ONU Femmes
Efficacité, Effets et Durabilité			
Recommandation 5 : Pour les interventions similaires et futures, il est primordial de mobiliser des ressources supplémentaires pour consolider les acquis du projet et faire face aux nouveaux défis	Conclusion 4 – Efficacité (Constats 6, 7, 8, 9, 10)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 6 : Consolider et mettre à l'échelle les interventions de renforcement des capacités d'une masse critique d'acteurs pour une meilleure réponse multi-sectorielle et intégrée au profit de la protection des droits des femmes et des filles et de la prévention et la prise charge des cas de VBG ;	Conclusion 4 – Efficacité (Constats 6, 7, 8, 9, 10)	Priorité : Haute	ONU Femmes

Recommandations	Conclusions et Constats	Priorité	Responsabilité
Recommandation 7 : Renforcer le relèvement économique des femmes et des filles en mettant l'accent sur la diversification de l'accès au financement pour le développement des AGR, le renforcement des compétences sur les techniques de production, de transformation, de gestion financière ainsi que, de la mise en relation avec les structures d'encadrement technique et de financement, pour un appui conseil de proximité	Conclusion 4 – Efficacité (Constats 6, 7, 8, 9, 10)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Efficience			
Recommandation 8 : Pour les futurs projets d'urgence humanitaire, il est nécessaire de : – Accélérer les procédures administratives pour la sélection des partenaires de mise en œuvre et la mise à disposition des fonds pour le démarrage rapide des interventions au profit des bénéficiaires. – Démultiplier le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre sur les procédures administratives et financières d'ONU Femmes et assurer un accompagnement périodique.	Conclusion 6 (Constat 12)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Effets et Durabilité			
Recommandation 9 : Il est primordial de privilégier le financement et la mise d'œuvre de projets structurants de longue durée (au moins 5 ans) afin de garantir l'obtention de résultats avec des effets/ impacts durables pour les bénéficiaires en matière de protection des droits des femmes et des filles, de prévention et de prise en charge des cas de VBG et d'autonomisation économique des femmes.	Conclusion 7 : Effets (Constat 13) Conclusion 8- Durabilité (Constat 14)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Egalité des sexes et droits humains			
Recommandation 10 : Face à la persistance des pesanteurs socio-culturelles et sécuritaires, il est important de renforcer le plaidoyer des parties prenantes au niveau central, régional et local pour une meilleure protection des droits des femmes et des filles, la paix et la sécurité.	Conclusion 9 (Constat 15)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 11 : Accorder une importance à l'équilibre de genre dans la répartition des postes au sein des équipes de projets axés sur le genre.	Conclusion 9 (Constat 15)	Priorité : Haute	Gouvernement du Mali

Bonnes pratiques, leçons apprises et innovations

- L'approche faire-faire a facilité la mise en œuvre du projet dans une triple contrainte (insécurité, COVID-19, courte durée du projet). Les ONG partenaires bien qu'elles étaient en leur première fois de travailler avec ONU Femmes, elles ont pu réaliser le projet dans le délai imparti. Leur connaissance du milieu a été un élément favorisant ;
- Pour des interventions de courte durée en période de crise, l'adaptation et l'allègement de certaines procédures administratives internes sont nécessaires pour maximiser la réalisation des activités dans le délai imparti ;
- La mise en place et le fonctionnement d'un dispositif de suivi-évaluation est nécessaire pour collecter régulièrement des données de qualité. Ainsi par rapport à l'approche faire-faire, la prise en compte d'une ligne budgétaire dédiée au sein de l'équipe du suivi-évaluation est nécessaire pour faciliter la disponibilité des données relatives aux activités, résultats, effets et impacts ;
- La planification et la mise en œuvre conjointe des projets à plusieurs partenaires de mise en œuvre favorise la prise en compte des besoins multiformes des bénéficiaires ainsi que l'atteinte des résultats ;
- La combinaison des actions humanitaires et de développement est nécessaire dans un contexte de crises sécuritaires et sanitaires.

Bonne pratique : L'évaluation a relevé quelques bonnes pratiques :

- L'implication des leaders traditionnels et religieux a favorisé la diffusion des messages d'information et de sensibilisation ainsi que la prise de conscience au sein des communautés d'intervention ;

- En ciblant dans les bénéficiaires des PDI et leurs communautés d'accueil, le projet a facilité la mise en place de réseaux de part et d'autre (hôte/PDI) qui contribuent à une vie dans la cohésion ;
- L'adoption de l'approche participative dans le ciblage des bénéficiaires directs du projet a facilité la mise en œuvre des activités sans conflits majeurs. L'implication des services techniques de l'Etat, des OSC féminines (CAFO) ainsi que les leaders communautaires dans le ciblage a favorisé l'adhésion des communautés dans les activités du projet ;
- L'instauration d'un échange dynamique en amont entre l'Assistant Programme chargée des finances et les ONG partenaires depuis la phase de candidature et de contractualisation, jusqu'à la collecte et remontée des pièces administratives (factures, rapports financiers, etc.) a permis de renforcer les capacités de ces ONG sur les normes et procédures d'ONU Femmes. Cette approche a permis de réduire le retard et d'être efficace dans la mise en œuvre des activités ;
- La réalisation de suivi-conjoint impliquant les différentes unités d'ONU Femmes (Suivi-Evaluation, finance, etc.) a permis d'identifier des problèmes et de proposer des mesures correctrices au cas par cas.

Innovations : Dans le contexte de la zone d'intervention, marqué par la forte prévalence des pesanteurs socio-culturelles et des croyances religieuses, l'approche innovante développée par le projet est l'implication et la participation active des leaders religieux et coutumiers, à côté des femmes et des filles, dans la sensibilisation des communautés sur la protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG, à travers les prêches dans les lieux de culte et les assemblées villageoises.

Contexte et But de l'évaluation

1.1 Contexte national

Cette section présente la situation générale du Mali et du contexte qui a présidé à la mise en œuvre du Projet « Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 dans les régions de Mopti et Gao ».

1.1.1 Contexte politique, sécuritaire et sanitaire

Le Mali couvre une superficie de 1 241 248 km² avec une population estimée à 22 395 489 habitants et une densité de la population estimée à 18 hab/km² en 2022 (INSTAT, 2022). Le profil démographique du pays se distingue par la jeunesse de sa population et la dominance de la population rurale. En effet, le pourcentage de la population âgée de 24 ans et moins a atteint 67% et 47% ont moins de 15 ans.

Les femmes, qui constituent la cible du projet, occupent une frange importante de la population avec une proportion quasi identique à celle des hommes avec respectivement 49,7% et 50,3%. Le pays regorge une diversité ethnique composée principalement des *Bambara, Malinké, Sarakolé, Peulh, Dogon, Sonrhaj, Bobo, Bozo, Sorko, Maure, Touareg, Tamasheq et les Arabes*.

Depuis 2012, le pays fait face à une succession de crises d'ordre politique, sanitaire et socio-économique qui ont entraîné une dégradation des conditions de vie des populations surtout au centre et au nord du Mali et la fragilisation de l'économie du pays.

La crise sécuritaire a provoqué une désorganisation sociale, des pertes en vies humaines et des

déplacements forcés des populations avec des pertes des biens sociaux et économiques.

La crise sécuritaire a provoqué une accentuation des dommages sur les femmes et les filles qui payent un lourd tribut à la violence qui leur est infligée, aux déplacements forcés et à la lutte pour la survie.

En ce qui concerne la prévention et la protection, une enquête démographique et de santé menée en 2018 par l'Institut National de la Statistique du Mali a révélé que 49 % des femmes de 15-49 ans en union ou en rupture d'union ont subi à n'importe quel moment de leur vie des actes de violence émotionnelle, psychologique, physique ou sexuelle. De même, dans les régions de Mopti, Bandiagara et Gao où intervient le projet, les données du système d'information et de gestion sur les VBG communément appelé *Gender Based Violence Information Management System* (GBVIMS) montrent un dédoublement des cas de VBG enregistrés par les service de prise en charge de 2021-2022 passant de 2 646 à 4 279 cas avant de chuter jusqu'à 1193 en 2023. En effet, entre 83% et 91% des survivantes de VBG n'avaient accès ni aux services de prise en charge holistiques ni à l'aide juridique¹ sur la période 2019-2023. La crise sécuritaire a aussi entraîné le déplacement de 346 864 personnes dont 192 746 femmes et filles entre janvier et mars 2021, occasionnant des pertes de biens sociaux et économiques.

En matière de relèvement, les conditions de travail précaires des femmes et des filles ont été exacerbées avec la crise sécuritaire et durant la COVID-19. Les restrictions de déplacements liées à la COVID-19 ont occasionnées des pertes d'emplois, un ralentissement ou l'arrêt des AGR. Les résultats

¹ Plan d'action nationale de mise en œuvre de la résolution 1325

d'une enquête préliminaire montrent que la COVID-19 a négativement impacté l'emploi des femmes du fait qu'elles sont plus représentées dans les activités d'hébergement et de restauration (71% des travailleurs dans ce secteur sont des femmes) et les activités de commerce de détail (63%).

1.1.2 Contexte socio-économique

Les crises sécuritaire et sanitaire combinées avec les sanctions de la Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et les conséquences de la guerre russo-ukrainienne ont impacté négativement sur l'économie malienne et les conditions de vie des populations. En effet, le Mali figure dans la liste des pays les plus pauvres et fragiles au monde. D'après le rapport sur le développement humain 2021 du PNUD², le Mali se classe 186^{ème} sur 191 pays.

Les estimations de la Banque Mondiale³ les plus récentes montrent que plus de 44% de la population vit dans la pauvreté extrême. De même, les inégalités de genre persistent et le pays est classé à la 155^{ème} place sur 191 pays en termes d'Indice d'Inégalité de Genre⁴. Cependant, le taux de croissance économique a connu un léger rebondissement passant de 3,1% à 3,7% avant de se replier jusqu'à 3,5% en 2023⁵.

1.1.3 Politiques et stratégie de développement

Pour promouvoir les droits des femmes et des filles et la prévention des VBG, le Mali a ratifié plusieurs conventions. Au plan international, il s'agit de : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; le Protocole à la Charte relatif aux droits des femmes en Afrique ; la Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies ; la déclaration solennelle des chefs d'Etat de l'Union Africaine sur l'égalité femme-homme.

Au plan économique, plusieurs mesures de soutien à l'autonomisation économique sont mises en place : la Loi du 19 décembre 2011 portant création du Fonds d'Appui à l'Autonomisation des Femmes et l'Épanouissement des Enfants (FAFE) ; la Loi foncière agricole adoptée en avril 2017 par l'Assemblée Nationale, et qui octroie 15% des terres aménagées aux femmes et aux jeunes. Au niveau programmatique, le gouvernement a accordé une importance capitale à la promotion des femmes et à leur autonomisation économique. Cela s'est matérialisé dans les orientations stratégiques des documents de politiques, notamment le Cadre stratégique de la politique nationale genre du Mali de 2011 et le CREDD 2019-2023.

1.2 But de l'évaluation

Cette évaluation indépendante porte sur le projet « *Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 dans les régions de Mopti et Gao* ». Elle revêt un caractère informatif pour ONU Femmes Mali, l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et le Gouvernement du Mali. Elle a aussi une dimension formative pour soutenir l'apprentissage et la prise de décision des parties prenantes.

Le but de l'évaluation est de déterminer dans quelle mesure le projet a atteint les résultats escomptés et de documenter les leçons et les meilleures pratiques, en vue de la mise à l'échelle des activités.

² Rapport sur le développement humain 2020, PNUD

³ Mali Economic Update: Resilience in Uncertain Times- Renewing the Social Contract, World Bank <https://www.worldbank.org/>, 24 MAI 2022

⁴ Rapport sur le développement humain 2020, PNUD

⁵ Données Banque Mondiale, 2024

Objet de l'évaluation

1.3 Description du projet

Le projet « *Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 dans les régions de Mopti et Gao* » est financé par l'AECID, mis en œuvre par ONU Femmes. Le projet est financé pour un montant de 350 334,42 € pour une durée de 18 allant de 1 septembre 2021 au 28 février 2023.

Le projet intervient dans deux communes : Ansongo (région de Gao) et Bandiagara (Région de Bandiagara). Les deux communes ont été sélectionnées en raison de la forte prévalence des VBG au niveau des femmes et des filles, de l'arrivée massive de PDI, du déficit de prise en charge des survivantes de VBG et de contraintes de relèvement économique post COVID-19. Il vise à renforcer la protection et le relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un

contexte de COVID-19. Le projet cible principalement les femmes et les filles y compris les survivantes des VBG. Les femmes leaders et les PDI sont également concernées par le projet afin de dynamiser la cohésion sociale et de renforcer leur potentiel dans la lutte contre les VBG. Pour renforcer également la promotion des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG, le projet a aussi ciblé les hommes notamment les leaders traditionnels, les leaders religieux et les jeunes leaders. Enfin, le projet s'est aussi adressé aux autorités locales, aux services techniques déconcentrés en charge de promotion de la femme et de la solidarité et aux centres de santé communautaires et de références afin de faciliter l'application des normes et standards en matière de protection des droits des femmes et des filles, de prévention des VBG, de prise en charge des survivantes de VBG et de relèvement économique.

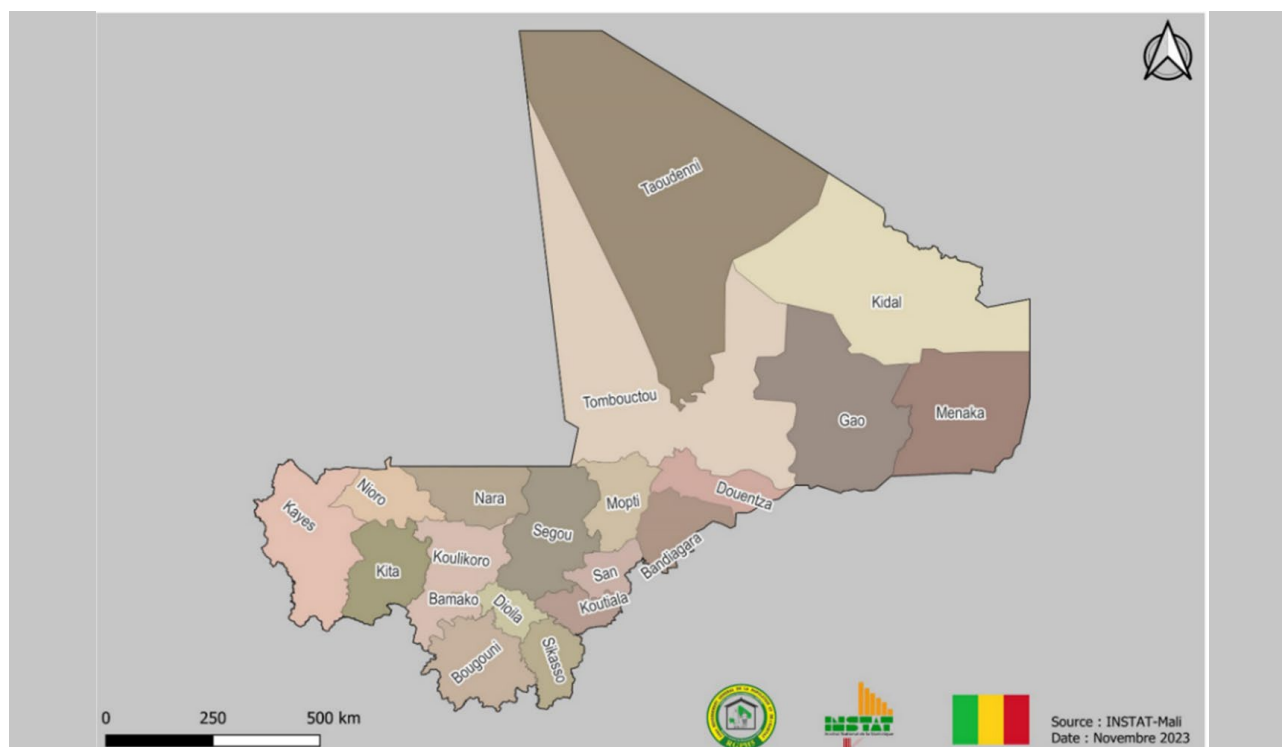


Figure 1: Carte administrative de la république du Mali
Source (INSTAT, 2023)

L'analyse du Cadre de résultats du projet (Annexe) fait ressortir trois piliers d'intervention du projet qui sont interdépendants et complémentaires : protection/prévention, prise en charge et relèvement économique

Protection/prévention : Dans le cadre de ce pilier le projet vise à atteindre le résultat 1 : « *Les autorités locales et les communautés ont des capacités renforcées pour protéger les droits des femmes et filles affectées par les conflits et prévenir les violences basées sur le genre dans un contexte de COVID-19* ». Dans ce cadre, le projet met l'accent sur le renforcement des capacités des femmes et des filles, les femmes leaders, les survivantes de VBG et les PDI pour qu'elles améliorent leur connaissance sur la protection des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG et la prise en charge des cas de VBG afin de participer activement dans la défense de leurs intérêts (activités 1.1.1; 1.1.2;). Parallèlement, le projet prévoyait d'embarquer les hommes et les autorités locales pour qu'ils se battent pour les femmes via des activités d'information et de sensibilisation (activités 2.1.1 et 2.1.2). La mise en œuvre de ces interventions devrait favoriser un engagement d'une masse critique d'acteurs communautaires dans le plaidoyer, la sensibilisation pour la défense des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG.

Prise en charge des survivantes des VBG : A travers ce pilier le projet vise à atteindre le résultat 2 : « *Les femmes et les filles survivantes de VBG ont accès à des services de prise en charge de qualité y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19* ». Les actions prévues concourent à apporter un appui technique et matériel aux services de prise en charge holistique afin d'améliorer les conditions de prise en charge des survivantes des VBG (Activités 2.1.1 et 2.1.2). Il s'agit aussi de la mise en œuvre d'activités d'information et de sensibilisation auprès des acteurs locaux pour qu'ils connaissent les services de prise en charge en charge holistique et s'activent dans l'identification, la dénonciation et le référencement des survivantes (Activités 2.2.1 et 2.2.2). En fin, l'intervention du

projet portait sur la prise en charge proprement dite des survivantes à travers le référencement, le paiement des frais médicaux et la mise en relation avec les services de prise en charge holistique « psychologique, médicale, sociale et juridique » (Activité 2.2.3).

Relèvement économique : Ce pilier vise à atteindre le résultat 3 : « *Les femmes et les jeunes filles affectées par les conflits ont acquis des compétences et des moyens de production leur permettant de mener des activités génératrices de revenus afin d'améliorer leur relèvement économique y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19* ». Dans ce cadre, le projet prévoyait de renforcer les compétences techniques et en gestion de ces femmes et filles et d'appuyer le démarrage ou le renforcement de leur activité économique (Activités 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3). Des équipements et petits matériels et des subventions devraient être financés par le projet pour le développement d'AGR (Activités 3.1.2 et 3.2.2).

1.4 Reconstruction de la théorie du changement

L'équipe d'évaluation a constaté que la théorie du changement ne figure pas dans le document projet. Cette absence est justifiée du fait que la théorie du changement n'était pas prévue dans le canevas du document de projet du bailleur de fonds. Cependant, compte tenu de son importance, l'équipe projet devrait la disposer en interne comme étant un outil d'orientation à suivre pour atteindre le changement escompté en fin de projet. Elle aide aussi à déterminer les hypothèses et risques sous-jacents qui sont essentiels pour cerner et revoir l'ensemble du processus afin de s'assurer que l'approche retenue contribuera au changement souhaité. L'alternative adoptée par la mission d'évaluation est de tenter une reconstruction de la théorie du changement en se basant sur l'analyse du contexte et de la revue documentaire. Bien que l'exercice reste une tentative, il comporte des limites parce que certains éléments fondamentaux de la théorie du changement

ne peuvent pas être respectés. Initialement, son élaboration intervient lors de la phase de conception à travers l'adoption d'une approche participative et inclusive. Cela permet aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue en prenant en compte les données factuelles.

Etant un processus dynamique, la théorie du changement mérite d'être adaptée en tenant en compte de l'évolution du contexte dans lequel l'intervention est mise en œuvre. Vu que le projet soit à termes, la prise en compte de tous les éléments inhérents à l'élaboration d'une théorie du changement n'est plus possible.

Sur la base de l'augmentation des cas de VBG à l'endroit des femmes et des filles en situation de crise et de reconstruction dans les communes d'Ansongo et de Bandiagara ainsi que leur vulnérabilité économique en période de COVID-19, l'objectif ultime du projet était de promouvoir la protection des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG, la prise en charge des survivantes des VBG et de renforcer les capacités de résilience pour un relèvement économique. Pour y parvenir, plusieurs activités ont été mises en œuvre en impliquant les bénéficiaires directs (femmes, filles, personnes déplacées-retournées, survivantes de VBG) et les bénéficiaires indirects (autorités locales, leaders communautaires, radios partenaires etc.).

Les conditions que nous formulons pour l'atteinte de l'objectif principal du projet sont les suivantes :

- Si les communautés prennent conscience des effets négatifs des actes de violences envers les femmes, les filles et autres groupes vulnérables,
- Si la disponibilité des services de prise en charge holistique est assurée et que les communautés adhèrent au principe de référencement,
- Si les femmes, les filles et les groupes vulnérables ont accès à des moyens d'existence en période et post COVID-19,
- Alors les femmes, les filles et les groupes vulnérables vivront en paix au sein de la société

avec moins de vulnérabilité économique. Au sein de la société malienne, en temps de paix et de conflits, les femmes ont toujours joué un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits. Quand elles ont l'opportunité d'exercer des AGR, elles jouent un rôle important dans la gestion des dépenses familiales, communautaires et sociales.

Mais cela à condition que : (i) les procédures de gestion administratives et financières et la mise en œuvre du projet (sélection des ONG partenaires, planification, budgétisation, suivi-évaluation, coordination et pilotage des interventions) soient maîtrisées et gérées de manière efficace et efficiente pour que les activités soient réalisées dans les délais avec des ressources économes ; (ii) les ressources financières suffisantes soient mise à disposition dans les délais requis; (iii) des partenariats et des synergies d'actions développés avec les institutions compétentes pour mutualiser les ressources et élargir les interventions; (iv) la paix et la sécurité soit renforcées.

1.5 Stratégie de mise en œuvre et parties prenantes

Le projet est placé sous la tutelle technique du MPFEF. La coordination et la gestion du projet est assurée par ONU Femmes Mali. Dans le cadre de l'opérationnalisation des activités du projet sur le terrain, ONU Femmes a noué des partenariats avec le consortium d'ONG UAVES/NOVA et l'ONG YA-G-TU dans le cadre de protocoles d'accords. En outre, le projet a collaboré avec les collectivités territoriales, les services déconcentrés des ministères compétents par rapport aux thématiques adressées par le projet ainsi que les autorités religieuses, coutumières et les leaders communautaires. Les femmes, les filles et les survivantes de VBG sont les bénéficiaires des interventions du projet.

Le dispositif global de mise en œuvre des activités du projet peut être représenté par la figure 2. ONU Femmes, à travers l'équipe de gestion du projet au

sein de l'Unité LEAP en collaboration avec l'Unité suivi-évaluation, a assuré la coordination et le pilotage du projet.

Pour ce faire, elle a organisé des missions conjointes de supervision et des rencontres régulières avec les partenaires de mise en œuvre pour suivre l'avancement du projet et dégager les bonnes pratiques et les leçons tirées.

Au niveau national, ONU Femmes Mali soumet et discute des questions stratégiques du projet avec l'AECID et les ministères sectoriels en charge de la femme, du développement social, de la santé, et de la justice. Elle a renforcé les capacités des ONG locales. Elle a décaissé les ressources au profit des ONG partenaires pour la mise en œuvre des activités. ONU Femmes a fait également la mise en œuvre directe de quelques activités telles que l'achat et l'approvisionnement des équipements et matériels affectés aux AGR.

Au niveau opérationnel, la stratégie d'intervention a été basée sur l'approche faire-faire à travers la contractualisation de 2 ONG partenaires de mise en œuvre. Le Consortium UAVES-NOVA a fait la mise en œuvre des activités dans la commune d'Ansongo et l'ONG YA-G-TU pour la commune de Bandiagara. Les deux ONG ont travaillé en partenariat avec les services techniques déconcentrés notamment ceux en charge de la promotion de la femme, de la solidarité et de la cohésion mais aussi avec les services de prise de charge des VBG notamment les centres de santé communautaire et de référence et la chaîne pénale ainsi que les services techniques déconcentrés. Les bénéficiaires des interventions sont les femmes, les filles, y compris les survivantes des VBG et les PDI ainsi que les autres acteurs locaux (leaders religieux et coutumiers, femmes leaders, jeunes leaders, représentants des comités de veille et des CAFO, autorités locales).

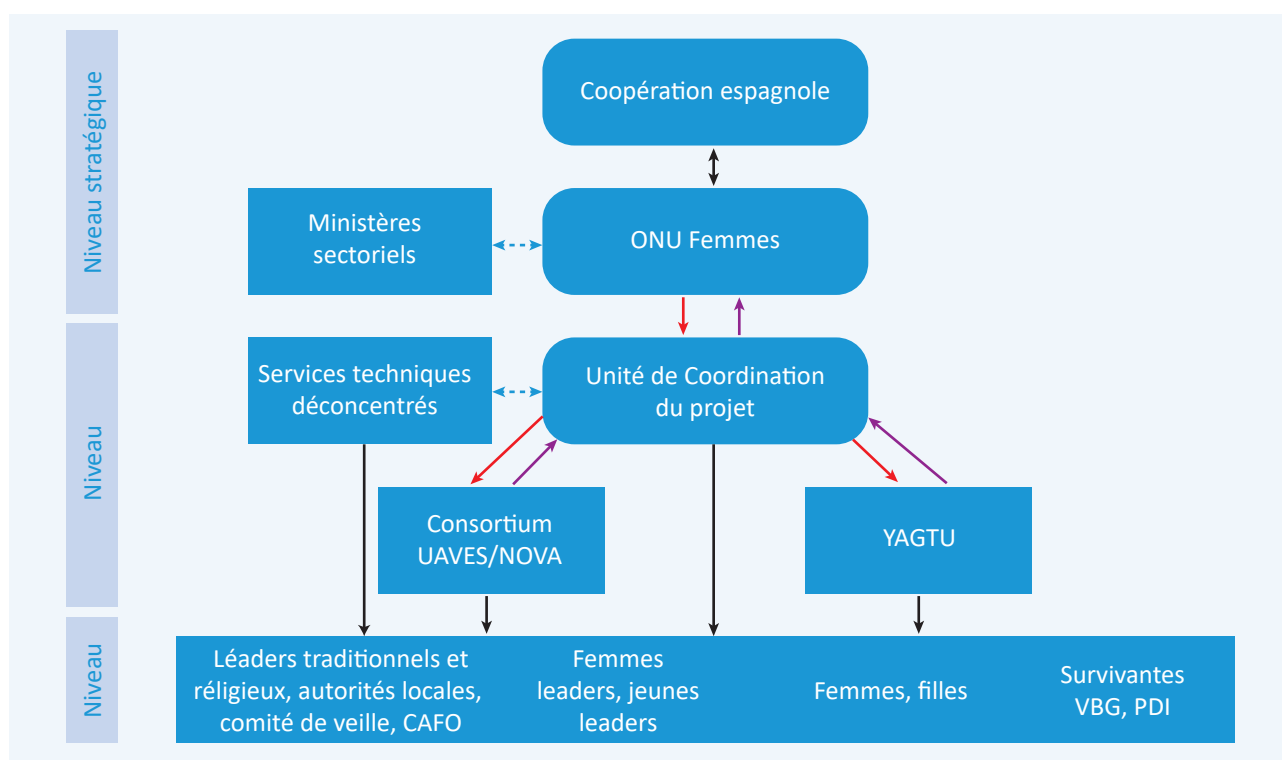


Figure 2: Organigramme du projet

Source : auteurs à partir du document du projet

Globalement, les parties prenantes impliquées sont: (i) les partenaires stratégiques, (ii) les partenaires de développement, (iii) les organisations partenaires

d'exécution, et (iv) les bénéficiaires directs des actions menées. Le tableau 2 décrit les parties prenantes, leurs rôles et responsabilités.

Tableau 2 : Matrice des parties prenantes

Catégories d'acteurs	Spécifications	Rôles
Système des Nations Unies	ONU Femmes	Contractualisation avec les ONG de mise en œuvre ; Suivi des activités ; Coordination de la mise en œuvre ; Redevabilité au bailleur de fonds.
Bailleur de Fonds	AECID	Financement du projet ; Participation aux réunions de coordination avec ONU Femmes.
Ministères clés et demembrements	Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille	Appui technique à la mise en œuvre des activités, Participation aux activités de supervision.
	Ministère de la Santé et du Développement Social	Appui technique à la mise en œuvre des activités ; Prise en charge des survivantes de VBG ; Participation aux activités de supervision.
	Chaine Pénale (justice, police, gendarmerie)	Référencement ; Prise en charge psychologique et judiciaire des survivantes de VBG.
ONG partenaires	Consortium UAVES-NOVA ; YA-G-TU	Planification des activités ; Identification des bénéficiaires ; Réalisation des activités ; Établissement de partenariat avec les autres partenaires ; Mission de supervision ; Rapportage.
Collectivités Territoriales	Mairies	Collaboration avec les ONG partenaires ; Participation aux activités de ciblage et aux formations ; Référencement.
Leaders communautaires	Chefs traditionnels et religieux, femmes leaders, jeunes leaders	Participation aux activités de formation ; Implication aux activités de sensibilisation et dénonciation des cas de VBG ; Référencement des survivantes de VBG ; Collaboration avec les autres acteurs.
Bénéficiaires directs	Femmes et filles, survivantes de VBG, personnes déplacées et retournées.	Participation aux sessions de formations, d'information et de sensibilisation ; Réception des financements, matériels et outils de production ; Mise en œuvre des activités économiques et génératrices de revenus.

Source : auteurs à partir du document du projet



Cadre de l'évaluation

1.6 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation visait les objectifs spécifiques suivants :

- Etablir un bilan du projet en vue d'identifier les points forts et les points faibles de l'intervention en lien avec l'égalité genre et l'autonomisation économique des femmes ;
- Dégager des mesures éventuelles à prendre en compte pour assurer une pérennisation des actions et un processus d'autonomisation des femmes de manière durable ;
- Identifier et valider les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les innovations allant dans le sens de l'égalité des sexes et des droits humains ;
- Emettre des recommandations réalisables relatives à la mise en œuvre de projets similaires.

thématiques liées à la participation, à la prévention, la protection et le relèvement économique. Les données primaires ont été collectées auprès des acteurs institutionnels (ONU Femmes, Gouvernement du Mali, Services techniques et partenaires de mise en œuvre), des bénéficiaires, notamment les femmes, les filles, les survivantes des VBG, les bénéficiaires des AGR, les leaders religieux, et coutumières et les associations communautaires.

Critères et questions d'évaluation

Les critères d'évaluation retenus sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité ainsi que le critère d'égalité des sexes et des droits humains. La matrice d'évaluation a été élaborée pour répondre aux critères d'évaluation. (voir annexe de la matrice d'évaluation).

1.7 Champ de l'évaluation

Couverture temporelle, thématique et catégorielle

L'évaluation a couvert toute la période entre le 1 septembre 2021 au 28 février 2023 allant de la conception à la mise en œuvre. Les zones concernées sont Bamako, Mopti, Bandiagara et Ansongo. Toutes les parties prenantes ont été consultées (ONU Femmes Mali, AECID, ministères impliqués, services techniques déconcentrés impliqués, ONG, bénéficiaires).

L'évaluation s'est concentrée sur le processus de mise en œuvre du projet et ses performances conformément au guide d'évaluation d'ONU Femmes pour la gestion de l'évaluation pendant la pandémie de COVID-19. L'évaluation a aussi bien porté sur le niveau stratégique et opérationnel, et a couvert les

Prise en compte du genre dans le processus d'évaluation

La question du genre a été prise en compte dans le processus d'évaluation, notamment dans la collecte de données sur le terrain. Ainsi, un binôme homme et femme a collecté les données sur le terrain. Les données ont été aussi bien collectées chez les femmes, les hommes, les jeunes (fille et garçon), les déplacées et les retournés, les survivants des VBG et les personnes en situation de handicap, les leaders traditionnels et religieux dans le but de mieux apprécier l'inclusion, l'engagement et la participation de toutes les catégories d'acteurs dans la protection des droits des femmes, la lutte contre les VBG et la promotion de l'autonomisation économique des femmes. Une analyse sexo-spécifique des données primaires a été faite en désagrégeant ces dernières selon le sexe.

1.8 Utilisation des résultats de l'évaluation

Les résultats attendus de l'évaluation doivent être utilisés par diverses parties prenantes travaillant sur des questions liées aux droits des femmes et des filles, à la lutte contre les violences basées sur le genre, l'autonomisation économique, l'action

humanitaire, notamment le gouvernement du Mali, ONU Femmes, l'AECID, les autres agences du système de nations unies, les ONG partenaires de mise en œuvre (tableau 3).

Tableau 3: Utilisations des résultats de l'évaluation

Catégories d'acteurs	Spécifications	Rôles
AECID	- Niveau d'efficacité du projet - Efficience du projet - Pertinence du projet - Impact du projet	- Leçons apprises - Les bonnes pratiques - Les acquis à renforcer et les défis à relever - Les conditions de durabilité des acquis
Bureau Pays et régional ONU Femmes	- Niveau d'efficacité du projet - Efficience du projet - Pertinence du projet - Impact du projet - Approche participative	- Leçons apprises - Les bonnes pratiques - Les acquis à renforcer et les défis à relever - Les conditions de durabilité des acquis
Gouvernement du Mali	- Niveau d'efficacité du projet - Efficience du projet - Pertinence du projet - Impact du projet - Approche participative	- Leçons apprises - Les bonnes pratiques - Les acquis à renforcer et les défis à relever - Les conditions de durabilité des acquis
Organisations de la société civile	- Niveau d'efficacité du projet - Efficience du projet - Pertinence du projet - Impact du projet - Approche participative	- Leçons apprises - Les bonnes pratiques - Les acquis à renforcer et les défis à relever - Les conditions de durabilité des acquis
Les bénéficiaires directs et indirects du projet	- Niveau d'efficacité du projet - Efficience du projet - Pertinence du projet - Impact du projet - Approche participative	- Leçons apprises - Les bonnes pratiques - Les acquis à renforcer et les défis à relever

Source : auteurs à partir du document du projet

Méthodologie et Limites de l'évaluation

1.9 Stratégie adoptée

L'évaluation a suivi une démarche fondée sur trois phases : i) une phase de préparation de la mission marquée par les réunions de cadrages avec l'équipe du projet et le groupe de référence de l'évaluation, la revue préliminaire des documents, l'élaboration et la validation du rapport de conception initiale ; (ii) une phase de collecte et de traitement et (iii) une phase d'analyse des données, de rapportage et de présentation des résultats. Au cours de ces étapes, les parties prenantes de l'évaluation ont été pleinement impliquées (ONU Femmes, Gouvernement du Mali, partenaires de mise en œuvre, le groupe de référence, partenaires techniques et financiers et les bénéficiaires directs).

L'évaluation a utilisé une approche méthodologique mixte de type quantitative et qualitative de collecte (revue documentaire, questionnaires et guides des entretiens semi-directifs), d'analyse, d'interprétation et de présentation des données. L'utilisation de la méthodologie mixte répond au besoin de trianguler les données secondaires et primaires afin de recouper les données et informations collectées sur le terrain et celles des rapports d'activités du projet. Également, l'évaluation s'est appuyée sur une approche d'évaluation axée sur les résultats⁶ et une analyse des contributions⁷. L'approche axée sur les résultats permet d'évaluer de manière systémique la

mesure dans laquelle un projet a atteint les résultats escomptés, tandis que l'analyse des contributions ajoute de la valeur à l'évaluation de la contribution d'un projet aux résultats observés. Enfin, les évaluateurs ont utilisé une combinaison de cadres d'analyse comparative entre les sexes⁸ et leurs expériences en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes pour théoriser et interpréter les résultats.

Également, l'évaluation a respecté les diverses lignes directrices pour les évaluations d'ONU Femmes, notamment le cadre du Système mondial d'évaluation et d'analyse des rapports d'évaluation d'ONU Femmes ; les normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation ; le Manuel d'évaluation d'ONU Femmes sur la façon de gérer l'évaluation sensible au genre et l'outil de poche d'ONU Femmes pour gérer l'évaluation pendant la pandémie de COVID-19⁹. L'évaluation a aussi utilisé les critères d'évaluation du comité d'aide au développement¹⁰ de l'organisation de coopération et de développement économique. En outre, l'évaluation a adopté une approche participative et inclusive, dans la mesure où des entretiens semi-structurés ont été menés avec toutes les parties prenantes et les catégories d'acteurs notamment avec ONU Femmes, le Gouvernement du Mali, les partenaires des mises en œuvre, les bénéficiaires directs et indirects y

6 The Institute of Museum and Library Services available at <https://www.imls.gov/grants/outcome-based-evaluation/basics> and United Way of America, "Measuring Program Outcomes : A Practical Approach" (1996). Evaluation/Reflection. 47. Accessible à : <https://digitalcommons.unomaha.edu/slceeval/47>

7 Intrac for Civil Society, "Contribution Analysis" disponible à : <https://www.intrac.org/wpcms/wp-content/uploads/2017/01/Contribution-analysis.pdf>

8 Gender analysis frameworks used are Caroline Moser framework, Capacities and Vulnerabilities Analysis framework and the Women's Empowerment framework by Sara Longwe. Accessible au lien suivant : <https://www.ndi.org/sites/default/files/Guide%20to%20Gender%20Analysis%20Frameworks.pdf>

9 UN Women evaluation guidelines qui comprend : (i) : UNEG Norms and Standards for Evaluation accessed at <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914> ii) UN Women Global Evaluation Reports Assessment and Analysis System (GERAAS) accessible sur à travers via <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/about%20us/evaluation/evaluation-geraas> ; (ii) UN Women Evaluation Handbook: How to manage gender-responsive evaluation disponible sur <http://genderevaluation.unwomen.org/en/evaluation-handbook> et (iii) UN Women Pocket Tool for Managing Evaluation during the COVID-19 Pandemic <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/05/pocket-tool-for-managing-evaluation-during-the-covid-19-pandemic>

10 CAD Principles for Evaluation of Development Assistance, accessible sur : <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm>

compris les femmes, les hommes, les filles, les jeunes, les survivantes des VBG, les personnes en situation de handicap, les leaders traditionnels et les chefs religieux.

Enfin, l'évaluation s'est adaptée au contexte de la situation d'insécurité au centre et au nord Mali. Les communes de Bandiagara au Centre et d'Ansongo au Nord Mali sont marquées par une situation sécuritaire très volatile avec la présence des groupes armés.

Dans ce contexte, l'équipe d'évaluation a fait recours à des agents locaux résidents dans les zones et ayant une bonne expérience d'enquête dans des zones d'insécurité, pour mener les enquêtes et les entretiens semi-structurés avec les bénéficiaires. Le consultant national a fait une mission de collecte de données à Mopti et a supervisé la conduite des enquêtes à distance par téléphone et en ligne via la plateforme Kobocollect. Des entretiens par visioconférence ont été faits avec les ONG partenaires de mise en œuvre qui sont basés sur le terrain.

1.10 Collecte de données

Les données ont été collectées à travers la revue documentaire, les entretiens qualitatifs et quantitatifs menés avec les parties prenantes du projet y compris les bénéficiaires.

Revue documentaire

Plusieurs sources documentaires ont été consultées lors de la revue notamment les documents de base et les rapports périodiques du projet, des documents de politiques, de projet et stratégie d'ONU Femmes, du Gouvernement du Mali, les rapports d'études thématiques et les cadres politiques et réglementaires sur les droits des femmes et des filles, les violences basées sur le genre, la paix et la sécurité sur les droits.

Cette revue a été nécessaire pour la connaissance du projet, du contexte de mise en œuvre et des principales réalisations. Les résultats de la revue ont été utilisés dans le développement des outils de collecte et

la triangulation des informations nécessaires à l'élaboration des constats de l'évaluation.

Entretiens semi-structurés et questionnaires

• Cible et échantillonnage

Le groupe cible concerné par la collecte de données comprend : l'équipe de projet, les unités au sein d'ONU Femmes, les ministères impliqués, le bailleur de fonds, les ONG locales partenaires de mise en œuvre, les acteurs communautaires (femmes, hommes, filles, jeunes, femmes leaders, chefs religieux et coutumiers, survivants des VBG, les déplacés, les retournés et les autochtones). Un choix raisonné a été appliqué aux acteurs de mise en œuvre, aux ministères impliqués, aux ONG partenaires de mise en œuvre et aux acteurs communautaires. Pour les bénéficiaires directs, le choix a été aléatoire à partir de la base de données des bénéficiaires, tenue par les ONG YA-G-TU et le Consortium UAVES/NOVA. Une taille d'échantillon de 160 personnes a été retenue sur une base de calcul scientifique d'échantillonnage (235 personnes) parmi les 574 bénéficiaires du projet.

• Outils et dispositif de collecte de données

Des guides d'entretiens semi-structurés ont été utilisés pour la collecte de données qualitatives avec les autres groupes cibles (personnel d'ONU Femmes et ONG partenaires de mise en œuvre, partie gouvernementale, partenaires techniques et financiers, et les acteurs communautaires). Quatre guides ont été développés avec des questions définies en fonction du rôle, des responsabilités et du niveau d'implication de chaque acteur (Voir annexe) : guide des entretiens avec l'équipe de projet et d'ONU Femmes, guide d'entretien avec la partie gouvernementale, guide d'entretien avec les ONG partenaires de mise en œuvre sur le terrain et un guide d'entretien avec les acteurs communautaires y compris les bénéficiaires.

Un questionnaire a été conçu et utilisé pour la collecte de données quantitatives au niveau des bénéficiaires directs des communes d'Ansongo et de Bandiagara. Le questionnaire est réparti en plusieurs rubriques qui comprennent des questions générales sur les caractéristiques socio-démographiques des répondants et des questions spécifiques aux catégories d'acteurs bénéficiaires (femmes, filles, jeunes, chefs religieux et coutumiers, femmes leaders, survivants des VBG). Le questionnaire digitalisé a été intégré dans les tablettes (smartphones) des enquêteurs à travers la plateforme web numérique Kobocollect.

Un dispositif de collecte de données composé d'une équipe mixte a été déployé sur le terrain. Le consultant international et le consultant national ont assuré la collecte de données qualitatives auprès des services centraux de l'État, de l'équipe de projet et d'ONU Femmes et du bailleur de fonds et des autres partenaires techniques et financiers.

Le Consultant national a effectué une mission de terrain dans la région de Mopti¹¹ pour la collecte de données auprès des acteurs régionaux. Au niveau des communes de Bandiagara, Gao et d'Ansongo, deux agents locaux (un homme et une femme) ont assuré la collecte des données qualitative auprès des services étatiques déconcentrés et les acteurs communautaires et des données quantitatives avec les bénéficiaires directs.

Les agents locaux ont été recrutés sur la base de leur connaissance du terrain, de la maîtrise des

langues locales et des outils de collecte de données qualitatives. Une séance d'informations et d'échanges sur les outils de collecte de données a été réalisée au profit des agents locaux de terrain. La collecte de données s'est déroulée sur la période du 29 mai au 17 juin 2024 à Bamako, Mopti, Gao, Bandiagara et Ansongo. Les outils de collecte de données ont été administrés dans le strict respect du consentement volontaire des participants.

Bilan de la collecte

Le bilan de la collecte de données qualitatives et quantitatives est satisfaisant (tableau 4). Les cibles prévues ont été atteintes, avec un taux supérieur ou égale à 100%. Concernant les données qualitatives, des entretiens ont été organisés avec l'AECID, ONU Femmes, les ONG locales partenaires de mise en œuvre, les services techniques déconcentrés impliqués, le ministère en charge de la femme, les acteurs communautaires (voir annexe).

Les entretiens semi-structurés menés auprès de ces acteurs ont permis de recueillir leurs avis et perceptions sur le contexte de mise en œuvre, les résultats et défis rencontrés sur la base des critères d'évaluation retenus. S'agissant de la collecte de données quantitatives, la cible prévue a été atteinte et les données ont été obtenues à la fois chez les femmes (67%) et les hommes (33%) y compris les jeunes filles et garçons, les survivantes des VBG, les PDI, les leaders communautaires (religieux et traditionnels).

11 Au démarrage du projet, Mopti était le chef-lieu de région de la commune de Bandiagara (zone d'intervention du projet au centre) mais au cours de la mise en œuvre du projet, Bandiagara a été érigée en Région avec le nouveau découpage administratif et territorial adopté du Gouvernement du Mali.

Tableau 4 : Bilan de la collecte de données qualitatives et quantitatives

Catégories d'acteurs	Volet Qualitatif			Volet Quantitatif		
	Prévu	Réalisé	Proportion	Prévu	Réalisé	Proportion
Bamako	8	11	137%			
Bandiagara/Mopti	11	22	200%	80	80	100%
Ansongo	11	13	118%	80	80	100%
Total	30	46	153%	160	160	100%

Source : Calcul auteurs

• Caractéristiques des enquêtés :

Genre : La répartition par sexe des répondants fait état d'un relatif déséquilibre avec une majorité constituée de 107 femmes, soit 67% contre 53 hommes, soit 33%.

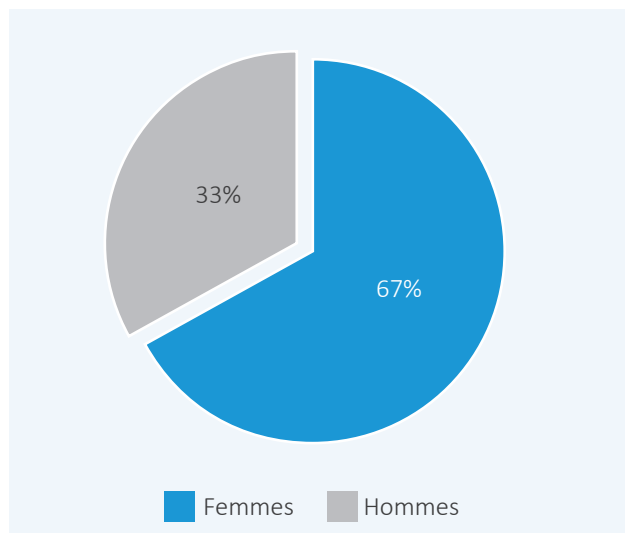


Figure 3: Sexe des enquêtés

Statut des enquêtés : La majorité des répondants dans les communes d'Ansongo et de Bandiagara est constituée des autochtones avec respectivement 70 et 72 sur les 80 répondants de chaque commune. En termes d'importance, il s'en est suivi les déplacés avec 10 à Ansongo et 7 à Bandiagara. Les personnes retournées ont été très faiblement représentées avec 1 seul répondant dans la commune de Bandiagara et zéro dans la commune de Ansongo.

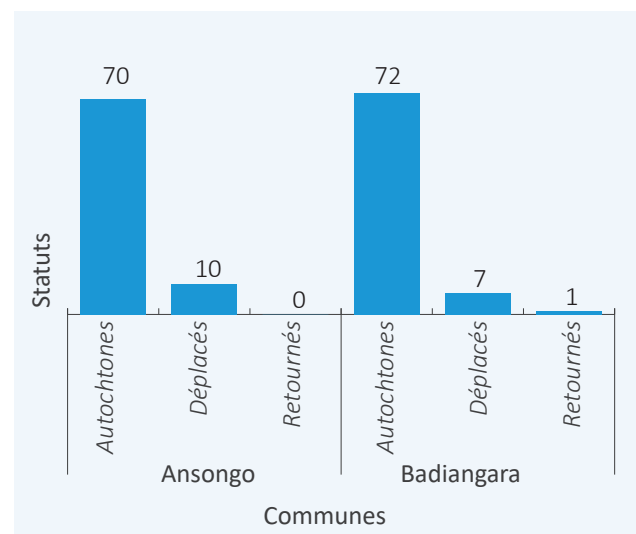


Figure 4: Statut des enquêtés

Répartition par âge

Les données collectées sur les âges ont été analysées en considérant les individus de 0 à 30 ans comme jeunes et ceux de plus de 30 ans comme adultes. Cela a permis de visualiser une plus forte représentation des femmes adultes avec 35 et 34 respectivement à Ansongo et à Bandiagara.

À Ansongo, l'enquête a touché 26 hommes adultes et 16 jeunes filles. Dans la commune de Bandiagara, 19 hommes et 22 jeunes filles ont été interrogés. Les effectifs les plus faibles dans le cadre de l'enquête ont été notés avec les jeunes garçons avec 3 et 5 respectivement à Ansongo et à Bandiagara.

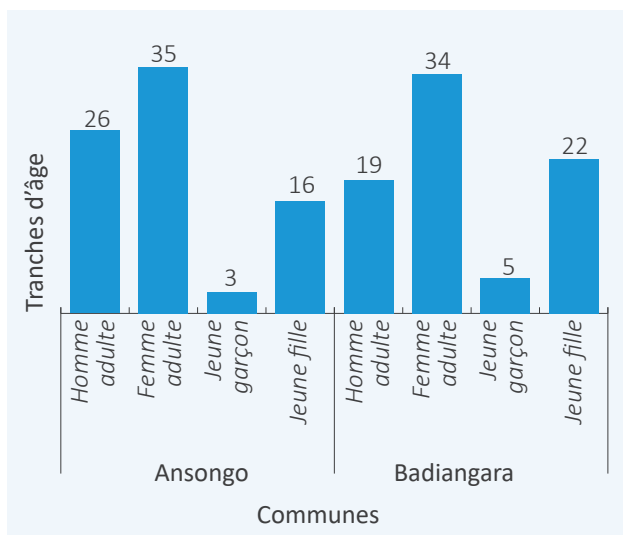


Figure 5 : Âge des enquêtés

Répartition ethnique : Les ethnies les plus représentées dans la commune de Ansongo sont le Songhrai et le Tamascheq. Dans la commune de Bandiagara, l'ethnie Dogon est plus représentée suivie des Peulhs.

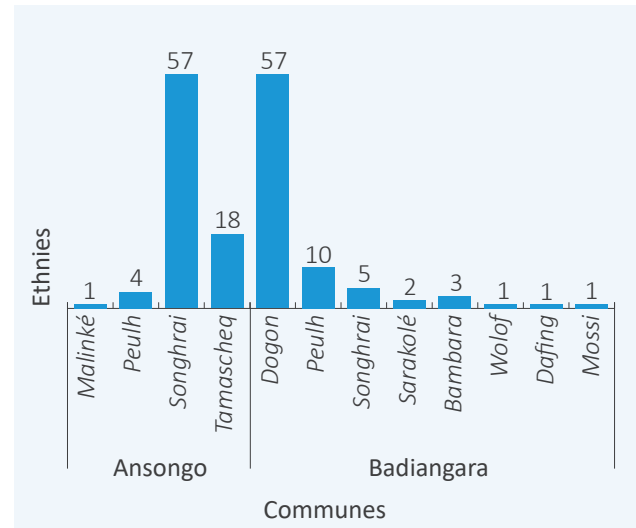


Figure 6 : Groupe ethnique des enquêtés

Niveau d'éducation : Globalement le niveau d'étude des répondants dans les deux communes est relativement moyen avec une bonne représentation des niveaux Fondamentale 2 et Secondaire. Le nombre de répondant sans aucun niveau d'études est plus important dans la commune d'Ansongo (21) que dans la commune de Bandiagara. Une faible proportion a été notée pour le niveau supérieur avec 2 répondants à Ansongo et 3 à Bandiagara.

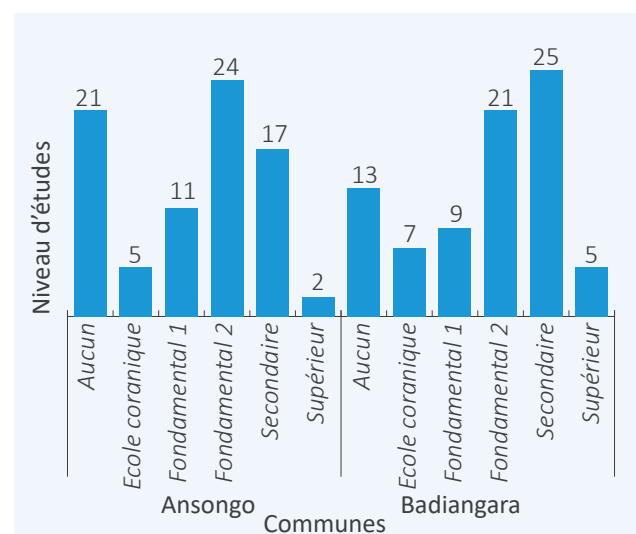


Figure 7 : Niveau d'éducation des enquêtés

1.11 Analyse des données

Données quantitatives

Le traitement des données quantitatives a consisté à exporter les données collectées sur la plateforme Kobocollect au format Excel. L'apurement de la base de données a porté sur la saisie des données manquantes et la suppression des envois en double et des données aberrantes. Pour l'analyse, l'équipe d'évaluation a produit des statistiques descriptives (proportion, moyenne, valeurs minimale et maximale, etc.) et des graphiques (histogrammes, secteurs, etc.) en lien avec les questions-clés.

Données qualitatives

Les données qualitatives collectées à travers les guides d'entretien ont été retranscrites sous Word. Les données recueillies ont été organisées suivant les questions-clés et les critères d'évaluation, en fonction des catégories d'acteurs. L'analyse du contenu a été utilisée pour analyser les données qualitatives. À cet égard, les données ont été enregistrées, transcrites et codées pour identifier les thèmes émergents à partir des opinions et des expériences exprimées au cours des entretiens semi-structurés. Ces informations ont ensuite été analysées et interprétées et les idées centrales synthétisées. La triangulation des informations qualitatives et quantitative a permis de dégager les thèmes émergents qui ont servi à l'élaboration des constats de l'évaluation à la lumière des objectifs de l'évaluation pour tirer une conclusion sur l'atteinte des résultats escomptés, documenter les leçons apprises, les meilleures pratiques et formuler des recommandations.

1.12 Assurance qualité

Au niveau de la collecte des données quantitatives, un mécanisme d'assurance qualité double a été mis en œuvre. Premièrement, lors de la digitalisation du questionnaire, les espaces de réponses ont été calibrés en fonction de chaque question (nombre

entier, décimal, choix multiples ou unique, etc.) et des obligations et sauts ont été insérés dans les questionnaires, afin d'éviter les données aberrantes. Deuxièmement, un contrôle en temps réel des données sur la plateforme Kobocollect a été effectué par l'équipe de consultants, plus des échanges directs sur le bilan de la collecte et les ajustements à opérer via un group WhatsApp créé à cet effet. Cela permettait de garantir que chaque enregistrement était renseigné entièrement. En cas de données ou d'informations anormales ou de réponses incompréhensibles, l'enquêteur était invité à confirmer ou à fournir plus d'explications en rappelant l'enquêté, lequel étant informé au préalable de l'éventualité d'un rappel pour complément d'information. Pour les données qualitatives collectées, les informations étaient discutées ensemble en équipe pour s'assurer de la qualité des réponses par rapport aux questions évaluatives et les informations incomplètes ou manquantes ont été rediscutées avec les acteurs interviewés. Des questions complémentaires ont été posées au cas où les réponses recherchées n'étaient pas obtenues.

Les principes d'assurance qualité du Groupe de référence ont été tenus compte par l'équipe d'évaluation notamment : (i) l'évaluation du projet doit être pertinente et répondre aux exigences exprimées par ONU Femmes ; (ii) tous les produits livrables doivent être de haute qualité ; (iii) l'évaluation du projet doit être entreprise selon des normes suffisamment élevées pour que les conclusions et les recommandations puissent être utilisées de manière fiable aux fins prévues ; (iv) il doit également tenir compte des enseignements tirés de l'expérience, afin d'éclairer les projets futurs ; et (v) elle doit être transparente et satisfaire à toutes les exigences d'ONU Femmes en matière de responsabilité. Dans ce cadre, un groupe de gestion et de référence de l'évaluation a été mis en place comme cadre d'échange et d'alerte, y compris sur les questions de qualité. Les échanges avec le groupe de gestion et de référence de l'évaluation contribuent naturellement à la stabilisation d'un rapport de

qualité. A cet effet, le rapport de conception initial soumis par l'équipe d'évaluation a été revu et amendé par le groupe de gestion de référence de l'évaluation avant d'approuver la version corrigée de ce rapport. Après la collecte de données, les constatations préliminaires ont été présentées en ligne sous format power point au groupe de référence et de gestion de l'évaluation. Les questions réponses, les suggestions et les recommandations ont été prises en compte dans l'élaboration de ce présent rapport final.

1.13 Processus d'implication des parties prenantes

Durant tout le processus de l'évaluation, les parties prenantes ont été impliquées à différents niveaux :

- **Réunion de cadrage** : Les membres du groupe de référence, les ONG partenaires de mise en œuvre ont participé à la réunion de cadrage au cours de laquelle, les différents participants ont exprimé à l'équipe de consultants leurs questions prioritaires et attentes.
- **Validation du rapport de démarrage** : Après l'élaboration du rapport de conception initial par l'équipe de consultants, ce document a été également partagé avec les membres du groupe de référence, les ONG partenaires de mise en œuvre pour leurs observations et suggestions. Les principales recommandations formulées par les parties prenantes ont été intégrées par l'équipe de consultants pour améliorer la qualité du document.
- **Collecte des données sur le terrain** : Durant cette phase, une approche participative a été adoptée. L'équipe de consultants, après avoir rencontré l'équipe de l'ONU Femmes à Bamako, a interviewé les services centraux et déconcentrés de l'Etat dans les régions et les communes d'intervention du projet (Bandiagara et Ansongo). Elle a rencontré les collectivités territoriales, les organisations féminines, les survivantes de VBG, les femmes bénéficiaires d'AGR, les leaders traditionnels et religieux, le

Systèmes des Nations Unies (UNFPA, PNUD). Ces différentes rencontres ont permis aux différents acteurs d'apprécier la pertinence du projet, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et de formuler des recommandations afin d'améliorer les interventions futures.

- **Présentation des constatations préliminaires** : Elle a eu lieu le 23/05/24 en présentiel et à distance. Les parties prenantes ont participé à cette restitution qui leur ont permis d'apprécier les résultats obtenus par l'équipe de consultants à mi-chemin, de confirmer ou d'infirmer certains points et de préciser les éléments à approfondir dans le rapport provisoire. Les suggestions et recommandations ont été prises en compte dans l'élaboration du rapport final d'évaluation.
- **Production du rapport provisoire et finalisation** : Le rapport provisoire a été soumis aux parties prenantes. Les observations et les suggestions ont été prises en compte par l'équipe de consultants afin de finaliser le rapport.

1.14 Considérations éthiques, genre et droits de la personne

L'évaluateur a porté une attention à la protection de la vie privée des répondants et a reçu le consentement verbal de toutes les personnes interrogées. Pour ce faire, nous avons expliqué l'objectif de la collecte d'informations, leur utilisation, les utilisateurs et assuré les répondants de la protection de leur vie privée. Le respect du principe Ne pas nuire (Do no harm) a été suivi en évitant à tout prix de porter un quelconque préjudice aux participants de l'enquête.

Dans ce cadre, les survivantes des VBG qui n'étaient prêtes à participer à l'enquête par peur d'être identifiées n'ont pas été enquêtées. Aussi, la minimisation des risques d'inconfort pour les personnes interrogées a été prise en compte dans la mesure où les entretiens ont été réalisés aux dates et aux heures de disponibilité des répondants. Des

rendez-vous ont été négociés à l'issue de la phase de prise de contact.

En outre, le processus d'évaluation a respecté les normes de qualité et d'éthique indiquées dans les directives d'évaluation du GERAAS, par exemple en demandant une approbation verbale pour que l'évaluateur prenne des notes/enregistre ses réponses et prépare un rapport à partir de ces informations.

Conformément au Manuel d'évaluation d'ONU Femmes sur la gestion de l'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes et au document d'orientation du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation sur l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les évaluations référencées plus haut, l'évaluation a abordé les perspectives de genre et de droits de l'homme en veillant à ce que toutes les étapes du processus d'évaluation soient fondées sur une attention approfondie à la dynamique de genre, les normes sociales, les inégalités et les relations de pouvoir dans le contexte de l'évaluation de la mesure dans laquelle le projet a atteint les résultats escomptés, documenté les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques en vue d'intensifier les activités.

Cela signifie que, en ce qui concerne les résultats rapportés, l'évaluation a examiné et déterminé dans quelle mesure et comment les interventions ont ou non remis en question et modifié les inégalités et les causes structurelles du déni des droits humains des femmes et de la persistance de l'inégalité entre les sexes, et si ces changements sont susceptibles de conduire aux résultats souhaités d'une meilleure jouissance des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes.

Plus précisément, l'équipe d'évaluation a veillé à ce que i) les données soient recueillies auprès des hommes, des femmes et des jeunes y compris des groupes marginalisés (les déplacés, les retournés, femmes et filles survivantes de VBG et femmes et filles en situation de handicap) ; ii) la recherche d'informations sur la manière dont la conception et la mise en œuvre du projet tiennent compte des questions relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme ; et iii) en utilisant une combinaison de cadres d'analyse comparative entre les sexes pour théoriser et interpréter les résultats.

1.15 Difficultés et limites de l'évaluation

Bien que des documents de projet pertinents aient été fournis, les faiblesses dans le Cadre de résultats du projet, en particulier en ce qui concerne les données sur les résultats, étaient insuffisantes et limitaient l'évaluabilité des résultats. Les rapports narratifs des partenaires de mise en œuvre du projet ne contenaient pas de données adéquates sur les résultats et les effets. La mission d'évaluation a réalisé des enquêtes quantitatives de terrain en plus des entretiens qualitatifs pour collecter des données supplémentaires.

Mais l'échantillonnage des enquêtes quantitatives ne concerne que 160 personnes, du fait des limitations de budget. Pour des raisons de confidentialité, il a été très difficile de rencontrer les survivantes des VBG. Seulement, 10 d'entre elles ont accepté de répondre aux enquêteurs. La forte mobilité des PDI a fait que seulement 30 d'entre elles ont été enquêtées. A cause de la crise sécurité très volatile, l'équipe de consultants n'a pu effectuer les déplacements à Bandiagara et à Ansongo pour la collecte des données.

Constatations

1.16 Pertinence

Rappel questions d'évaluation

1. Est-ce que le choix des activités du projet est lié aux problèmes de genre et de droits humains identifiés dans le contexte programmatique de ce projet ?
2. Dans quelle mesure l'appui apporté par le projet était-il (i) adapté aux besoins des populations cibles concernées ?
3. Est-ce que les communautés ont apprécié positivement les actions du projet ?
4. Quelle était la qualité de la réponse ? (Rapidité et pertinence de la réponse, équilibre entre humanitaire (court terme) et objectifs de développement (moyen et long termes)
5. Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et l'émergence d'autres besoins et priorités ?
6. Est-ce que les cibles identifiées sont les plus pertinentes ?
7. Les activités et les résultats du projet sont-ils compatibles avec les objectifs nationaux et la réalisation de ces objectifs ?
8. La définition du but et des résultats est-elle clairement articulée ?

Constat 1 : Les activités du projet adressent les problèmes de genre, de droits humains et de relèvement économiques auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans le contexte de conflit et de COVID-19. Les appuis apportés en guise de réponse sont en phase avec les besoins des femmes et des filles et sont bien appréciés par celles-ci. Malgré ce contexte, le projet a su apporter une réponse de qualité et pertinente combinant des actions humanitaires et de développement afin de prendre en charge les besoins à court, moyen et long terme.

Ce constat répond aux questions d'évaluation portant sur la pertinence du choix des activités par rapport au contexte/problèmes de genre et droits humains et aux besoins des bénéficiaires ainsi que la qualité de la réponse en termes d'équilibre entre humanitaire et objectif de développement.

Pertinence par rapport au contexte marqué par des défis de genre, de droits humains et de précarité :

Les activités de renforcement des capacités des communautés locales sur les droits des femmes, des filles et de prévention des VBG, de soutien à la prise en charge des survivantes des VBG et de financement d'AGR aux profits des femmes et filles y compris les survivantes des VBG mises en œuvre par le projet sont bien adaptées au contexte du Mali où les défis de violations des droits des femmes et des filles, de VBG, de déficit de prise en charge des survivants(es) des VBG et de pauvreté rurale sont endémiques et ont été accentués par la crise sécuritaire et durant la COVID-19.

En effet, tel décrit dans le document de conception du projet et confirmé par les études externes, la conception et la mise en œuvre du projet s'inscrit dans un contexte humanitaire dégradé et fragile

marqué par : (i) la forte prévalence des cas de VBG¹² et le faible accès et prise en charge holistique des survivantes des VBG ; (ii) de fortes pesanteurs socio-culturelles et de pauvreté favorables à la récurrence des VBG et des violations des droits des femmes et des filles¹³ ; (iii) une crise sécuritaire depuis 2012 qui a entraîné des déplacements massifs de personnes¹⁴ avec des pertes de biens sociaux et productifs, la privation des droits des femmes et des filles et les VBG¹⁵; (iv) la COVID-19 qui a entraîné l'arrêt des AGR et a contribué à la hausse des VBG¹⁶.

Pertinence des appuis par rapport aux besoins des bénéficiaires : Le projet a répondu aux besoins des femmes, des filles, des survivantes aux VBG, des leaders traditionnels et religieux, en améliorant leurs connaissances sur la protection des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG, les mariages précoces, l'excision, la prise en charge des survivantes des VBG, à travers l'organisations de sessions d'informations, de sensibilisations et de formations par le biais d'ateliers de formation, de foras communautaires et d'émissions radios.

Le renforcement des capacités à la fois des femmes et des hommes y compris les leaders traditionnels et religieux est une approche pertinente pour une bonne prise de conscience et l'engagement d'une masse critique d'acteurs communautaires en faveur de la protection des droits des femmes et des filles, de la prévention des VBG et de la prise en charge

des survivantes des VBG. L'ensemble des personnes interviewées appréciant positivement la pertinence de l'approche basée sur le renforcement des capacités déployées par le projet (Encadré 1A). Également, les résultats de l'enquête montrent qu'au niveau des deux communes d'intervention du projet, la majorité des bénéficiaires déclare que les actions d'informations, de sensibilisations et de formations sont globalement pertinentes (figure 3a).

Le projet a également répondu aux besoins des survivantes des VBG à travers les activités de financement de leur prise en charge au niveau des structures de prise en charge holistique dont le niveau d'équipements a été renforcé et le personnel médical formé sur les VBG.

De l'avis des survivantes des VBG, l'appui du projet est pertinent et utile (Encadre 1B). Dans le domaine du relèvement économique, la mise en œuvre d'activités de financement d'AGR sur diverses domaines (Figure 8b) aux profits des femmes, des filles, des survivantes des VBG et des PDI étaient nécessaires, pertinentes et positivement appréciées (Encadré 1C) au regard du contexte de dégradation des conditions des vies des femmes et des filles à cause la pauvreté endémique accentuée par la dégradation de la situation sécuritaire, les restrictions imposées par la COVID-19 et l'arrivée massif des PDI.

12 L'enquête démographie et santé des ménages de 2018 que la moitié des femmes (49 %) de 15-49 ans ont subi des actes de VBG dont 68% n'ont pas dénoncé et sollicité une prise en charge, 53% d'entre eux sont en union avant l'âge de 18% et que 73% des filles de 0-14 ans sont excisées. Selon le système de gestion de l'information sur la violence basée sur le genre dénommé Gender Based Violence Information Management System (GBVIMS), le nombre de cas de VBG est passé de 2021 cas de janvier à juillet 2019 à 2981 cas de janvier à juillet 2020 avant d'atteindre 2033 cas en 2021. La même source indique que le nombre de cas de VBG est passé de 1527 incidents entre janvier à mai 2023 à 4 062 incidents entre juillet et septembre 2023. Les cas de VBG les plus notés sont les des violences sexuelles, des agressions physiques, des violences psychologiques, des dénis de ressources, des mariages précoces.

13 L'étude exploratoire sur la prévention et l'élimination des Violences basées sur le genre au Mali » menée en 2017 par l'ONG TrustAfrica et l'enquête qualitative menée par INSTAT Mali 2020 sur les violences basées sur le genre, pratiques néfastes et santé de la reproduction ont identifié les déterminants des prévalence des BVG à savoir : les barrières socioculturelles et économiques, le mépris à l'égard des femmes, la soumission des femmes, la supériorité des hommes par rapport aux femmes, la jalousie des hommes, la marginalisation des femmes, l'analphabétisme, la pauvreté des communautés, le manque d'activité économique pour les femmes

14 L'étude exploratoire sur la prévention et l'élimination des Violences basées sur le genre au Mali » menée en 2017 par l'ONG TrustAfrica et l'enquête qualitative menée par INSTAT Mali 2020 sur les violences basées sur le genre, pratiques néfastes et santé de la reproduction ont identifié les déterminants des prévalence des BVG à savoir : les barrières socioculturelles et économiques, le mépris à l'égard des femmes, la soumission des femmes, la supériorité des hommes par rapport aux femmes, la jalousie des hommes, la marginalisation des femmes, l'analphabétisme, la pauvreté des communautés, le manque d'activité économique pour les femmes

15 En 2021, OCHA a souligné l'incidence de la crise sécuritaire sur les cas de VBG dans une note intitulée « Les violences basées sur le genre augmentent mais la prise en charge reste très insuffisante ».

16 Selon le rapport d'étude sur l'impact de la Covid-19 sur les VBG menée par le Système des Nations Unies au Mali, intégrant l'étude sur les activités économiques des femmes (ONU Femme) en Mai 2020, les VBG ont augmenté de façon exponentielle à cause des stress économique et social, couplés à des mesures de mouvements restreintes et d'isolement social

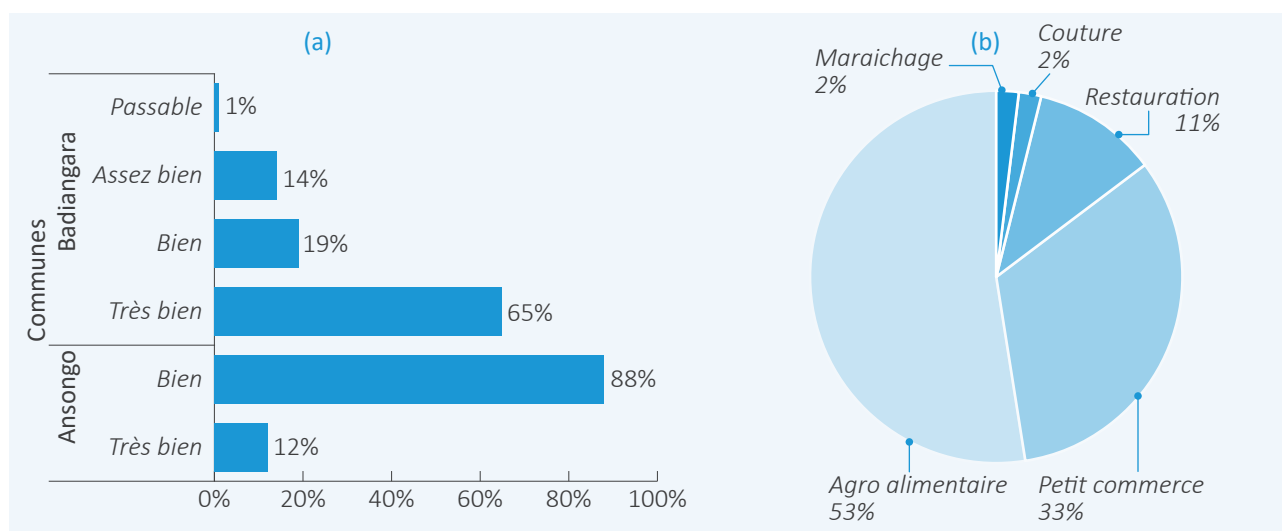


Figure 8: Pertinence des activités d'information, sensibilisation et formation (a) et types d'AGR financés par le projet selon les bénéficiaires (b)

Encadré 1: Appréciation de la pertinence des formations, de la prise en charge des survivantes des VBG et des AGR

- A. « À travers l'intervention du projet nous avons reçu beaucoup des connaissances, autrefois les connaissances des gens sur les VBG étaient limitées. Mais aujourd'hui avec le projet nous avons reçu beaucoup d'informations à travers les activités de renforcement de capacités, de formation ça nous a permis une prise de conscience car aujourd'hui dès qu'il y a eu des cas de VBG notre première option c'est de se diriger vers les centres et services sanitaires, et aussi faire la déclaration au niveau de services de prise en charge pour éviter toute danger ou complication. Les activités de sensibilisation ont également permis de prévenir les violences. C'est grâce aux activités de sensibilisation du projet que nous avons eu toutes ces connaissances, donc le projet a contribué à éradiquer les violences ». **Femme leader**
 « Le projet a été vraiment pertinent dans le cadre ou le contexte actuel ou il y a les violences surtout basées sur le genre le projet nous a formé, il y a eu des ateliers par rapport à ça pour nous expliquer les grandes lignes. Je pense que les activités du projet sont pertinentes dans le sens où ces activités ont permis de mobiliser les gens autour des thèmes très importants pour les communautés. Les activités de sensibilisation, des renforcements de capacités ont donné une large information et de compréhension sur les droits humains, la protection et la prévention des VBG ». **Jeune leader**
- B. « Je pense que les activités du projet sont salutaires, parce que les personnes dans ces situations vivent des traumatismes, du coup sans appui ou soutien psychologique, elles deviennent folles. Les actions du projet nous permettent de retrouver petit à petit nos esprits et nous redonner confiance. ; Toutes les activités du projet sont importantes et ont répondu aux besoins des bénéficiaires. Moi, ce que j'ai aimé le plus de ces activités c'est surtout la prise en charge médicale, par ce que on a été bien traité et avons reçu des meilleurs soins de façon très confidentielle ». **Survivantes VBG**
- C. « Les AGR sont utiles pour nous parce qu'avec le conflit, on souffrait de la pauvreté accentuée par les restrictions des mouvements, nos maris ne pouvaient rien faire de concret malgré qu'on ait nos enfants à l'école. Alors l'avènement du programme nous a ouvert de nouveaux horizons. Par exemple moi personnellement, je fais de l'embouche ovine. J'achète des moutons et je les entretiens quelques temps pour les revendre. Avec les équipements reçus, nous faisons de la fabrique de savon. Il y a aussi de la pâte d'arachide que nous vendons qui est produite grâce à la machine broyeuse, les bassines et les sceaux que nous avons reçus du projet. L'arrivée du projet était à point nommé ». **Femmes bénéficiaires d'AGR**

Qualité de la réponse (équilibre entre action humanitaire et développement) : Le projet a combiné des actions humanitaires et de développement qui sont pertinentes pour répondre aux besoins d'urgence et de relèvement dans un contexte de conflit et post-COVID-19. En soutenant des actions humanitaires dans le contexte de conflit qui sévit dans les zones de Bandiagara d'Ansongo au centre et nord Mali, le projet a apporté une réponse rapide aux besoins d'urgence des femmes et des filles en matière de protection des droits, de prévention des VBG et de prise en charge des survivantes des VBG. L'évaluation a aussi constaté que le projet intègre également des actions de développement à travers le soutien au développement d'activités génératrices de revenus (AGR) afin d'appuyer le relèvement économique des femmes et des filles à moyen et long terme dans le contexte post COVID-19.

Constat 2 : Les besoins et problèmes en matière de protection des droits des femmes et des filles, de prévention des VBG, de prise en charge des survivantes et de soutien au relèvement économique identifiés durant la conception du projet sont restés les mêmes pendant la période de mise en œuvre. Mais ces besoins se sont accentués avec l'arrivée massive de nouvelles PDI à Bandiagara et Ansongo, alors que le budget alloué au projet était insuffisant pour les inclure.

Ce constat répond aux questions portant sur l'évolution des besoins identifiés au départ et la capacité de réactivité du projet face aux changements et l'émergence d'autres besoins et priorités.

Au moment de sa conception, le projet cherchait à apporter une réponse aux problèmes de protection des droits des femmes et des filles, de prévention des VBG, de prise en charge des survivantes des VBG et de relèvement économique des femmes et des filles affectées par le conflit dans un contexte de COVID-19. Les informations issues des entretiens et de la revue documentaire montrent que ces problèmes sont restés identiques au cours de la période de mise en œuvre du projet du fait de la persistance du conflit dans les

zones de Bandiagara et d'Ansongo où intervient le projet et des difficultés dans la prise en charge des survivantes des VBG. A ceux-là s'ajoutent la précarité des conditions de vie des femmes et des filles pendant la COVID-19 et durant la période post-COVID-19 qui est associée à l'arrêt ou le ralentissement des AGR. Cela démontre à suffisance la pertinence des actions du projet au moment de sa conception et au cours de sa mise en œuvre.

Avec l'afflux massif de PDI particulièrement dans les zones des Bandiagara et d'Ansongo, il a été noté une accentuation des besoins de protection des droits des femmes et des filles, de prévention contre les VBG, de prise en charge de nouveaux cas de VBG et de soutien au relèvement économique en raison des pertes de biens sociaux et productifs. Cependant, les ressources financières limitées font que les appuis apportés par le projet n'ont pas bénéficié à la plupart des PDI. A Titre illustratif, dans la commune de Bandiagara, malgré le nombre important de PDI, les interventions du projet sont limitées dans 10 quartiers urbain, à cause de l'insuffisance des ressources financières du projet, souligne un représentant de YA-G-TU.

« La ville de Bandiagara a le plus grand centre de PDI avec 03 centres de déplacées et presque chaque semaine nous enregistrons de nouveaux PDI, alors que l'offre est largement inférieure à la demande. L'enveloppe financière qui nous a été allouée est insuffisante pour intervenir au niveau des zones rurales et péri-urbaines au-delà du centre urbain de Bandiagara. La demande est très forte mais l'offre est insuffisante. Juste après la clôture du projet il y a eu à peu près 10 villages qui se sont déplacés et ils sont là sur les sites des déplacés, et ont vraiment besoin de ces formations, des kits pour les AGR, de fonds de roulement ».

Constat 3 : Les objectifs du projet en matière de protection des droits des femmes et des filles, de prévention des VBG et de relèvement économique sont alignés sur les référentiels nationaux et internationaux. Il s'agit du cadre stratégique pour la relance économique et le développement

durable (CREED 2), du plan d'action national sur la résolution 1325 au Mali, de la politique nationale genre du Mali, la note stratégique d'ONU Femmes Mali, le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement au Mali, la stratégie d'action humanitaire Sahel et Lac Tchad de la coopération espagnole, les objectifs de développement durable.

Ce constat répond à la question d'évaluation portant sur l'alignement des objectifs du projet avec les priorités nationales et internationales.

En renforçant les capacités des acteurs locaux comprenant des hommes et des femmes, les filles, les leaders religieux et traditionnels et les jeunes sur les violences sexuelles et sexistes, les normes de genre discriminatoires et les obstacles multidimensionnels à la prévention et à la protection contre les VBG, la promotion des droits des femmes et des filles, la prise en charge des survivantes des VBG, le projet contribue aux orientations de la politique nationale genre du Mali de 2011 dont la vision est « *une société démocratique qui garantit l'épanouissement de toutes les femmes et tous les hommes grâce au plein exercice de leurs droits égaux fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources, en vue de faire du Mali un pays émergent fort de sa croissance et fier de ses valeurs de justice, de paix, de solidarité et de cohésion sociale* » et contribue à la réalisation des objectifs du Plan d'action national de la résolution 1325 (R 1325): « *Pilier 2 : Les violences sexuelles et basées sur le genre liées aux conflits sont prévenues, et les femmes contribuent de manière significative à la prévention de conflits et d'autres menaces envers la sécurité humaine* » ; Pilier 3 : « *Les droits fondamentaux des femmes et des filles pendant toutes les phases du conflit et en temps de paix sont respectés, protégés et promus, et leur sécurité humaine est assurée* » ; de la Note stratégique d'ONU Femmes Mali 2020-2024 : (Effet 2 « *D'ici 2024, les personnes seront résilientes aux conflits, réconciliées et en harmonie dans un environnement pacifique et sûr qui respecte les droits de l'homme et les traditions culturelles positives* » ;

du cadre de coopération des nations unies pour le développement durable (CCND) au Mali 2020-2024 : Effet 1.1 « *les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des droits humains et des traditions culturelles positives* » et Effet 1.2 : « *les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des droits humains et des traditions culturelles positives* », de l'ODD 5 et de la stratégie humanitaire 2020-2021 de l'AECID « *OS1 : « venir en aide aux populations en situation de vulnérabilité face aux crises alimentaires » ; OS3 : « fournir aide humanitaire, services de base et protection aux populations touchées par les conflits armés, en particulier aux personnes les plus vulnérables (femmes et enfants)* ».

En matière de relèvement économique des femmes et des filles dans un contexte de crise et de COVID-19, les actions de développement d'AGR soutenues par le projet sont en parfaite adéquation avec les objectifs du cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2019-2023 « *Objectif global 5.4 : Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille* » ; du Plan d'action national de la résolution 1325 : Pilier 4 : « *Les femmes et les filles sont des agents du changement, leurs besoins spécifiques et leurs intérêts stratégiques sont pris en compte dans les opérations de secours et de relèvement* », de la Note stratégique d'ONU Femmes Mali : (Effet 3 : « *D'ici 2024, les Maliens, en particulier les plus vulnérables, participent à l'économie et bénéficient des fruits d'une croissance forte, inclusive et résiliente et de la création d'emplois décents*»), du CCND Mali (Effet 3.1 : « *les populations vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes, ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité, en fonction de leurs besoins par âge et par sexe, y compris en situation humanitaire* » et des ODD 1 et 5 et de la stratégie humanitaire 2020-2021 de l'AECID « *OS1 : « venir en aide aux populations en situation de vulnérabilité face aux crises alimentaires*

» ; OS3 : « fournir aide humanitaire, services de base et protection aux populations touchées par les conflits armés, en particulier aux personnes les plus vulnérables (femmes et enfants) ». L'alignement du projet avec les objectifs nationaux, sectoriels et internationaux est reconnu par les acteurs institutionnels rencontrés.

Constat 4 : Le ciblage des femmes et des filles y compris les survivantes des VBG et les PDI est pertinent et a été effectué sur la base d'une approche participative et inclusive en collaboration avec les ONG, les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales et les organisations féminines. Le bien-fondé de ce ciblage s'explique par le fait qu'elles sont les principales victimes des VBG, des violations des droits et de la précarité des conditions de vie dans le contexte du conflit et de COVID-19. Toutefois, l'absence d'études de base spécifique à chaque zone d'intervention au moment de la conception ou au démarrage du projet est une insuffisance dans le ciblage des bénéficiaires. L'évaluation constate que les femmes et filles en situation de handicap et les veuves n'ont pas été ciblées à hauteur de souhait.

Ce constat fait référence à la question d'évaluation relative à la pertinence du ciblage des bénéficiaires.

L'ensemble des parties prenantes rencontrées ont confirmé la pertinence du ciblage des femmes et des filles eu égard de la forte prévalence des problèmes de genre, de droits humains et de précarité qui sont exacerbés avec la situation de la crise sécuritaire et pendant la COVID-19. Également, la pertinence est positivement appréciée sur l'élargissement du ciblage aux survivantes des VBG et à des PDI en leur impliquant dans les actions d'informations et de sensibilisations sur la protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG, ainsi que de prise en charge et de développement des AGR pour leur relèvement économique. Un staff du projet martèle ceci :

« L'implication des survivantes des VBG a été pertinente compte tenu du fait qu'elles n'avaient pas la conscience qu'elles pouvaient jouer un rôle majeur

pour faire face à cette problématique des VBG, mais cela a été réglé, grâce aux actions d'informations, sensibilisation, de mise en relation avec les centres de prise en charge qui peuvent les accueillir, les prendre en charge et à les aider à se relever ».

Dans la même logique, le ciblage et l'inclusion des leaders traditionnels, des leaders religieux, des hommes et des jeunes garçons est pertinente et cela a été magnifié à l'unanimité par l'ensemble des personnes interviewées dans la mesure où l'implication et l'engagement de toute la communauté locale est nécessaire pour la promotion de la protection des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG et la prise en charge de survivantes des VBG.

Sur la base des informations tirées des rapports des ONG partenaires de mise en œuvre et des entretiens menés, on constate que l'identification des bénéficiaires des AGR s'est faite de manière participative et inclusive à travers la tenue d'assemblées communautaires d'informations et sensibilisations et d'élaboration des critères de sélection impliquant les femmes et les filles affectées, des responsables des ONG, des leaders communautaires, des autorités politiques et administratives et des services techniques au niveau local. Cette approche communautaire est importante afin d'identifier les bénéficiaires sur la base de critères définis en commun.

Au niveau de la commune d'Ansongo, à la lecture du rapport trimestriel juin à août 2022 du consortium UAVES/NOVA, il ressort que les critères de choix des bénéficiaires des AGR ont porté sur le pouvoir d'achat des ménages, le niveau d'accès à la nourriture et aux autres besoins essentiels, la vulnérabilité aux risques de VBG et les ménages affectés par les conflits et les effets de COVID 19 aussi bien au niveau des communautés déplacées et hôtes. Sur cette base 100 bénéficiaires ont été ciblés dont 40 filles, 30 PDI et 05 groupements de femmes actifs dans la lutte contre les VBG, répartis dans 05 villages de la commune d'Ansongo.

Au niveau de la commune de Bandiagara, le rapport d'activité de l'ONG YA-G-TU, indique les bénéficiaires des AGR ont été sélectionnés à la suite d'assemblées générales d'informations et de sensibilisations et sur la base de critères de choix conjointement élaborés avec les représentants des services techniques locaux en charge de la famille, du développement social avec la participation des représentants des associations de femmes et de jeunes. Sur cette base 50 femmes et filles dont 26 PDI bénéficiaires d'AGR individuelles ont été sélectionnés répartis entre les 10 quartiers du chef-lieu de communes de Bandiagara. Par contre, il est important de mentionner que des mécanismes de gestion des plaintes n'ont pas été mis en place pour gérer les erreurs d'inclusion et d'exclusion.

La lecture du document de conception du projet montre que le ciblage des femmes et des filles et des autres acteurs communautaires se fera sur les données des rapports d'études situationnelles réalisés avant son démarrage. A titre illustratif, le document de conception du projet cite explicitement le rapport du cluster protection de mars 2021 qui indiquait qu'entre janvier et mars 2021, à cause de la crise sécuritaire, 1 879 cas de violences basées sur le genre dont 99% concernaient des femmes et des filles ont été enregistrées et 346 864 personnes dont 192 746 femmes et filles ont été déplacées et étaient accueillies dans des régions touchées par les conflits et la violence notamment Mopti, Gao et Ségou. Dans le même temps, le rapport soulignait que durant la COVID-19, les violences conjugales et sexuelles se sont aggravées sur les femmes et les filles en même temps que la dégradation de leurs conditions économiques.

En revanche, l'évaluation a constaté une insuffisance dans le ciblage qui est liée à la non-réalisation d'études de base spécifiques au niveau des deux communes d'intervention du projet comme initialement prévue dans le document de conception du projet¹⁷. Ces études étaient prévues pour établir un état des lieux sur la protection et le relèvement économique des groupes cibles dans les localités d'intervention

(cercles de Bandiagara et d'Ansongo) afin de faciliter le ciblage et de renseigner les données de base du Cadre de résultats. Une autre insuffisance est la non prise en compte des femmes et filles vivantes avec un handicap. Cette situation a été déplorée par des représentants des services techniques déconcentrés rencontrés.

Constat 5 : Le Cadre de résultats du projet présente une logique d'intervention interne cohérente et solide. Les résultats et les objectifs attendus ont été clairement énoncés et reflétaient les changements attendus. Toutefois, l'analyse de la robustesse des indicateurs met en évidence certaines insuffisances : les valeurs de référence et cible de certains indicateurs ne sont pas renseignées et systématiquement désagrégées selon l'âge et le statut des bénéficiaires (PDI, survivantes VBG) quand il est possible. Par ailleurs, le document de conception du projet ne dispose pas d'une théorie du changement et une étude de référence n'a pas été faite.

Ce constat répond à la question d'évaluation portant sur l'articulation entre la définition du but et des résultats du projet en référence au Cadre de résultats.

La lecture du Cadre de résultats montre clairement qu'il présente une logique d'intervention cohérente et solide. Le Cadre de résultats comprend trois résultats majeurs qui sont complémentaires et interdépendants dont leur réalisation permettrait l'atteinte de deux objectifs spécifiques (OS1 : *Les droits fondamentaux des femmes et des filles pendant toutes les phases du conflit et en temps de paix sont respectés, protégés et promus et leur sécurité humaine est assurée* » ; OS 2 « *Les femmes et les filles sont des agents du changement, leurs besoins spécifiques et intérêts stratégiques sont pris en compte et leur sécurité humaine est assurée en situations de crise et de reconstruction* ») et contribuerait à l'atteinte d'un objectif global « *Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de*

¹⁷Un état des lieux sur la protection et le relèvement économique des groupes cibles dans les localités d'intervention (cercles de Bandiagara et d'Ansongo) sera mené par zone pour renseigner les données de base du cadre des résultats du projet.

leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de Covid-19 dans les régions de Mopti et Gao».

Le premier résultat « *Les autorités locales et les communautés ont des capacités renforcées pour protéger les droits des femmes et filles affectées par les conflits et prévenir les violences basées sur le genre dans un contexte de COVID-19* » fait référence à la participation, la protection et la prévention en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs locaux afin de les préparer pour qu'ils soient les véritables acteurs locaux du changement pour une meilleure protection des droits des femmes et des filles et prévention des VBG et une prise en charge améliorée des survivantes des VBG.

Ce premier résultat crée les conditions favorables pour l'atteinte du résultat 2 « *Les femmes et les filles survivantes de VBG ont accès à des services de prise en charge de qualité y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19* » qui met l'accent sur la prise en charge des VBG, et qui devrait permettre aux acteurs capacités de s'investir dans l'identification des survivantes des VBG, de les référencer vers les institutions de prise en charge holistique dont les moyens seront à renforcer afin que les survivantes bénéficient d'une meilleure prise en charge adaptée.

Le résultat 3 « *Les femmes et les jeunes filles affectées par les conflits ont acquis des compétences et des moyens de production leur permettant de mener des activités génératrices de revenus afin d'améliorer leur relèvement économique y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19* » met l'accent sur le relèvement économique aussi bien des femmes et des filles et survivantes des VBG en leur dotant de moyens financiers et matériels pour le développement d'AGR afin de promouvoir leur autonomisation économique.

De cette analyse, il en découle que le projet a bien intégré les trois dimensions intrinsèques liant l'humanitaire et le développement à travers la combinaison des interventions de protection des droits des femmes et des filles, de prévention des

VBG (nœud gordien du projet), avec des initiatives de prise en charge des survivantes des VBG et d'autonomisation économique des femmes. Pour chacun des trois résultats visés, des activités ont été planifiées avec des ressources dédiées et dont la mise en œuvre devrait permettre de les atteindre. Une bonne articulation avec une cohérence solide est notée entre les activités planifiées et les résultats à atteindre.

De même, l'analyse du budget du projet montre que le résultat R2 relatif au relèvement économique des femmes et des filles représente 52% du budget contre 33 % pour le résultat R2 portant sur la prise en charge des survivantes des VBG, 15 % pour le résultat R1 relatif au renforcement des capacités (figure 9).

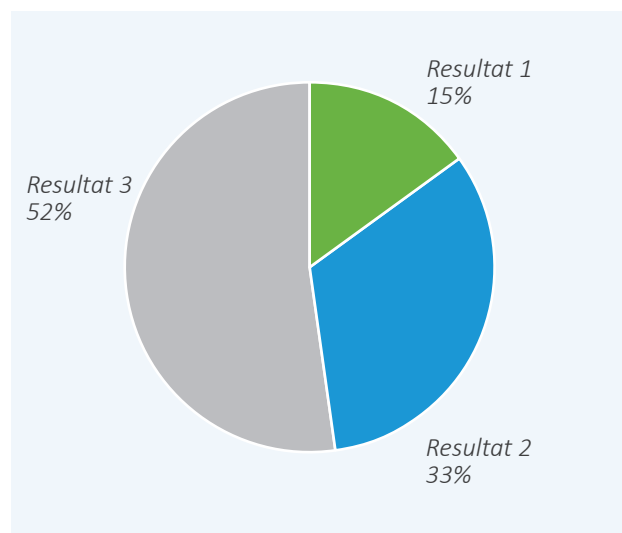


Figure 9 : Répartition du coût du projet par résultat attendu
Source : auteurs à partir du document projet

Toutefois, l'évaluation de la robustesse des indicateurs du Cadre de résultats montre des insuffisances. La majorité des indicateurs d'effets et de résultats ne dispose pas de données de base pour que ceux qui en disposent, les données de base indiquées sont sous estimées et ne proviennent pas d'études de référence (tableau 5). Également, la plupart des indicateurs sont des indicateurs de mesure d'activités, toutefois, il existe des indicateurs qualitatifs pour mesurer les effets. Les valeurs de base de certains indicateurs ne sont pas définies comme le montre le tableau 5.

Aussi, l'évaluation note que les valeurs cibles des indicateurs ne sont pas désagrégés par âge et selon le handicap et le statut de PDI. Ces manquements ne permettent pas un suivi rigoureux de l'évolution des indicateurs et l'évaluation du niveau d'atteinte des résultats.

Par ailleurs, le document de projet ne dispose pas de théorie du changement afin de voir comment les changements apportés par le projet vont se manifester et les liens logiques de leurs réalisations. Une étude de référence n'a pas été aussi réalisée.

Tableau 5: Analyse de la botustesse du Cadre de résultats du projet

Objectifs/résultats	Indicateurs	Manquement
Objectif spécifique 1 : Les droits fondamentaux des femmes et des filles pendant toutes les phases du conflit et en temps de paix sont respectés, protégés et promus et leur sécurité humaine est assurée.	Niveau de satisfaction dans les mesures sécuritaires et de protection mises en place. Selon les bénéficiaires : 1. Très satisfaisant 2. Satisfaisant 3. Peu satisfaisant 4. Pas du tout satisfaisant Baseline : Pas satisfaisant du tout Cible : Satisfaisant	L'indicateur : n'est pas suffisant pour mesurer le résultat attendu ; n'indique la proportion de répondant par rapport au changement souhaité ainsi que la désagrégation par sexe et par âge et selon le statut de PDI et d'handicap; n'indique le mode de calcul, la fréquence de la collecte
Objectif spécifique 2 : Les femmes et les filles sont des agents du changement, leurs besoins spécifiques et intérêts stratégiques sont pris en compte et leur sécurité humaine est assurée en situations de crise et de reconstruction.	Niveau et type de participation des femmes et des filles dans les situations de crise et de reconstruction. Description de la participation des femmes et des filles dans la gestion des situations de crise et de reconstruction qui mène à un changement positif dans leur vie : i) Campagnes de plaidoyer ; ii) Séances d'information ou de formation ; iii) Etudes ; iv) Assistance technique pour soutenir la participation des femmes et des filles ; v) autres activités Baseline : Néant- Cible : Néant	La formulation de l'objectif n'est pas spécifique et cible plusieurs résultats en même temps, ce qui ne facilite pas sa compréhension et son interprétation L'indicateur n'est pas SMART, pas mesurable : absence de baseline et de valeur cible

Objectifs/résultats	Indicateurs	Manquement
Résultat 1 : Les autorités locales et les communautés ont des capacités renforcées pour protéger les droits des femmes et filles affectées par les conflits et prévenir les violences basées sur le genre dans un contexte de COVID-19	Niveau d'engagement des autorités locales, les leaders traditionnels et religieux et des communautés pour la protection des droits des femmes et filles et la prévention des VBG Selon les bénéficiaires : 1. Très satisfaisant 2. Satisfaisant 3. Peu satisfaisant 4. Pas du tout satisfaisant Baseline : Néant- Cible : Néant	L'indicateur n'est pas SMART : absence de baseline et la cible n'est pas clairement spécifiée
	Nombre d'acteurs des autorités locales, des communautés, des femmes et filles informés et sensibilisés sur la prévention et la protection des droits des femmes et des filles Baseline : 0- Cible : 1200 acteurs (600 par cercle) ; Hommes (588) Femmes (611)	La valeur de base est sous-estimée et ne découle pas d'une étude de référence. Les cibles ne sont pas désagrégées selon l'âge et le statut (PDI, handicap)
	Niveau de connaissance des communautés, des femmes et filles sur la prévention et la protection des droits des femmes et des filles Baseline : Néant- Cible : Néant	L'indicateur n'est pas SMART : absence de baseline et la cible n'est pas clairement spécifiée
	Nombre de leaders traditionnels et religieux sensibilisés qui mènent des actions pour la prévention et la protection des droits des femmes et des filles Baseline : 0 Cible : 75 leaders (37 par cercle) ; dont hommes (71) et femmes (4)	La valeur de base est sous-estimée et ne découle pas d'une étude de référence. Les cibles ne sont pas désagrégées selon l'âge et le statut (PDI, handicap)
	Nombre de plans d'actions locaux mis en place pour la prévention des VBG et la protection des droits des femmes Baseline : 0- Cible : 2 (1 plans par cercle)	L'indicateur ne fournit pas d'information sur le degré de mise en œuvre des plans d'actions

Objectifs/résultats	Indicateurs	Manquement
Résultat 2 : Les femmes et les filles survivantes de VBG ont accès à des services de prise en charge de qualité y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19	Niveau d'accès des femmes et des filles survivantes de VBG aux services de prise en charge holistique Selon les bénéficiaires : 1. Très satisfaisant 2. Satisfaisant 3. Peu satisfaisant 4. Pas du tout satisfaisant Baseline : Néant- Cible : Néant	L'indicateur n'est pas SMART : absence de baseline et la cible n'est pas clairement spécifiée
	Nombre de prestataires de services ayant les capacités renforcées pour la prise en charge holistique des survivantes de VBG Baseline : 0 Cible : 2 (1 structure prestataire par cercle)	La valeur de base est sous-estimée et ne découle pas d'une étude de référence.
	Niveau de capacité des prestataires de services dans la prise en charge holistique des survivantes de VBG Baseline : Néant- Cible : Néant	L'indicateur n'est pas SMART : absence de baseline et la cible n'est pas clairement spécifiée
	Nombre de survivantes de VBG identifiées et orientées/référées vers les services de prise en charge holistique Baseline : Néant Cible : 100 (50 par cercle)	La valeur de base est sous-estimée et ne découle pas d'une étude de référence. Les cibles ne sont pas désagrégées selon l'âge et le statut (PDI, handicap)
	Pourcentage de survivantes de VBG ayant accès aux services de prise en charge holistique Baseline : Néant Cible : 40% des survivantes de VBG identifiées et orientées/référées vers les services de prise en charge holistique	La valeur de base n'est pas indiquée. Pas d'indicateur qualitatif pour apprécier le niveau de satisfaction des survivantes par rapport à la prise en charge. Les cibles ne sont pas désagrégées selon l'âge et le statut (PDI, handicap)

Objectifs/résultats	Indicateurs	Manquement
Résultat 3 : Les femmes et les jeunes filles affectées par les conflits ont acquis des compétences et des moyens de production leur permettant de mener des activités génératrices de revenus afin d'améliorer leur relèvement économique y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19	Appréciation de l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes filles ainsi que leur relation avec leurs familles et communautés en lien avec leur statut social Selon les bénéficiaires : 1. Très satisfaisant 2. Satisfaisant 3. Peu satisfaisant 4. Pas du tout satisfaisant Baseline : Néant- Cible : Néant	L'indicateur n'est pas SMART : absence de baseline et la cible n'est pas clairement spécifiée
	Nombre de femmes et de jeunes filles qui ont acquis des connaissances techniques et de gestion en matière de gestion des AGR Baseline : 0- Cible : 200 femmes et jeunes filles (100 personnes par cercle)	La valeur de base n'est pas indiquée. Les cibles ne sont pas désagrégées selon l'âge et le statut (PDI, handicap)
	Niveau d'utilisation des compétences acquises par les femmes et les jeunes filles Baseline : Néant- Cible : Néant	L'indicateur n'est pas SMART : absence de baseline et la cible n'est pas clairement spécifiée
	Pourcentage de femmes et de jeunes filles ciblées qui exercent une AGR Baseline : Néant- Cible : Au moins 30%	La valeur de base n'est pas indiquée. Les cibles ne sont pas désagrégées selon l'âge et le statut (PDI, handicap)
	Pourcentage de femmes et de jeunes filles ciblées ayant accès aux sources de financement Baseline : Néant- Cible : Au moins 25%	La valeur de base n'est pas indiquée. Les cibles ne sont pas désagrégées selon l'âge et le statut (PDI, handicap)

Source : auteurs à partir de la revue documentaire du document de conception du projet

1.17 Efficacité

Rappel des questions d'évaluation

1. Quels résultats le projet a-t-il permis de réaliser ?
2. Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ?
3. Quelles sont les valeurs actuelles des indicateurs de produits du projet ?
4. L'accord de partenariat et la coopération avec les ONGs nationales pour réaliser les objectifs du projet a-t-il facilité l'atteinte des résultats ? A-t-il occasionné des obstacles ?
5. Quelles sont les causes de la réalisation et de la non-réalisation des résultats escomptés
6. Le système de planification, suivi et rapportage a-t-il fonctionné et contribué à la prise de décision appliquées ?
7. Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ?

Niveau d'atteinte des indicateurs de produits par rapport aux prévisions

L'analyse de l'atteinte des produits, a été faite en se basant sur le rapport entre la planification initiale et les résultats obtenus en fin de projet. L'analyse de la performance du projet sous l'angle du rapport entre la valeur cible et valeur actuelle des indicateurs n'a pas été facile à faire. En effet, certains indicateurs ne disposaient pas de valeurs cibles alors que pour d'autres les valeurs atteintes en fin de projet n'ont pas été renseignées. Toutefois, sur la base des résultats du tableau en annexe 7, le niveau de réalisation des produits est satisfaisant dans la mesure où la majorité des valeurs cibles ont été atteintes ou dépassées et certaines partiellement.

Résultat 1 : Les autorités locales et les communautés ont des capacités renforcées pour protéger les droits des femmes et filles affectées par les conflits et prévenir les violences basées sur le genre dans un contexte de COVID-19.

Constat 6 : La majorité des acteurs rencontrés affirment que le projet a amélioré les connaissances des communautés et des autorités locales sur la protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG, grâce aux actions d'informations, de sensibilisations et de formations qu'il a mené. Cependant, le projet n'a atteint que

68% de ces cibles en matière d'informations, de sensibilisations et de formations à cause de l'insuffisance des ressources financières disponibles et des restrictions de rassemblement de personnes liées à la COVID-19.

Pour l'atteinte des résultats, les deux ONG locales (YA-G-TU et le consortium UAVES/NOVA) partenaires de mise en œuvre du projet ont chacune réalisé une étude d'évaluation des besoins des renforcements des capacités assortie d'un plan d'action à la suite d'enquêtes et de consultations des communautés locales.

Les ONG en collaboration avec les agents des services techniques locaux (SLPFEF et SLDSSES) ont mis en œuvre le plan d'action de renforcement des capacités à travers l'organisation de sessions de formations en salle, des causeries communautaires et des émissions radios. En termes de réalisations, 820 acteurs locaux (dont 56% de femmes et 44% d'hommes) sur une prévision de 1200, soit un taux de réalisation de 68%, ont été informés, sensibilisés et formés sur la protection des droits des femmes et des filles et les VBG. Ces résultats sont confirmés par ceux de l'enquête de terrain menée par l'équipe d'évaluation qui montrent que 95% (152 sur 160) des interviewés ont déclaré avoir participé aux sessions d'informations, de sensibilisations et de formations sur la protection des droits des femmes et les VBG que

le projet a organisé. L'évaluation a également constaté qu'une diversité de thématiques ont été abordées lors des sessions d'informations, de sensibilisations et de formations, avec des fréquences de citations par les bénéficiaires de 90% sur la thématique « protection des droits des femmes et des filles », 80% sur la thématique « prévention des VBG », 75% sur la thématique « mariages précoces » et de 20% sur la thématique « prise en charge des cas de VBG » (Figure 10a).

Egalement, 274 autorités locales et leaders traditionnels et religieux dont 200 à Ansongo (119 femmes et 81 hommes) et 74 à Bandiagara (1 femme et 73 hommes) ont participé aux ateliers de sensibilisation. Cela démontre le caractère inclusif adopté par le projet et a été bien apprécié par les acteurs locaux interviewés (Encadré 2). Avec l'appui du projet, 26 plans d'actions locaux ont été élaborés pour permettre aux communautés locales de mener des activités de prévention des VBG et de protection des droits des femmes et des filles. Toutefois, le financement pour la mise en œuvre de ces plans d'actions n'était pas prévu par le projet. Cela a limité la mise en œuvre des activités prévues dans les plans d'actions.

Les actions d'informations, de sensibilisations et de formations ont permis une amélioration des connaissances des bénéficiaires des sessions sur la protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG, contribuant ainsi au renforcement de leurs capacités. En effet, la majorité des personnes interviewées affirme avoir amélioré leurs connaissances et compréhensions sur la protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG (Encadré 2). Les résultats de l'enquête montrent que la plupart des personnes interviewées (75%) estiment que les communautés locales ont une bonne connaissance des problématiques de protection des droits des femmes et des filles et de lutte contre les VBG, contre 21% qui estiment qu'elles ont une très bonne connaissance et 4% qui pensent qu'elles ont une faible connaissance (Figure 10b).

Malgré ces résultats appréciables, l'analyse du Cadre de résultats du projet montre que 68% des cibles ont été atteints (820 sur une prévision 1200) en matière d'informations, de sensibilisations et de formations. L'évaluation a également noté que la durée des formations (2 à 3 jours) était très courte et les participants n'ont pas été formés sur toutes les thématiques. Ces manquements sont dus à l'insuffisance des ressources financières.

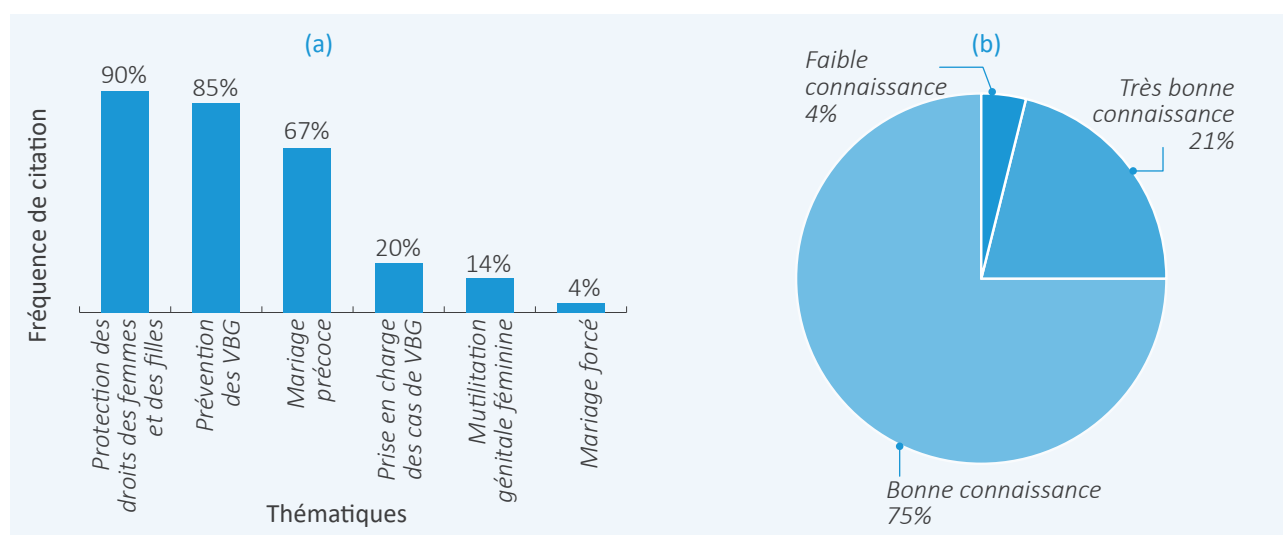


Figure 10: Thématiques de formation citées par les enquêtés (a) et appréciation du niveau d'amélioration des connaissances (b)

Encadré 2: Appréciation des formations par les femmes leaders (A) et les leaders religieux (B)

- A. « Premièrement, à travers l'intervention du projet nous avons reçu beaucoup des connaissances, autrefois les connaissances des gens sur les VBG étaient limitées, mais aujourd'hui avec le projet nous avons reçu beaucoup d'informations à travers les activités de renforcement de capacités, de formation. Cela nous a permis une prise de conscience car aujourd'hui dès qu'il y a eu des cas de VBG notre première option c'est de se diriger vers les centres et services sanitaires, et aussi faire la déclaration au niveau de services de prise en charge pour éviter toute danger ou complication. Les activités de sensibilisation ont également permis de prévenir les violences. C'est grâce aux activités de sensibilisation du projet que nous avons eu toutes ces connaissances, donc le projet a contribué à éradiquer les violences ». **Femme leader**
- B. « Pour les formations, le projet fait appel à tout le monde à savoir les musulmans, les catholiques, et les protestants, les associations et consort. Ça c'est une bonne chose, le projet ne lésine sur la participation inclusive de tout le monde. En réalité si la sensibilisation touche un grand nombre de gens il y a de forte chance qu'elles réussissent à dissuader les personnes qui font ces pratiques de violations des droits des femmes et des VBG ». **Leader religieux**

Résultat 2 : Les femmes et les filles survivantes de VBG ont accès à des services de prise en charge de qualité y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19

Constat 7 : Les capacités des services de prise en charge des survivantes des VBG ont été renforcées par la formation de leurs agents et leurs dotations en matériels. En même temps, des hommes et femmes sentinelles ont été sensibilisés sur la disponibilité des services de prise en charge et la dénonciation des cas de VBG, l'identification et le référencement des survivantes. Ces efforts combinés ont contribué à l'amélioration de l'accès des survivantes des VBG à des services de prise en charge de qualité malgré le contexte de conflit et de COVID-19. Cependant, les pesanteurs socio-culturelles constituent toujours un obstacle à la dénonciation et au recours à la chaîne pénale.

La prise en charge holistique des survivantes des VBG a occupé une place importante dans les interventions du projet. Dans ce cadre, le projet a renforcé les capacités des services de prise en charge holistique des survivantes des VBG à leur dotant de connaissances, d'équipements et de matériels de prestations de santé. Le rapport final du projet indique que 220 agents de services de prise en charge des VBG et acteurs de la chaîne pénale dont 20 à Ansongo (13 femmes et 7 hommes) et 200 à Bandiagara (106 femmes et 94 hommes) ont été renforcés sur la prise en charge des VBG. Au niveau communautaire, 460 personnes dont (306 à Bandiagara et 154 à Ansongo)

ont été sensibilisées sur la disponibilité des services de prise en charge holistique contre 500 personnes prévues initialement soit un taux de performance de 92%. En effet, grâce aux formations, il est ressorti des données de l'enquête quantitative que 96% des personnes interrogées connaissent les services de prise en charge holistique des survivantes des VBG dont les plus cités sont les CSRef, CSCCOM, les ONG et les services techniques (SLPFEE et SLDSES). L'évaluation a aussi noté l'importance de la mise en place d'un dispositif local composé de 30 autorités locales en charge de l'identification des cas de VBG et de remontée des informations dans la discrétion à travers les téléphones que le projet a mis à leur disposition.

Ces appuis ont favorisé une prise de conscience des acteurs pour la dénonciation, l'identification et le référencement des survivantes des survivantes des VBG et leur prise en charge par les services compétentes (Encadré 3). Toutefois, peu de progrès ont été réalisés en matière d'identification et référencement des survivantes des VBG. En effet, les données issues du rapport final du projet montrent que seulement 8 survivantes de VBG sur un objectif de 100 initialement défini dans le document de conception ont été identifiées et référées vers les services de prise en charge holistique. Selon les données de l'enquête quantitative, sur 15 survivantes interrogées, 14 ont déclaré avoir été prises en charge parmi lesquelles 11 sont satisfaites et 3 très satisfaites. Quant aux données qualitatives, des témoignages

relatifs au niveau de satisfaction de la prise en charge sont consignés dans l'encadré 3.

Les contraintes pour l'identification et le référencement des survivantes évoquées par les acteurs sont la persistance des pesanteurs sociales, la peur des représailles par les bourreaux, la crainte de discrimination, la marginalisation et la mobilité des victimes. Il est aussi ressorti des entretiens

que le service juridique est moins sollicité par les survivantes des VBG et leurs familles. Les raisons évoquées en plus de celles susmentionnées sont les lenteurs de traitement des dossiers à la justice et de l'instabilité du personnel judiciaire liée parfois au contexte sécuritaire. De ce fait les communautés préfèrent l'option du règlement à l'amiable à la place d'actionner la procédure pénale.

Encadré 3: Appréciation de l'accès à l'information et les actions menées sur la prise en charge des cas de VBG au niveau communautaire

« Dans le temps quand il y a des cas de VBG les gens ont même honte de déclarer ou dénoncer à cause des pratiques socioculturelles, les mœurs et autres croyances. Aujourd'hui avec l'intervention du projet c'est ne plus le cas. Donc aujourd'hui les gens ont compris qu'en cas des VBG on a le droit de dénoncer ou déclarer une manière d'éviter beaucoup des choses. Comme nouvelles connaissances les gens mettent en profit les séances de sensibilisation pour prévenir les VBG, le référencement en cas des VBG, se protéger contre les abus, comprendre les VBG. Pour moi il y a un grand changement dans le cadre de la prévention et de la prise en charge des VBG, car aujourd'hui dès qu'il y a des cas de VBG les gens se précipitent pour informer ou intervenir voir souvent orienter les victimes et dénoncer les fautifs. Je peux dire qu'il y a un changement positif à ce niveau par ce que les cas de VBG sont baissés. Les gens ont compris les VBG ». **Leader communautaire**

« Avant la venue du projet, les cas de VBG n'étaient pas bien compris par la population, mais, avec sa venue, les gens comprennent ce que c'est, et savent que leur prise en charge sanitaire et psychosociale se fait au niveau CSRef, il y a aussi un site de prise en charge à Sangha. Ainsi, les victimes sont soulagées, plus ouvertes aux prestataires, et sont de plus en plus confiantes ». **Agent du CSRef**

Résultat 3 : Les femmes et les jeunes filles affectées par les conflits ont acquis des compétences et des moyens de production leur permettant de mener des activités génératrices de revenus afin d'améliorer leur relèvement économique y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19

Constat 8 : Le projet a amélioré les compétences entrepreneuriales des femmes, des filles, des survivantes des VBG et des PDI et leur accès au financement et aux équipements. Ces appuis leur ont permis de mener des AGR diversifiées de production et de transformation (agricole, agro-alimentaire et artisanale) et de commercialisation. Cependant, elles font face à des contraintes d'accès au crédit, de maîtrise technique, de l'eau et énergétique, de réapprovisionnement en matières premières, de suivi et d'accompagnement.

Le soutien au relèvement économique des femmes et des filles dans le contexte d'insécurité et de COVID-19 est une des composantes majeures du projet. Dans ce cadre, les femmes et les filles ont bénéficié d'un appui

technique et financier. L'appui technique a porté sur la formation de 150 femmes et filles et membres de coopératives sur les techniques de production et la gestion d'activités économiques. De l'avis des bénéficiaires rencontrés, la formation leur a permis d'améliorer leurs connaissances et compétences entrepreneuriales. Également, le projet a apporté un appui financier sous forme de subventions, permettant aux femmes et filles bénéficiaires de relancer leurs AGR en cours et après la COVID-19 et à d'autres particulièrement les survivantes des VBG et les PDI de démarrer de nouvelles AGR. Sur le terrain, les données collectées montrent qu'au niveau d'Ansongo 100 femmes (dont 40 filles et 30 PDI) parmi lesquelles se trouvent 50 survivantes des VBG, ont bénéficié des financements d'un montant d'environ 100 000 par personne. A Bandiagara, le projet a subventionné 50 femmes/filles dont 26 PDI d'un montant de 444 000 Fcfa pour la mise en œuvre d'AGR individuelles et collectives. Les bénéficiaires apprécient positivement les financements qui leur ont apporté un soulagement dans le contexte post

COVID-19 et d'insécurité, même si les montants reçus sont jugés insuffisants pour certaines d'entre eux (Figure 12b). L'octroi de subventions aux survivantes des VBG et des PDI démontre le caractère inclusif du financement. En plus des subventions, des équipements et matériels pour la transformation agro-alimentaire et la production maraîchère ont été mis à la disposition des bénéficiaires, grâce à des ressources additionnelles octroyées par ONU Femmes.

Les entretiens et la visite des réalisations sur le terrain ont permis à la mission d'évaluation de noter que la plupart des AGR sont fonctionnelles et portent généralement sur la transformation agro-alimentaire, le petit commerce, la restauration, le maraîchage (Figure 12a). Il est également constaté que les AGR individuelles ont eu plus de réussite que les AGR

collectives qui souffrent de contraintes techniques et organisationnelles. Lors de la visite du périmètre maraîcher des groupements de femmes d'Ansongo, les bénéficiaires ont évoqué des contraintes d'accès aux semences et engrais de qualité, d'équipements, de déficit pluviométrique et d'encadrements techniques et de commercialisation qui entravent son fonctionnement et la rentabilité de leurs activités. Les autres contraintes évoquées par les bénéficiaires des AGR sont le déficit de formation sur les techniques de production et de transformation, la faible maîtrise de l'eau pour l'irrigation, des problèmes d'accès à l'électricité pour la transformation agro-alimentaire, les difficultés de commercialisation, l'insuffisance de suivi et d'appuis conseils, les difficultés d'accès au financement pour le réapprovisionnement en matières premières.

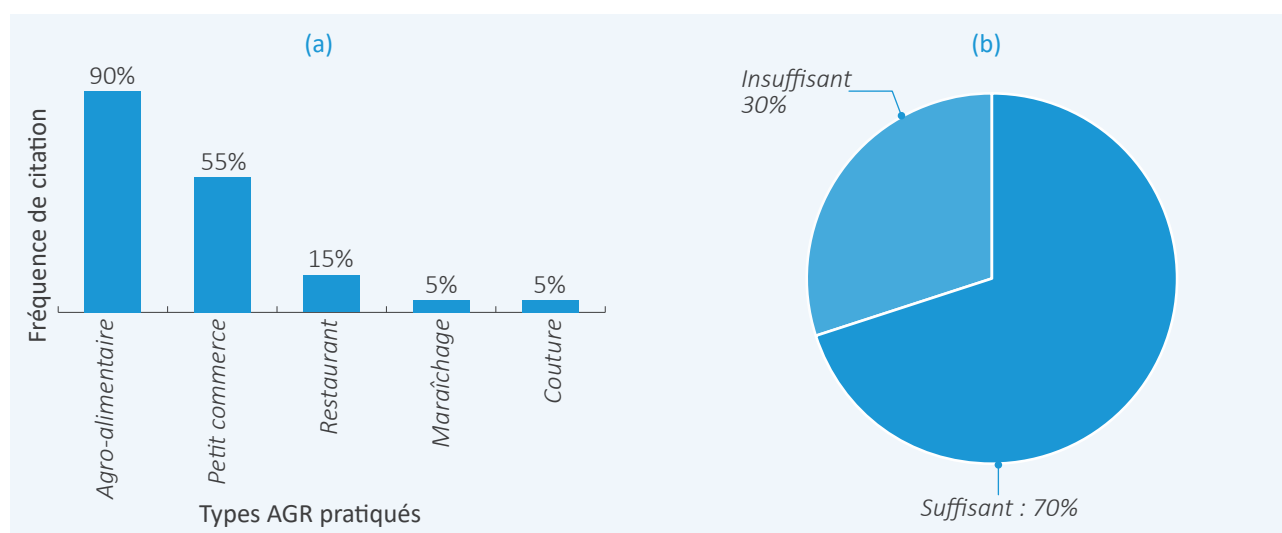


Figure 11 : Types d'AGR appuyées (a) et appréciation des montants subventions reçus (b)

Encadré 4: Appréciation de l'accès à l'information et les actions menées sur la prise en charge des cas de VBG

« Oui, cet appui financier m'a permis de démarrer une activité de petit commerce que je mène à la maison. Un montant en espèce a été mis à ma disposition par le projet pour pouvoir créer une AGR. Actuellement, l'AGR fonctionne. L'AGR m'a permis de m'occuper, d'acheter des biens pour moi-même, de subvenir aux besoins des enfants et de participer dans les petites dépenses familiales. Cependant, je tiens à souligner que les fonds alloués sont insuffisants et les formations reçues sont également insuffisantes et l'absence d'encadrement et de suivi ». **Bénéficiaire d'AGR**

« Après la formation, nous avons bénéficié des équipements comme des baignoires, des seaux, des savonniers, des bidons d'huiles ainsi que des fonds. Ces appuis nous ont permis d'être un peu autonome, car nous nous endettons de moins en moins au niveau des caisses de micro finance. Vraiment cela a permis de bien faire fonctionner notre société coopérative de transformation agro-alimentaire en plein temps. Nous arrivons à bien tirer profit, au point d'épargner. L'argent épargné permet aux membres d'avoir des prêts pour des problèmes personnels. Je remercie le bon Dieu. Toutes mes cinq filles ont pu apprendre la transformation. Elles sont mariées et elles l'exercent chez elles. Ça c'est un motif de satisfaction. Aujourd'hui, je suis à l'aise, c'est-à-dire autonome financièrement, et je gère bien ma famille. Les frais des soins de santé sont gérés sans souci et j'arrive à faire plaisir à mes petits-enfants. Sur le plan communautaire, pas mal de femmes qui ont intégré la société coopérative, arrivent, à transformer les produits pour leur propre compte et sont de plus en plus autonome. Vous convenez avec moi que la communauté en tire profit. Elles ont aussi accès aux prêts sans intérêt dans la caisse de la coopérative ». **Survivante VBG**

« Après la sélection les bénéficiaires nous avons suivi une formation sur les techniques des AGR et ensuite nous avons reçu une subvention et du matériel. Une partie des bénéfices de ces AGR alimente les caisses des organisations bénéficiaires. À travers la caisse d'autres femmes sont appuyées à mettre en place d'autres AGR. L'AGR fonctionne normalement et même a permis d'autres femmes de développer d'autres idées d'AGR rentable. Donc c'est une manière d'assurer l'autonomisation de la femme et de la fille. Les retombées des AGR sont l'achat de bien, l'autonomisation des femmes, la prise en charge des dépenses familiales. Cependant, les montants alloués sont insuffisants et le nombre de personnes bénéficiaires est insuffisant ». **Bénéficiaire AGR**

Constat 9 : Dans le contexte d'insécurité et de COVID-19, le partenariat formel établi avec les ONG locales et la collaboration de celles-ci avec les services techniques déconcentrés et les collectivités locales, ont facilité la mise en œuvre des activités sur le terrain. Les synergies d'actions développées de façon proactives par les ONG locales avec d'autres organisations ont contribué à l'atteinte des résultats. Cependant, l'insuffisance des appuis apportés aux ONG par ONU Femmes, la faible collaboration et de coordination formelle entre les deux ONG partenaires du projet constituent des défis à relever pour la consolidation du partenariat.

Ce constat est en lien direct avec la question relative aux partenariats noués avec les ONG locales pour faciliter la mise en œuvre des activités du projet

Dans le contexte d'insécurité et de COVID-19, la stratégie d'intervention du projet reposait sur le faire-faire avec les ONG locales et le faire-avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales afin de faciliter la mise en œuvre des activités sur le terrain.

En matière de partenariats avec les ONG locales, la mission d'évaluation note que le projet a signé deux conventions de partenariats avec deux ONG locales : YA-G-TU le 23 juin 2022 et le consortium UAVES/NOVA le 24 juin 2022 pour une durée de sept mois. La sélection de ces ONG s'est faite à la suite d'un appel d'offre ouvert et après évaluation de leurs capacités organisationnelles, programmatiques, financières et techniques. Les montants des conventions sont évalués à 79 156 450 Fcfa pour le consortium UAVES/NOVA et 77 982 986 Fcfa pour YA-G-TU et ont été versés en deux tranches dont les premiers virements sont intervenus entre juillet et août 2022. A la lecture des conventions et sur la base des données collectées, le choix des ONG YA-G-TU et UAVES/NOVA est justifié. En effet, elles sont tous implantées au niveau local à Bandiagara et Gao, ont une bonne connaissance des populations et des réalités socio-économiques et culturelles, dispose plus de 10 années d'expériences¹⁸ et des expertises dans la mise en œuvre de projets humanitaires et de développement centrés sur plusieurs domaines y compris la protection des droits des femmes et des filles, la prévention des

18 L'ONG YA-G-TU « Yam Giribolo Tumo en langue dogon » dont la traduction française est « Association pour la Promotion de la Femme est une ONG Locale créée sous le numéro d'accord cadre° 0635/000947 avec le Gouvernement Malien en date du 05 Juin 2008. Elle a son siège social à Bandiagara une des zones d'intervention du projet. Elle capitalise plus de 10 ans d'expériences dans la mise en œuvre de projet dans régions de Bandiagara, Mopti, Ségou, Koulikoro, Gao et de Tombouctou dans les domaines des droits et la citoyenneté des femmes, l'autonomisation des femmes, du plaidoyer, de l'épargne crédit, de la santé, de la nutrition, de l'agriculture.

VBG et l'autonomisation économique des femmes et disposent aussi d'une expérience de travail dans les zones de conflits au centre et au nord mali.

Le partenariat avec les ONG locales a joué un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet sur le terrain, qui étaient sous leurs responsabilités. De ce fait, malgré le contexte d'insécurité et de COVID-19, les ONG locales ont assuré la mise en œuvre des activités suivantes :

- Le lancement du projet sur le terrain en mobilisant les communautés, les autorités et les services techniques locaux ;
- Le diagnostic des capacités des communautés, l'élaboration et la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des communautés locales sur la prévention des VBG, la protection des droits des femmes et des filles ;
- L'identification, le référencement et la prise en charge des survivantes des VBG ;
- La sélection des bénéficiaires des AGR et la mise à disposition des subventions ;
- Le rapportage sur les activités menées et les résultats obtenus.

Lors des entretiens, le rôle joué par les ONG est positivement apprécié par l'équipe du projet et les communautés locales bénéficiaires.

Toutefois, Il est important de noter que les ONG partenaires ont bénéficié de peu d'assistance technique de la part d'ONU Femmes. Les missions de suivi et de supervision de l'équipe du projet ont été rares du fait des restrictions de déplacements liées à l'insécurité et à la COVID-19.

Une autre insuffisance notée est l'insuffisance de collaboration et de coordination entre les deux ONG, qui est une opportunité manquée de partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'approches.

Collaboration avec les services déconcentrés et décentralisés :

Il n'existe pas de partenariats formels et contractuels entre le projet les services déconcentrés et décentralisés, mais ils ont été impliqués et ont participé à la mise en œuvre des activités sur le terrain. Il s'agit du SLPFEF et du SLDSSES, des centres de santé communautaires et de références et des collectivités territoriales. Dès la phase de lancement, le projet a approché et informé ces services sur le contenu du projet, les objectifs et résultats attendus, les activités prévues, des bénéficiaires cibles et la stratégie de mise en œuvre. Les ONG locales ont également travaillé en collaboration avec ces services déconcentrés et décentralisés dans la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, d'identification, de référencement et de prise en charge des survivantes des VBG, de sélection des bénéficiaires des financements pour les AGR. Un représentant d'un service technique déconcentré souligne ceci :

« Cette collaboration, elle est parfaite avec l'implication de toutes les autorités et services techniques. Il y a une bonne collaboration, car on a été impliqué du début à la fin ».

En revanche, les services techniques au niveau central n'ont pas été impliqués à souhait. Cela constitue une opportunité manquée pour le projet en termes d'appuis stratégiques et d'orientations.

En matière de collaboration avec les autres agences du système des nations unies,

au niveau central, l'équipe du projet était active au niveau du sous cluster VBG du cluster protection. Ce cluster regroupe les PTF dont les agences du système des nations unies et vise à coordonner et consolider les activités des parties prenantes pour améliorer la prévention et la réponse aux VBG ainsi que la protection des droits des personnes affectées par le conflit. Néanmoins au niveau régional, la participation d'ONU Femmes aux instances de coordination du sous cluster VBG est encore timide.

Synergies d'actions menées sur les terrains avec d'autres partenaires : Sur le terrain, les interventions des ONG partenaires de mise en œuvre sont en complémentarité avec d'autres acteurs.

A Bandiagara, le centre de prise en charge sécuritaire et de réinsertion socio-économique des survivantes de VBG financé par l'ONG IAMANEH Suisse, a été équipé (en lit, espace de jeu, groupe électrogène) par l'ONG YA-G-TU sur le fond de l'AECID. L'ONG YA-G-TU réfère les survivantes de VBG vers ce centre pour la prise en charge psychosociale. Ce même centre a été doté en forage par le PNUD. Il y a eu également la complémentarité entre le programme Humanitarian Fund Localization Windows 2023 qui a été mis en œuvre par l'ONG YA-G-TU à Bandiagara et financé par Save The Children. Sa mise en œuvre s'est étalée de septembre 2023 à mars 2024. Les axes principaux de ce projet étaient a) la participation communautaire inclusive à la prévention des risques de VBG et de protection de l'enfance, b) la réponse aux problèmes de VBG et de protection de l'enfance par le biais de services de gestion de cas, y compris un soutien psychosocial et une orientation vers des soins médicaux et un soutien juridique et judiciaire, c) le renforcement de la résilience des survivants de VBG, grâce à des activités d'intégration socio-économique et des groupes de discussion pour les survivants et d'autres femmes de la communauté, ainsi qu'un soutien aux personnes déplacées pour la réinstallation/le retour dans leur région d'origine et d) la contribution au forum régional de coordination humanitaire concernant les VBG et la protection des enfants et le soutien aux activités du cluster protection.

A Mopti, le PNUD met en œuvre le programme d'appui à la stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'État de droit (PROSMED) dont Bandiagara fait partie des zones de mise en œuvre. Ce programme comporte plusieurs thématiques d'intervention à savoir la sécurité, la restauration de l'état, le renforcement des moyens de subsistance et la cohésion sociale. Il y existe une complémentarité dans la mesure où ce programme a réalisé des activités de cash for work qui ont permis à plusieurs catégories sociales (jeunes garçons et filles, adultes, personnes déplacées) de générer de revenus. Ce qui contribue à consolider les appuis du projet en matière d'AGR.

A Ansongo, Adam Smith International a mis en œuvre dans le cercle d'Ansongo plusieurs projets tels que le projet de résilience communautaire, le projet du Dialogue Stratégique, le projet Trauma. L'ensemble des composantes de ces projets ont des liens directs avec le programme de l'ONU Femmes. Par exemple, après que le programme d'ONU Femmes a remis des équipements et matériels à la Coordination des femmes (COFEM), Adam Smith International a doté la COFEM en panneau solaire pour un meilleur fonctionnement de son centre multifonctionnel.

Il convient aussi de noter qu'Ansongo et Bandiagara, plusieurs autres acteurs interviennent sur les thématiques de protection et de relèvement à savoir AMSS, COOPI, CAEB-Debbo Alafia Médecins Sans Frontière, IMC etc.

Constat 10 : L'ancrage communautaire des ONG partenaires de mise en œuvre, l'inclusion et l'adhésion des communautés locales, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des survivantes des VBG ont constitué des facteurs favorables à la mise en œuvre des activités et à l'atteinte des résultats. En revanche, la mise en œuvre des activités du projet a été entravée par l'insécurité, la COVID-19, la persistance des pesanteurs socio-culturelles, le retard dans la mise à disposition des ressources auprès des ONG locales, l'insuffisance des ressources financières du projet.

Ce constat porte sur la question d'évaluation relative aux facteurs favorisant et entravant la mise en œuvre des activités du projet et l'atteinte des résultats.

Facteurs favorisant la mise en œuvre et l'atteinte des résultats

L'ancrage communautaire des ONG locales dans les zones d'intervention et leurs expériences ont facilité la mise en œuvre des activités du projet. Les ONG locales ont une expérience de travail avec les communautés dans les zones d'intervention, cela a facilité la mobilisation des communautés pour aborder les thématiques de VBG et de protection des droits des femmes et de filles malgré la persistance des pesanteurs socio-culturelles dans la zone. A l'unanimité les acteurs interviewés s'accordent sur le fait que dans le contexte d'insécurité et de COVID-19, il serait quasi impossible de réaliser les activités de renforcement des capacités, d'identification et de référencement des survivantes des VBG et de développement des AGR, si les deux ONG partenaires de mise en œuvre n'étaient pas implantées dans les régions de Gao et de Bandiagara. Cette approche faire-faire développer par le projet a été déterminante et constitue une base solide pour les projets futurs.

L'adhésion des communautés locales (femmes, hommes, leaders traditionnels et religieux, jeunes, autorités locales) aux activités menées par les ONG, a joué un rôle majeur dans la mise en œuvre des activités de sensibilisation pour un changement

de comportement en faveur de la prévention des VBG et de la protection des droits des femmes et des filles. Le fait que les hommes leaders religieux et traditionnels participent à la sensibilisation des communautés à côté des femmes et des filles et des jeunes, est considéré par la majorité des acteurs rencontrés comme une stratégie d'inclusion créative ayant contribué au changement de perception de la communauté. L'implication des organisations de femmes et de jeunes existantes au niveau local a facilité la diffusion des messages axés sur la prévention des VBG, la protection des droits des femmes et des filles, l'identification et le référencement des survivantes des VBG. Egalement, l'approche adoptée par le projet pour garantir le respect de la confidentialité et de l'anonymat dans l'identification et le référencement des survivantes de VBG, a suscité leur participation dans la mise en œuvre du projet, malgré les risques de représailles et de marginalisation dans les zones d'intervention du projet où l'insécurité et les pesanteurs socio-culturelles sont prévalentes.

Facteurs entravant la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats

Insécurité volatile : Le démarrage des activités du projet sur le terrain à partir de juillet 2022 a été fortement entravé par la dégradation de la situation sécuritaire suite au retrait de la Force Barkhane à Gao en août 2022, les attaques du camp militaire des forces armées maliennes en août 2022 à Tessit (Cercle d'Ansongo), les affrontements entre groupes armés à Talataye en septembre 2022 dans le cercle d'Ansongo, ainsi que les attaques armées et les affrontements intercommunautaires dans la région de Bandiagara. Cette situation d'insécurité a favorisé des attaques sporadiques (banditisme, vols à mains armées, viols), le blocage et l'inaccessibilité de certains axes routiers. Cela a affecté directement le projet par l'arrêt ou le report de certaines activités, ainsi que les restrictions de déplacements des femmes, des filles, des agents des ONG partenaires de mise en œuvre et de l'équipe du projet. Selon un responsable communal : « à cause de l'insécurité, les femmes et les filles sont menacées

par les groupes armés et ont peur d'être violées et dépossédées de leurs biens en cours de route lors des voyages, cela a limité leur capacité entrepreneuriale en dehors de la ville ce qui limite leur gain car pour gager beaucoup, il faut être en mesure de fréquenter les foires des villages voisins, ce qui est difficile dans ce contexte de recrudescence de violences ». A titre illustratif, les sessions de renforcement des capacités menées par les ONG sur le terrain n'ont pas été supervisées par l'équipe du projet.

Restrictions liées à la COVID-19 : La période de mise en œuvre des activités du projet sur le terrain a coïncidé une recrudescence des cas de COVID-19 avec une hausse de 4,6% du nombre de cas entre le quatrième et le troisième trimestre de l'année 2022. Cela a provoqué la limitation des déplacements pour la mise en œuvre des activités sur le terrain par les ONG locales surtout à Ansongo, des missions de supervision par l'équipe du projet basée à Bamako et à Mopti. Lors des sessions de formations, le nombre de participants a été réduit. Egalement, à cause des limitations de déplacements liées à COVID-19, les ONG partenaires de mise en œuvre ont eu d'énormes difficultés dans la transmission des dossiers physiques de justifications des dépenses effectuées. Cela a retardé l'approbation de la justification des premières tranches et du versements de la deuxième tranche par ONU Femmes.

Durée réduite de mise en œuvre des activités : La période de mise en œuvre du projet n'a pas été suffisante pour permettre l'achèvement de qualité des activités du projet, l'apprentissage et l'adaptation. Alors que la période du projet était du 01 septembre 2021 au 21 février 2023, les ONG partenaires de

mise en œuvre n'ont démarré les activités sur le terrain qu'en juillet 2022, laissant le projet avec huit mois de mise en œuvre active. Les ONG et les services techniques déconcentrés ont noté que ce temps n'était pas suffisant assurer à la fois la mise en œuvre des activités, le suivi post activité et l'accompagnement.

Insuffisance des ressources financières du projet : L'ensemble des acteurs s'accordent sur le fait que le budget alloué est insuffisant pour prendre en charge de manière substantielle les besoins de renforcement des capacités, de prise en charge des survivantes des VBG et le financement des AGR. Cela a entraîné la limitation du nombre de personnes à former, de bénéficiaires des AGR, des PDI à enrôler et de la zone d'intervention à 10 quartiers dans la ville de Bandiagara et à 5 villages dans le cercle d'Ansongo. Un agent d'une ONG partenaire souligne ceci :

« L'enveloppe financière qu'on nous a allouée est insuffisante ce qui a fait qu'on était obligé de limiter nos interventions uniquement dans 10 quartiers de la ville de Bandiagara en laissant en rade les zones rurales. Nous aurions pu élargir notre champ d'action si nous avions eu le double ou triple de l'enveloppe. Pourtant, il y a eu à peu près 10 villages qui se sont déplacés et ils sont là sur les sites des déplacés, et ont vraiment besoin de ces formations, des kits pour les AGR, de fonds de roulement ».

Pesanteurs socio-culturelles : Elles sont toujours présentes et rendent difficile la dénonciation et le référencement des survivantes des VBG vers les services de prise en charge holistique.

Constat 11 : Le système de suivi-évaluation a permis de collecter des données et de fournir de façon régulière les livrables attendus notamment les rapports trimestriels, semestriels et annuels. Cependant, les rapports des partenaires de mise en œuvre sont souvent restés orientés sur les réalisations plutôt que sur les résultats du fait que les ONG locales n'ont pas suffisamment de compétences en suivi-évaluation que le projet a tardivement tenter de combler par des formations. Egalement, certains indicateurs d'effets n'ont pas été systématiquement renseignés, par manque de budget dédiés à des enquêtes annuelles.

Ce constat est relatif à la question d'évaluation portant sur le fonctionnement du système de planification, suivi et rapportage et sa contribution à la prise de décision

Le suivi-évaluation du projet est géré par l'unité suivi-évaluation du bureau pays d'ONU Femmes Mali, à travers le système en ligne RMS (Results Monitoring System) et PGAMS (Partner Management System). Le fonctionnement du système de suivi-évaluation du projet est assurée par l'unité suivi-évaluation du projet en collaboration avec l'équipe de gestion du projet¹⁹ et les ONG²⁰ partenaires de mise en œuvre. Au début du projet, ces ONG ont bénéficié d'une formation sur les procédures administratives et financières d'ONU Femmes, le rapportage et la communication. Des visites de suivi étaient parfois organisées par le superviseur local du projet pour apprécier l'état d'avancement dans la mise en œuvre des activités. Cependant, l'insécurité et les restrictions liées à la COVID-19 ont fortement affecté la participation de l'équipe de projet et de l'unité suivi-évaluation aux visites. Lorsque le niveau d'insécurité était élevé dans les zones de Bandiagara et d'Ansongo, des restrictions de déplacements ont été imposées au personnel d'ONU Femmes, ce qui a limité les missions de suivi sur le terrain. L'unité suivi-évaluation en collaboration avec l'équipe du projet et les partenaires de mise en œuvre, a régulièrement collecté des données

sur l'évolution des réalisations et résultats. Les ONG locales produisent des rapports trimestriels puis ONU Femmes les compile et élabore le rapport d'activités semestriel et annuel. Les rapports font ressortir les éléments essentiels au suivi de l'avancement du projet : analyse des résultats atteints sur la période, activités réalisées, difficultés rencontrées et solutions apportées et leçons apprises. Le projet dispose d'une base de données des bénéficiaires des subventions pour la mise en œuvre des AGR, désagrégée par sexe et selon le statut de PDI.

Cependant, les rapports des partenaires de mise en œuvre sont souvent restés orientés sur les réalisations plutôt que sur les résultats et les méthodes de mesure des indicateurs d'ordres qualitatifs ne sont pas robustes. Cela dénote l'insuffisance des compétences en suivi-évaluation des ONG partenaires de mise en œuvre. Pour corriger ces manquements, l'unité suivi-évaluation a organisé un atelier de revue de trois jours regroupant tous les partenaires de mise en œuvre, cela a permis de faire la revue globale du projet, de corriger certains des manquements. Toutefois, il faut noter que cette mission d'appui capacitaire a été tardivement organisée (en mars 2023 vers la fin du projet), par conséquent les recommandations formulées pour l'amélioration du suivi-évaluation n'ont pas été valorisées par les ONG dans le cadre de ce projet. Une autre insuffisance constatée dans le suivi-évaluation est que certains indicateurs, notamment les indicateurs d'effets n'ont pas été systématiquement renseignés. La mesure de ces indicateurs nécessite des ressources financières pour la conduite d'enquêtes annuelles que le projet n'avait pas prévu dans sa conception.

¹⁹ L'équipe de gestion du projet est composée d'un chef de projet, d'une assistante administrative et financière et d'un superviseur.

²⁰ Chaque ONG dispose d'un point focal dédié au suivi-évaluation qui accorde 50% de son temps au suivi-évaluation des activités du projet.

1.18 Efficience

Rappel questions d'évaluation

1. Dans quelle mesure les mécanismes d'intervention (instruments de financement, cadre réglementaire administratif, personnel, calendrier et procédures) ont-ils favorisé ou entravé la réalisation des résultats du projet ?
2. Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des montants et autres moyens engagés (fonds, compétences, temps...) ? Le projet a-t-il réalisé systématiquement les économies d'échelles possibles ?
3. Quels mécanismes ont-ils été utilisés par les partenaires de mise en œuvre pour la synergie de leurs actions ? Dans quelle mesure ces mécanismes ont-ils produit des impacts croisés ?
4. Le projet a-t-il utilisé les ressources (financière, humaine, technique) de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ?
5. Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus optimale par rapport aux alternatives ?
6. Les mécanismes de coordination mis en place pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ?
7. Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation optimale des ressources ?

Constat 12 : Les ressources du projet ont été allouées et utilisées de façon optimale et économe grâce à la mise en place de mécanismes et de pratiques de gestion administratives, financières et techniques. Cependant, le démarrage des activités sur le terrain a accusé du retard à cause des lenteurs administratives sur le processus sélection des ONG partenaires.

Utilisation de procédures administratives pour une gestion économe des ressources : dans le cadre de ce projet, ONU Femmes a utilisé le Guide d'orientation des partenaires de mise en œuvre. Ce guide qui définit (i) les modalités de sélection et de signature des contrats, (ii) les dispositions administratives en matière de gestion des ressources humaines, de voyages et de missions, (iii) des dispositions financières, comptables et opérationnelles, (iv) des dispositions pour les acquisitions de biens et services, (v) le suivi-évaluation, rapportage et les apprentissages des activités. Les procédures administratives et financières décrites dans le guide d'orientation des partenaires de mise en œuvre qui a encadré la mise en œuvre des activités

du programme a permis d'effectuer des opérations de manière économe.

Allocation des ressources : Les ressources financières disponibles ont été bien réparties stratégiquement entre les différentes composantes du projet pour atteindre les résultats visés. Sur un budget de 350 000 euros, 67 % a été alloué aux activités du projet (protection des droits des femmes et des filles, prévention des VBG, prise en charge des VBG, relèvement économique), tandis que les frais de gestion et d'appui représentent 33 % du budget. Cette répartition dans l'allocation du budget est conforme aux bonnes pratiques de gestion et recommandées par les bailleurs de fonds. Dans la même logique, le fait que les ONG partenaires de mise en œuvre ont été sélectionnées de manière compétitive sur la base du budget qu'ils ont soumis pour la réalisation des activités, est une stratégie efficace pour l'optimisation de l'allocation des ressources du projet. Également, il a été constaté que les biens et services du projet ont été achetés de façon concurrentielle, ce qui garantit l'optimisation des ressources.

Utilisation optimale des ressources humaines : Les ressources humaines mobilisées en temps plein et partiel pour la mise en œuvre du projet sont au nombre 13 y compris ceux des ONG partenaires. Une unité de coordination légère composée de 03 personnes (01 chef de projet, 01 assistante administrative et financière et un superviseur) a travaillé en partenariat avec deux ONG locales avec l'implication des services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales. Une telle approche a un double avantage. Elle est efficiente car elle mobilise peu de ressources humaines mais elle fait appel à une compétence de qualité et elle est propice à l'appropriation et à la durabilité.

ONU Femmes a mis en œuvre des pratiques de gestion administrative et financière qui ont favorisé une utilisation économe et optimale des ressources financières malgré quelques difficultés au début de la mise en œuvre du projet. Au démarrage du projet, une session de formation sur la gestion administrative et financière a été organisée au profit des ONG partenaires afin qu'elles s'approprient les procédures d'ONU Femmes. Cette seule session n'était pas suffisante pour maîtriser les procédures de l'avis des ONG car elles étaient à leur première expérience de collaboration avec ONU Femmes.

Cela a fait que les ONG rencontraient des difficultés pour justifier la première tranche de financement qu'elles avaient reçu. Mais avec les échanges de clarification en ligne et les vérifications faites par ONU Femmes, les ONG se sont progressivement appropriées les procédures de justifications des dépenses. Egalement, le suivi et la surveillance de l'utilisation des ressources financières a été constamment fait par ONU Femmes par le biais de l'allocation des ressources sur la base des besoins de la planification validée, du contrôle qualité des pièces justificatives, de la réalisation des audits périodiques²¹.

Egalement, à cause des restrictions de déplacements dans le contexte de la COVID-19 et de l'insécurité, les difficultés déplacements pour la transmission des dossiers physiques ont été atténuées, l'adoption de la digitalisation des dossiers et leurs transmissions par envoi de mail en lieu et place des dossiers physiques.

Dans la même veine, le partenaire avec les ONG locales dans le cadre de l'approche faire-faire et l'implication des services techniques déconcentrés, a permis la mobilisation des ressources humaines et matérielles locales à moindre coût comparativement à la mobilisation des ressources au niveau national. Dans le contexte d'insécurité et de COVID-19, cette option qui a permis de mobiliser l'expertise locale pour la mise en œuvre des activités du projet, constitue une démarche d'optimisation des ressources pour atteindre les objectifs.

Retard dans le démarrage des activités sur le terrain:

Le projet était financé pour une durée de 18 mois allant du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2023. Les fonds de l'AECID ont été versés au Bureau pays ONU Femmes Mali le 23 février 2022. Malgré cela, le démarrage effectif des activités sur le terrain par les ONG partenaires de mise en œuvre a connu un retard important d'environ sept (Juillet 2022). Ce retard anormalement long pour un projet d'urgence est imputable aux lenteurs administratives dans le processus de sélection des ONG. En effet, un délai consommé de 5 mois est observé entre les dates de lancement de l'appel d'offre (27 janvier 2022) et de signature des conventions (22 juin 2024 et 24 juin 2024 pour ONG YA-G-TU et UAVES-Nova, respectivement).

Les fonds ont été versés aux ONG YA-G-TU et UAVES-Nova respectivement le 21 juillet 2022 et le 10 août 2022 pour le démarrage des activités sur le terrain. A cause de ces retards, la mise en œuvre des activités a été décalée et concentrée dans des délais très courts qui ne permettaient pas de faire un suivi et un accompagnement.

²¹ UAVES/NOVA a été audité sur la première tranche et sera auditée sur la deuxième tranche. L'audit de YAGTU es prévu cette année 2024 et portera sur la totalité des fonds reçus. L'audit a été retardé car le seuil pour être audité n'était pas atteint.

A Ansongo, à cause des retards du démarrage des activités, les groupements de femmes n’ont pu faire qu’une seule campagne agricole au cours de la mise en œuvre du projet. Lors des entretiens, les ONG n’ont pas manqué de souligner les contraintes du délai d’exécution et de la perturbation du chronogramme initialement approuvé. Néanmoins, il faut noter que l’ensemble des activités prévues ont été réalisées et le projet n’a pas été prorogé.

Exécution financière : Les UAVES/NOVA et YA-G-TU ont dépensé 100% et 99%, respectivement (tableau 6). A cause de non-disponibilité des données financières sur l’ensemble du projet, la mission d’évaluation

n’a pas analysé l’efficacité de l’exécution financière globale du projet et par catégories de dépenses et par résultats.

Au moment de la mission, le rapport financier final du projet n’était pas encore finalisé et n’est jusqu’à présent pas reçu.

Tableau 6 : Exécution financière des conventions

ONG	Montant alloué (FCFA)	Montant dépensé (FCFA)	Taux (%)
YAG TU	77 532 896	76 932 896	99%
UAVES-Nova	79 156 450	79 156 450	100%

Source auteur à partir des données du projet



Suivi des AGR à Ansongo, Région de Gao/Juin 2022
© 2022 Consortium UAVES-NOVA

1.19 Effets

Rappel question d'évaluation : Quels sont les effets intentionnels et non intentionnels, positifs et négatifs pendant la durée du projet, particulièrement sur les communautés transfrontalières, les femmes et les jeunes

Constat 13 : Dans le contexte de conflit et de COVID-19, les appuis du projet ont contribué au renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes et des filles, à travers l'engagement et la participation active des communautés dans la prévention des VBG et la protection des droits des femmes, l'amélioration de la prise en charge des survivantes des VBG et l'amélioration des revenus. De l'avis des bénéficiaires, les VBG ont diminué dans la zone et les AGR appuyés ont contribué à l'amélioration des revenus. Toutefois, des goulots d'étranglement d'ordre socio-culturels, techniques et financiers limitent l'ampleur des effets.

L'engagement et participation active des communautés locales sur la sensibilisation sur les VBG et les droits des femmes ont contribué au renforcement de la protection des droits des femmes et des filles et à la prévention des VBG.

En effet, sur la base des résultats d'enquêtes de terrain, 94% des personnes interrogées ont déclaré avoir mis en application les connaissances acquises et 76% parmi eux confirment qu'ils ont déjà mené des actions d'informations et de sensibilisations des communautés locales sur la protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG au moins une à cinq fois (Figure 12a).

Ainsi, il ressort des entretiens que leaders traditionnels et religieux ainsi que les femmes et jeunes leaders ont utilisé divers canaux de communication et instances de concertation notamment les prêches à la mosquée et à l'église, les cérémonies religieuses, les baptêmes, les mariages, les causeries débats, les tontines, les assemblées villageoises et de quartiers, pour sensibiliser les communautés sur la protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG (Encadré 5).

Les données de la figure 12b montrent que les messages de sensibilisation transmis sont essentiellement axés sur les VBG, la protection des droits des femmes et des filles, les mariages précoces, l'information sur l'existence des services de prise en charge. Ceci démontre la bonne prise de conscience de la communauté sur la protection des droits des femmes et des filles et la lutte contre les VBG comme l'ont mentionné 77% des enquêtés.

La majorité des femmes et des filles interrogées ont positivement apprécié le niveau d'engagement des leaders religieux et traditionnels et des autorités locales pour la prévention des VBG et la protection des droits des femmes et des filles et comme l'ont confirmé les entretiens semi-structurés.

Les résultats de la figure 13a montre plus de la moitié (68%) des personnes sont satisfaites du niveau d'engagement des autorités locales, des leaders traditionnels et religieux sur la protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG, 9% sont très satisfaits, 18% sont peu satisfaits et 5% préfèrent ne pas répondre. De même, le projet a favorisé la participation active des femmes et des filles ainsi que des survivantes des VBG, à leur niveau et à côté des hommes, dans la prévention des VBG, la protection des droits et la dénonciation des cas de VBG, à travers différentes tribunes. Le degré de participation des femmes et des filles est jugé satisfaisante par 30% d'entre eux, moyenne par 60% et passable par 3%. (Figure 13b).

Il est ressorti des entretiens que les femmes sont devenues de plus en plus actives dans la sensibilisation contre les VBG, la défense des droits des femmes et des filles.

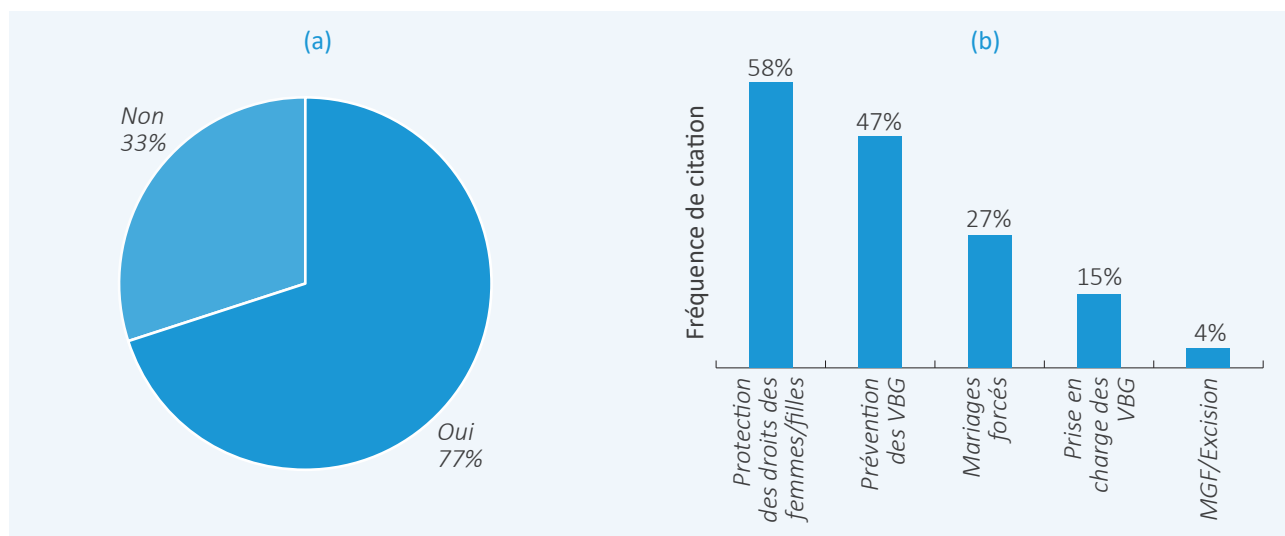


Figure 12 : Proportion des acteurs ayant mené des sensibilisations (a) et thèmes abordés lors des sensibilisations (b)

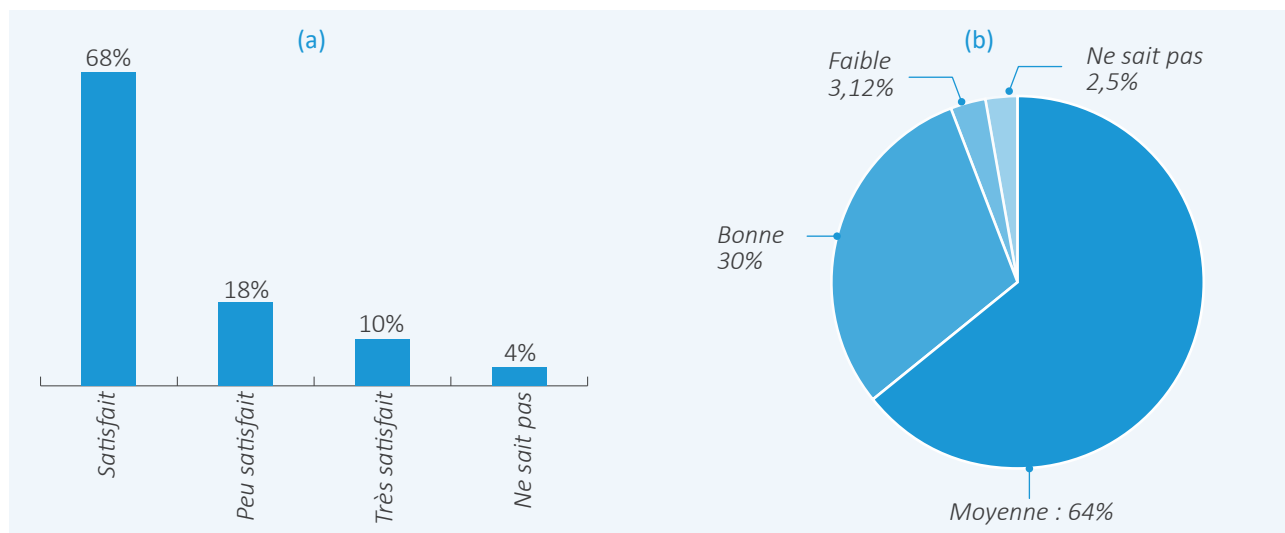


Figure 13: Appréciation de l'engagement des leaders religieux/traditionnels (a) et de la participation des femmes dans lutte contre les VBG (b)

Encadré 5 : Appréciation de la prise en conscience et de l'engagement des acteurs locaux sur la protection des droits des femmes et la lutte contre les VBG

« Avant l'intervention du projet beaucoup des personnes pensent que les VBG n'allaient pas finir, mais à travers des activités de renforcement de capacités, des sensibilisations et l'implication de tous les acteurs, il y a une compréhension positive et une prise de conscience par rapport à la prévention des VBG, la protection des droits des femmes et des filles et la prise en charge des cas de VBG. Actuellement, les sensibilisations sur la prévention et la prise en charge des VBG sont l'objet des échanges dans les lieux de prêches, les cérémonies, et autres lieux de rassemblement. Également, les gens arrivent à dénoncer les cas de VBG ».

Leader Communautaire

Diminution des cas de VBG : Selon les bénéficiaires interviewés, il y a eu une diminution des cas de VBG dans la zone d'intervention du projet. En effet, 83% des enquêtés déclarent que le nombre de cas de VBG a baissé contre 17% qui estiment que le nombre de cas de VBG est resté constant pendant la période de mise en œuvre du projet entre 2021-2023 (Figure 14). La majorité des personnes enquêtées (81%) considèrent que la diminution des cas de VBG est liée à la sensibilisation et à l'engagement communautaire. Une femme leader déclare :

« Je l'ai tantôt dit, le changement est positif car l'impact est visible déjà grâce aux efforts des communautés sur la sensibilisation. Il y a une nette régression des violences basées sur le genre comme le viol collectif qu'on entendait çà et là et l'abandon progressif des mariages précoces et forcés, et les grossesses non désirées. Les hommes se donnaient à des violences physiques et verbales sans retenue sur les femmes. Mais avec des sensibilisations, il y a de moins en moins ces pratiques ». Un autre indique « la sensibilisation et l'information que le projet a véhiculées avec les communautés ont permis d'apporter un changement positif car les gens qui sont enclin à commettre les violences, craignent désormais et les gens abandonnent de plus en plus les pratiques néfastes ». Une autre femme souligne : « je peux dire que le projet a beaucoup travaillé sur la réduction des cas de VBG. Donc on constate une baisse de cas de VBG aujourd'hui. Sinon avant l'intervention du projet, on ne peut pas faire deux jours sans apprendre un cas de VBG et aujourd'hui ce n'est pas le cas. Donc je pense qu'il y a une prise conscience. Parce que le projet et les communautés ont mené beaucoup des séances sensibilisations sur les VBG ».

Cependant, l'équipe d'évaluation tient à préciser que ce sont uniquement les bénéficiaires directs du projet qui ont été interviewés et non une enquête de grande envergure au sein des communautés. Cela peut présenter un biais possible car les enquêtés se sont basés sur leur ressenti par rapport à la fréquence de commission des cas de VBG.

En réalisant une triangulation avec d'autres sources nationales telle que le GBVIMS²², cette réduction des cas de VBG est mitigée. Par exemple, on constate une augmentation continue des cas de VBG de 2021-2023 pour la région de Mopti et la région de Tombouctou.

Par contre une diminution a été observée entre 2022 et 2023 pour la région de Gao/Ménaka ainsi que pour le district de Bamako (tableau 7). Il convient de noter que GBVIMS présente les données de VBG par région. Les informations par cercles et communes n'y figurent pas.

D'où la difficulté d'établir une analyse spécifique axée aux communes d'intervention du projet (Bandiagara et Ansongo). Néanmoins, cela soulève en toile de fond des gaps de renforcement des capacités pour un changement de comportement une masse critique d'acteurs au sein de la communauté dans ce contexte de conflit.

²² Gender based violence information management system

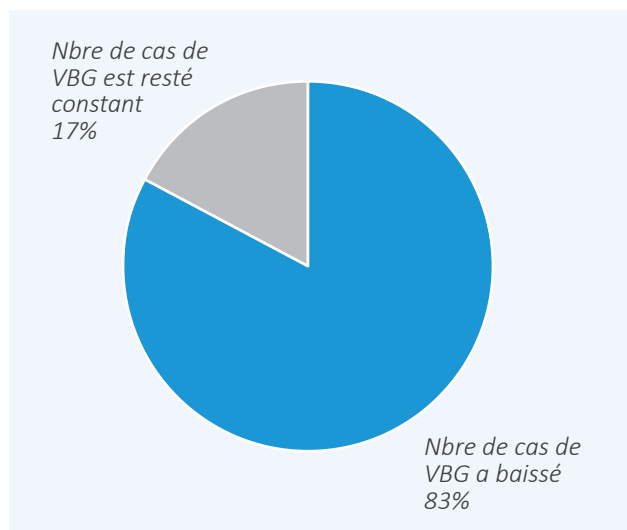


Figure 15 : Perception des acteurs sur l'évolution des cas de VBG entre 2021-2023

Tableau 7: Nombre de cas de VBG de 2021-2023 selon GBVIMS

Régions	Nombre de VBG en 2021	Nombre de VBG en 2022	Nombre de VBG en 2023
Mopti	2671	3423	4478
Tombouctou	1526	2140	2399
Gao/Ménaka	1717	3138	2 878
Bamako	2 646	4 279	1193

Source : Rapports annuels GBVIMS, 2021-2023.

Les dénonciations des cas de VBG par les femmes, les autorités locales et les survivantes elles-mêmes:

Comme indiqué plus haut, 96% des personnes enquêtées déclarent connaître les services de prise en charge des survivantes des VBG. Des cas de VBG sont dénoncés par les femmes et les autorités locales (qui disposent de téléphone à cet effet) auprès des services de prise en charge (CSCOM, CSRef, ONG), des membres des comités de veille et des ONG. Les témoignages des femmes confirment cette dénonciation :

« Aujourd'hui dès qu'il y a eu des cas de VBG notre première option c'est de se diriger vers les centres et services sanitaires, et aussi faire la déclaration au niveau de services de prise en charge pour éviter toute danger ou complication, les activités de sensibilisation ont également permis de prévenir les violences » ; « Par exemple le mariage précoce. Avant les filles de quinze ans étaient données en mariage. Il y avait la pratique de l'excision au su de tout le monde. Mais aujourd'hui, il y a un bureau qui reçoit les dénonciations sur cette pratique et dès lors, elle n'est plus faite de façon flagrante. Les hommes se donnaient à des violences physiques et verbales sans retenu sur les femmes. Mais avec des sensibilisations, il y a de moins en moins ces pratiques ».

Cependant, avec la persistance des pesanteurs socio-culturelles et la peur des représailles dans ce contexte de conflit, certaines survivantes et familles sont réticents à dénoncer des cas de VBG. Cela montre qu'il existe des gaps en matière de sensibilisation et d'informations pour un changement de comportement.

Prise en charge holistique des survivantes des VBG :

Les agents des services de prise en charge holistique rencontrés ont mentionné une amélioration de la qualité des services d'accueil, de référencement, de respect de la confidentialité à l'endroit des survivantes de VBG. Le cadre du travail du personnel de socio-sanitaire a été renforcé par la dotation en équipements et en matériels des centres de santé. Du côté des bénéficiaires directs, l'estime de soi retrouvée par certaines survivantes de VBG a été un élément déclencheur pour devenir des « actrices engagées » dans la lutte contre les VBG et le renforcement de la cohésion sociale (Encadré 6).

Encadré 6 : Impact sur la protection des droits et la prévention des VBG et la prise en charge

« Quand j'ai été au service dédié pour les cas de violences basées sur le genre, ils m'ont accueilli et nous avons eu une séance de sensibilisation avec eux. Ils nous ont donné des informations sur les différents cas de violence basés sur le genre qui peuvent arriver et nous ont conseillé et orienté vers les services à saisir pour signaler ou pour la prise en charge. Pour mon cas, ils m'ont écouté et m'ont accompagné sur le plan psychologique ». **Survivante VBG**

Quant au volet relèvement économique, l'appui du projet a contribué à l'agrandissement de certaines AGR et le démarrage de nouvelles AGR, l'acquisition des notions de base sur la production, la transformation et la commercialisation des produits agro-alimentaires et artisanaux. Les résultats de l'enquête et de la revue documentaire révèlent une amélioration des revenus des bénéficiaires des AGR enquêtées. La majorité des bénéficiaires ont mentionné une amélioration de leurs revenus (figure 15). Le tableau 8 montre que les AGR génèrent un chiffre d'affaires annuel moyen de 1 663 277 Fcfa

avec un minimum de 200 000 Fcfa et un maximum de 6 000 000 Fcfa. Ce qui est fort appréciable. Au plan socio-économique, il ressort des entretiens que grâce aux revenus obtenus, des bénéficiaires ont participé à la prise en charge des dépenses quotidiennes (achat des vêtements, nourriture, santé, frais de scolarité des enfants), l'amélioration du cadre de vie des personnes déplacées/retournées, mais également à la diversité alimentaire et nutritionnelle notamment pour les femmes et les enfants en particulier et de la société en général (Encadré 7).

Tableau 8: Chiffre d'affaire annuel des bénéficiaires d'AGR

Bénéficiaires	Chiffre d'affaire annuel en FCFA			
	Moyenne	Ecart type	Minimum	Maximum
Femmes et filles exploitants des AGR (46 rencontrées)	1 663 277	1 260 279	2 00 000	6 000 000

Source : Enquête quantitative de l'évaluation

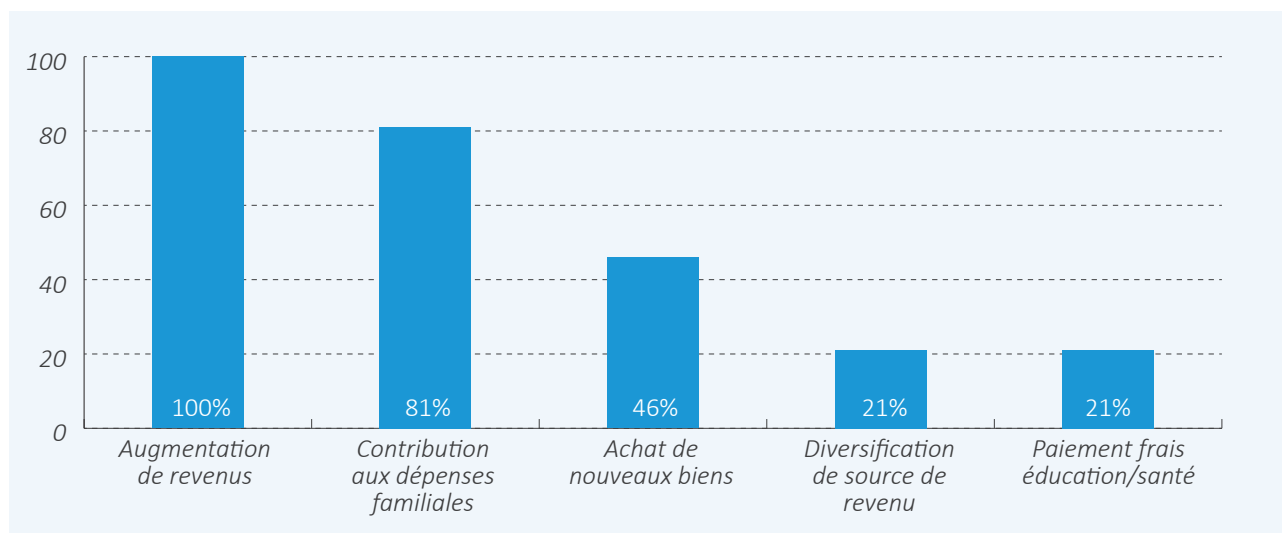


Figure 15 : Importance socio-économiques des AGR

La majorité des bénéficiaires des AGR estiment qu'elles sont dans une dynamique vers l'autonomisation économique mais continuent à faire face à des obstacles. Il s'agit des contraintes d'accès aux financements pour le réapprovisionnement en matières premières, le renouvellement des

équipements et matériels, du déficit de compétences sur les techniques de production, de transformation et de commercialisation des produits, des contraintes de maîtrise de l'eau pour l'irrigation des cultures maraichères et d'accès à l'électricité et du déficit d'encadrement et d'appui conseil.

Encadré 7: Importance des AGR selon les bénéficiaires

« Les matériels et le fonds reçus nous ont permis de mener des AGR et d'être un peu autonome. Avec les revenus obtenus, nous nous endettons de moins en moins au niveau des caisses de micro finance. Vraiment cela a permis de bien faire fonctionner notre société coopérative en plein temps. Nous arrivons à bien tirer profit, au point d'épargner. L'argent épargné permet aux membres d'avoir des prêts pour des problèmes personnels. Grace à cet appui, nous avons pu participer aux différentes foires, et nous avons de plus en plus de commandes. Mais nous avons des contraintes d'encadrement et d'appui conseil et d'accès au financement »

Bénéficiaire d'AGR

« Grace à notre activité génératrice de revenu, j'ai eu une réputation. J'ai appris beaucoup de choses des formations reçues. Aujourd'hui, je suis à l'aise, c'est-à-dire autonome financièrement, et je gère bien ma famille. Les frais des soins de santé sont gérés sans souci et j'arrive à faire plaisir à mes petits-enfants. Grâce au financement et matériels reçus, beaucoup de femmes arrivent à transformer les produits pour leur propre compte et sont de plus en plus autonomes. Vous convenez avec moi que la communauté en tire profit. Elles ont aussi accès aux prêts sans intérêt dans la caisse de la coopérative. Cependant, nous avons besoin de plus d'appuis en financement, équipements et de formation technique »

Bénéficiaires d'AGR

« Les retombées sont positives parce qu'au jour d'aujourd'hui les femmes sont en train de travailler. Ces femmes participent aux activités génératrices de revenus, elles se prennent en charge, donc elles sont autonomes. Les activités du projet ont facilité l'insertion de beaucoup de femmes à travers la création des AGR. Ces AGR occupent les femmes et elles produisent différents articles au niveau local ».

Femme Leader

L'évaluation n'a pas constaté des effets non intentionnels négatifs sur les bénéficiaires qui ont découlé de l'appui du projet.

1.20 Durabilité

Rappel des questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure l'approche d'intervention a-t-elle permis de renforcer les capacités techniques et opérationnelle du Gouvernement, garantissant les résultats attendus du projet ? A-t-elle été inclusive et formative, favorisant l'appropriation par les acteurs concernés la fourniture continue des services ?
2. Dans quelle mesure les capacités des femmes et des jeunes filles ont-elles été renforcées ?
3. Les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires notamment nationales ?
4. Quelle est la probabilité que les avantages du projet soient maintenus sur le long terme après que le projet est terminé.
5. Quels nouveaux acquis le projet a-t-il permis de transférer aux communautés (capacités, attitudes...) ;
6. Quels ont été les principaux changements de la perception du rôle des femmes dans la prévention et la gestion de conflits ?
7. Quelles sont les nouvelles questions qui ont émergé au niveau des acteurs de mise en œuvre du projet ? Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats ?

Constat 14 : Le projet a mis en œuvre des approches et des activités de renforcement et de soutien aux communautés locales et aux services techniques déconcentrés qui sont de nature à maintenir la durabilité des résultats. Toutefois, des risques de fragilisation de la durabilité des résultats sont observés. Il s'agit : (i) du manque de ressources pour le financement de la mise en œuvre des plans d'actions locaux pour la poursuite des actions de sensibilisation sur la prévention des VBG, la protection des droits des femmes et des filles (ii) des difficultés d'accès au crédit pour le réapprovisionnement en matières premières par les bénéficiaires des AGR et des contraintes techniques et de commercialisation ; (iii) de la persistance des pesanteurs socio-culturelles et de la recrudescence des conflits qui entravent la dénonciation des VBG et le référencement des survivantes des VBG.

Ce constat fait référence aux questions d'évaluation relatives à l'analyse de la durabilité.

Durabilité des résultats en matière de renforcement des capacités sur la prévention des VBG et la protection des droits des femmes et des filles :

Les conditions favorables à la durabilité des résultats en matière de renforcement des capacités des femmes et des filles sont réelles. Les connaissances acquises par les acteurs communautaires, lors des séances d'informations, de sensibilisations et de formations vont rester même après la fin du projet. Bien qu'il soit difficile de faire une généralisation, il est sûr que certains bénéficiaires qui mènent déjà des actions de sensibilisations communautaires continueront à mettre en application leurs connaissances au profit d'autres femmes, filles, personnes déplacées et de la société afin de réduire les cas de VBG et de promouvoir la protection des femmes et des filles. Les leaders religieux, traditionnels et les femmes continuent à mener des actions de sensibilisation des communautés sur la prévention des VBG et la protection des droits des femmes et des filles. Les enquêtes quantitatives indiquent que 93%

des personnes formées ont mis en application les connaissances acquises. Par elles, 76% ont déjà mené des actions d'informations, de sensibilisation sur la prévention des VBG, la protection des droits des femmes et des filles au moins 1 à 5 fois après la fin du projet, lors des tontines, les regroupements de femmes et des filles, les cérémonies et assemblées villageoises. Cela témoigne l'appropriation des connaissances acquises pour la pérennisation des résultats en matière de renforcement des capacités de prévention des VBG et de protection des droits des femmes et des filles. Lors des groupes de discussions, une femme leader souligne ceci

« Je ne vois rien qui pourrait empêcher la poursuite des activités de sensibilisations et d'informations sur les VBG et les droits des femmes et des filles. Si peut-être la vulgarisation de l'information n'avait pas été bonne, cela pouvait être un obstacle. Mais à ce stade où les tous les leaders sont informés (chefs traditionnels, chefs religieux, jeunes leaders filles et garçons), donc il est impossible de stopper la poursuite de la sensibilisation ».

Dans la même logique, l'évaluation a constaté que certains jeunes (filles et garçons) futurs parents adoptent des comportements de masculinité positive favorables à la pérennisation des acquis en matière de prévention des VBG et de protection des droits des femmes et des filles. Ils sont toujours actifs dans la sensibilisation et l'information de leurs paires et des autres acteurs de la communauté. Cet engagement des jeunes est confirmé dans le récit de cette représentante d'associations de jeunes filles :

« Nous avons mis en place un cadre qui permet de continuer la sensibilisation. Chaque groupement a son jour de réunion. Les réunions nous permettent d'apprendre nos droits et devoirs envers les autres et ceux des autres envers nous. Beaucoup de membres sont pressés pour les réunions parce que le cadre les met à l'aise et les sujets de VBG sont abordés. Les réunions sont hebdomadaires et c'est à la fin de la réunion qu'on décide le thème de la semaine prochaine ».

Du côté des leaders religieux et traditionnels qui sont les gardiens des croyances, le fait qu'ils acceptent de prêcher en public dans les lieux de cultes et de sensibiliser lors des assemblées communautaires et cérémonies traditionnelles, témoigne leur niveau d'engagement et leur ouverture à continuer à mener le combat à côté des autres acteurs pour une meilleure protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG.

En revanche, les plans d'actions locaux élaborés pour la poursuite des actions de sensibilisations, d'informations par les communautés après le retrait du projet manquent de financement pour leur mise en œuvre eu égard à leurs capacités limitées des collectivités territoriales et des communautés locales à mobiliser des fonds. Cela constitue un risque qui peut démobiliser les communautés locales à continuer les sensibilisations à moins et long terme.

Au niveau institutionnel, les services techniques de l'Etat dont la pérennisation des acquis du programme relève de leur rôle régalien, continueront à répondre aux sollicitations de la communauté pour des questions de VBG même si des défis restent à relever (manque de moyens financiers et logistiques).

Durabilité des résultats en matière d'identification, de référencement, d'accès aux services holistiques et de prise en charge des survivantes des VBG

En matière de prise d'identification, de référencement et de prise en charge des survivantes des VBG, le projet a posé des jalons qui sont de nature à maintenir la durabilité des résultats. Les capacités des centres de santé ont été renforcées, ce qui contribue à la pérennisation des acquis sur la prise en charge des survivantes des VBG. Les femmes et jeunes filles, continuent à s'activer via les comités de veille dans la dénonciation, l'identification et le référencement des cas de VBG, à côté des leaders locaux. Cependant, en plus des menaces sécuritaires, le poids des pesanteurs socio-culturelles et religieuses constitue un frein à la pérennisation, malgré la réalisation des activités d'informations, de sensibilisations et de formations.

En l'absence d'efforts de soutien aux initiatives déjà réalisées par l'ensemble des acteurs intervenants, il est probable d'assister à un faible recours des survivantes de VBG aux services de prise en charge holistique. Lors des entretiens, une femme affirme :

« Il y a toujours le poids social ce qui fait que certains parents en occurrence les mères des jeunes filles survivantes de VBG ont honte de voir que le processus de prise en charge prenne une autre tournure, c'est-à-dire que tout le monde soit au courant que leurs filles ont été violées par exemple. Pour elles c'est un déshonneur pour la famille au sein de la communauté ».

Cela témoigne de la nécessité de la poursuite des sensibilisations des communautés des zones reculées en particulier les femmes et les filles pour faire évoluer les mentalités.

Durabilité des résultats en matière de relèvement économique des femmes et des filles

Par rapport au relèvement économique, les enquêtes quantitatives montrent que plus 90% des femmes,

filles et groupements féminins bénéficiaires du projet continuent à mener des AGR et à générer des ressources financières qui leurs permettent de contribuer à la gestion des dépenses individuelles et collectives. Ce qui est appréciable pour la durabilité des résultats après le retrait du projet. Elles ont acquis des connaissances de base dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agro-alimentaires qu'elles mettront à profit après le retrait du programme. L'évaluation a aussi révélé que des femmes bénéficiaires transmettent les connaissances acquises à d'autres femmes dans le cadre de la restauration, la coupe couture, la production, la transformation et la commercialisation des produits agro-alimentaires. Cette initiative lorsqu'elle est maintenue, pourrait permettre à d'autres femmes de se faire une part de marché au niveau local.

Cependant, comme il a été mentionné plus haut, les contraintes financières et techniques et sécuritaires constituent des risques pour la durabilité des AGR dans le moyen et long terme.



Journée porte ouverte accès des femmes et des filles à l'information sur la disponibilité des services de prise en charge holistique des cas de VBG à Bandiagara, Région de Bandiagara/Janvier 2023
© 2023 YAG-TU

1.21 Égalité des sexes, genre et droits humains Rappel questions d'évaluation

Rappel des questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les considérations de genre et de droits de l'homme ont-elles été intégrées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
2. La composition de l'équipe de gestion du projet a-t-elle tenu compte de l'équilibre de genre ?
3. Les rapports de suivi du projet montrent-ils clairement les résultats spécifiques sur les femmes et les hommes ?
4. Quels ont été les principaux progrès en faveur de l'intégration des femmes et des jeunes dans les actions de renforcement de la protection et du relèvement économiques ?
5. Quelles ont été les principales réalisations des mécanismes locaux de protection ?
6. Quel a été le rôle des femmes affectées par le conflit dans les initiatives communautaires de protection ?
7. La participation et le leadership des femmes dans ce projet leur ont-ils permis l'acquisition et/ou le renforcement de pouvoir décisionnel et d'auto-promotion ?
8. De quelle façon le projet a-t-il contribué à un changement de perception ou de mentalité sur le rôle des femmes dans la protection et le relèvement économique ?
9. A-t-il contribué à une prise en compte de la perspective genre dans la protection et le relèvement économique ?

Constat 15 : Les principes relatifs à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme ont été largement intégrés dans la conception, le suivi-évaluation et le rapportage du projet. Une proportion non négligeable de femmes est intégrée dans les équipes du projet. Dans la mise en œuvre du projet, les femmes et les filles ont été dotées de capacités techniques qui ont facilité leur participation active au même titre que les hommes dans la protection de leurs droits et la prévention des VBG, la prise en charge des survivantes. Le pouvoir décisionnel et d'autonomisation des femmes et des filles ainsi que la valorisation de leur image au sein des ménages sont des effets induits par les AGR. Cependant, les inégalités entre les sexes restent un défi au regard des barrières socio-culturelles et économiques.

Ce constat fait référence aux questions sur la prise en compte de l'égalité des sexes et des droits humains dans la conception et la mise en œuvre des activités.

Au plan de la conception, dans le document projet, l'équipe d'évaluation a constaté que le genre a été pris en compte. La majorité des activités du projet sont adressées aux femmes et aux filles mais également aux groupes vulnérables tels que les PDI et les survivantes de VBG. Les marqueurs genres sont pris en compte notamment en termes d'alignement aux lignes directrices du guide genre pour les actions humanitaires et de marqueurs genre et âge des opérations européenne de protection civile et d'aide humanitaire.

Au plan de mise en œuvre : Les femmes et les filles ont bénéficié de diverses sessions de d'informations, de sensibilisations et de formations qui ont renforcé leurs capacités sur la prévention des VBG, la protection des droits des femmes et des filles. Avec les connaissances acquises, l'évaluation a noté que les femmes et les filles échanget avec les hommes sans complexe sur les VBG et font valoir la protection de leurs droits. Elles participent à côté des hommes

aux débats sur la protection des droits des femmes. Actuellement, les femmes s'engagent dans le combat de la dénonciation des cas de VBG et du référencement vers les structures de prise en charge holistique. L'évaluation a noté un renforcement de la confiance des survivantes et leur réinsertion progressive dans le tissu socio-économique grâce à la qualité de leur prise en charge et aux AGR.

Grâce aux retombées des AGR, l'évaluation a constaté que les femmes et les filles assurent la prise en charge de certains de leurs besoins et participent aux dépenses familiales au même titre que les hommes. Cet état fait a influé positivement sur leur participation dans la prise de décision au niveau des familles et de la communauté. Ce qui contribue à revaloriser le statut de la femme dans la société, même si des barrières existent à certains niveaux.

Au plan de la protection des droits humains : les ONG partenaires ont accordé une importance particulière à la protection des droits humains. C'est dans cette optique que des mesures ont été prises pour respecter la confidentialité et l'anonymat des survivantes de VBG. De l'avis d'une survivante des VBG « *Avant les victimes n'osaient pas parler, mais avec l'ONG YA-G-TU, c'est tout le contraire maintenant parce qu'il y a de la discrétion dans leur mode opératoire et les victimes se sentent entre de bonnes mains et sont sûres et certaines qu'elles vont bénéficier d'une prise en charge* ». Pendant la COVID-19, les ONG partenaires ont prôné le respect des mesures barrières pour éviter la contamination lors de la mise en œuvre des activités, conformément aux principes édictés par les autorités du gouvernement du Mali. Selon les entretiens, il n'y a pas eu l'enregistrement des cas de contamination directe de COVID-19 en lien avec les activités du projet.

Prise en compte du genre dans les équipes de projet y compris des ONG partenaires de mise en œuvre : Il ressort de ce tableau 9 que sur un effectif total de 13 personnes directement impliquées dans la mise en œuvre du projet, 38% sont des femmes contre 62% des hommes. Au sein de l'équipe du projet basée à ONU Femmes, deux hommes assurent la coordination technique du projet (1 coordonnateur et 1 superviseur) et une femme joue le rôle d'assistante de programme en charge de la gestion administrative et financière. L'ONG YA-G-TU est dirigée par une femme. Au niveau communautaire, les équipes de projet ont travaillé en collaboration avec les femmes et les jeunes filles leaders à côté des hommes.

Tableau 9 : Prise en compte du genre dans les équipes de mise en œuvre du projet

Organisations	Hommes	Femmes	Total
ONU Femmes	2	1	3
UAVES-Nova	3	2	5
YA-G-TU	3	2	5
Total	8	5	13
Pourcentage	62%	38%	100%

Au plan de suivi-évaluation et de reporting : Les rapports produits par les ONG partenaires de mise en œuvre prennent en compte les informations spécifiques des femmes et filles si bien que les hommes. Les réalisations et résultats obtenus en faveur des femmes et des filles sont mis en évidence au même titre que les contraintes et difficultés rencontrées. Ce qui permet à l'équipe du projet d'avoir des éléments d'aide à la prise de décision. Au niveau de plusieurs indicateurs, les données sont désagrégées par sexe afin de rendre compte des progrès réalisés en faveur des femmes et des filles (tableau 10).

Tableau 10: Reporting axé sur le genre extrait du rapport trimestriel des ONG

Indicateurs	Ansongo		Badiangara		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Nombre d'autorités locales, services techniques et membres des communautés ayant eu connaissance des objectifs du projet, des résultats, les bénéficiaires ciblés dès le lancement du projet.	19	11	18	26	74
Nombre d'autorités locales, services techniques et membres des communautés disposant de connaissance sur la prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG) et la protection des droits des femmes et des filles.	66	154	294	306	820
Nombre d'autorités locales, leaders traditionnels et religieux ayant participé aux ateliers d'échanges	81	119	73	1	274

Source : Rapport ONG partenaire de mise en œuvre



Travaux de groupes et restitution par une jeune fille leader lors du renforcement des prestataires de services et les acteurs de la chaîne pénale en matière de prise en charge des survivantes des VBG à Bandiagara, Région de Bandiagara/Octobre 2022

© 2022 YAG-TU

Conclusions

Les conclusions sont formulées sur la base des constats selon les critères d'évaluation.

Pertinence

Conclusion 1 : (Constat 1, 2 et 3) : Le projet est pertinent par rapport aux besoins des femmes et des filles, de leurs communautés et au regard du contexte de conflit et de COVID-19, marqué par des violations des droits des femmes et des filles, des difficultés d'accès et prise en charge des survivantes des VBG et de faibles capacités de générations de revenus. Il est en parfaite adéquation avec les priorités nationales du pays et internationales en matière de protection, de prévention et de relèvement économique, définies le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Gouvernement malien, la politique nationale genre du Mali, le plan d'action national de la résolution 1325 au Mali, la note stratégique d'ONU Femmes Mali, le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement au Mali, la stratégie d'action humanitaire Sahel et Lac Tchad de la coopération espagnole et les objectifs de développement durable.

Conclusion 2 : (Constat 4) : Le ciblage des femmes et des filles y compris les survivantes des VBG et les PDI, ainsi que les hommes et les jeunes pour bénéficier des appuis du projet est pertinent et utile pour renforcer la protection des droits des femmes et des filles, améliorer l'accès aux services de prise en charge des survivantes des VBG et le relèvement économique. Cela démontre l'approche participative adoptée par le projet. Cependant, la réalisation d'une étude de base spécifique à chaque zone d'intervention comme initialement prévue dans le document de conception du projet aurait permis de mieux guider le ciblage des bénéficiaires du fait que les femmes veuves et celles en situation de handicap n'ont pas été touchées, ce qui n'est pas conforme avec le principe de ne laisser personne pour compte.

Conclusion 3 : (Constat 5 et 11) : Le cadre logique du projet présente une bonne cohérence interne entre les objectifs et les résultats, sous tendue par une interdépendance et complémentarité entre les piliers du projet (Protection, Prévention, Prise en charge et Relèvement économique).

Les résultats et objectifs sont bien formulés et mettent en évidence les changements transformationnelles que le projet souhaite apportés en faveur de la protection des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG et le relèvement économique dans un contexte de conflit et de COVID-19. Le système de suivi-évaluation a fonctionné et fourni les livrables régulièrement (rapports trimestriels, semestriels et annuels).

Cependant, des insuffisances sont notées en termes de cohérence horizontale du Cadre de résultats : certaines valeurs de base et cible des indicateurs ne sont pas définies et collectées. La désagrégation des indicateurs du Cadre de résultats selon l'âge, le statut de PDI, de survivantes des VBG et de handicap n'est réalisée lorsqu'il est possible. Une étude de référence n'a pas été réalisée et la théorie du changement n'est pas élaborée. En plus, des manquements ont été notés chez ONG partenaires en termes de collecte des données de qualité et de reporting axé sur les résultats. A cela s'ajoute l'inexistence de ligne budgétaire dédiée aux enquêtes baseline et périodiques axés sur les indicateurs d'effets

Efficacité

Conclusion 4 : (constats 6, 7, 8, 9 et 10) : Dans le contexte de conflit et de COVID-19 où le projet est intervenu, l'évaluation apprécie positivement l'efficacité du projet au regard des résultats obtenus en matière de renforcement des capacités des communautés pour la prévention et la prise en charge des VBG et la protection des droits des

femmes et d'appuis au développement d'AGR. Ces résultats ont été atteints grâce à la participation et à l'engagement des parties prenantes (ONG locale, services techniques déconcentrés, collectivités territoriales, acteurs communautaires dont les femmes, les filles, les chefs religieux et traditionnels et les jeunes). Toutefois, l'insuffisance du budget alloué au projet, la mise à disposition tardive des fonds auprès des ONG sont des facteurs qui ont rendu difficile l'exécution des activités sur le terrain. Egalement, l'évaluation considère que les contraintes financières et techniques de production agricole, de transformations agro-alimentaires et artisanales combinées avec la persistance des pesanteurs socio-culturelles et l'insécurité ont limitée la maximisation de l'atteinte des résultats.

Efficiences

Conclusion 6 (Constat12) : Globalement, les ressources du projet ont été gérées de manière efficiente, ce qui a permis de réaliser l'ensemble des activités sans dépassement budgétaire et prorogation du projet, contribuant à l'atteinte des résultats. Les approches de faire-faire, le renforcement des capacités des ONG et le suivi rigoureux des dépenses ont contribué à l'optimisation de l'utilisation des ressources. Cependant, dans le contexte d'urgence marqué par le conflit et la COVID-19, le délai consommé dans les procédures administratives de sélection des ONG, de signature des protocoles et de mise à disposition des fonds est anormalement long. Cela a retardé le démarrage des activités sur le terrain, provoquant une surcharge de travail des ONG et laissant peu de temps au suivi et à l'accompagnement des bénéficiaires après la mise en œuvre des activités. Les ONG partenaires ont accusé du retard à maîtriser les procédures administratives.

Effets

Conclusion 7 (Constat 13) : Le projet a généré des effets appréciables. La protection des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG est renforcée grâce à l'engagement des femmes et des

hommes et des jeunes. L'accès aux services et la prise en charge des survivantes des VBG s'est améliorée grâce aux hommes et femmes qui se sont positionnés en sentinelles par rapport à la dénonciation des cas de VBG et au référencement des survivantes des VBG. Par contre, il manque encore une masse critique de femmes, jeunes, d'hommes et d'autres acteurs communautaires sensibilisés, engagés et volontaires pour obtenir un effet important au niveau local et infléchir les comportements et les pesanteurs socioculturelles en matière de VBG et protection des droits des femmes et des filles. Concernant le relèvement économique, les femmes et les filles y compris des PDI et des survivantes des VBG mènent des AGR qui leurs génèrent des revenus en vue de leur autonomisation mais elles ont besoins d'être accompagnées pour l'accès au financement pour le réapprovisionnement en matière première et le renforcement des équipements mais aussi l'accès aux services d'encadrement et d'appui conseil.

Durabilité

Conclusion 8 (constat 14) : Les conditions de durabilité des résultats obtenus par le projet sont globalement satisfaisantes à court terme. Cependant, les contraintes financières, techniques et socio-culturelles observées constitueront des menaces à la durabilité des résultats dans le moyen et long terme si elles ne sont pas résolues. Il s'agit du manque de ressources pour le financement de la mise en œuvre des plans d'actions locaux de prévention des VBG, de protection des droits des femmes et des filles (ii) des difficultés d'accès au crédit pour le réapprovisionnement en matières premières et équipements par les bénéficiaires des AGR et les contraintes techniques de production agro-alimentaire et de commercialisation ; (iii) des pesanteurs socio-culturelles et de la recrudescence des conflits qui entravent la prise en charge des survivantes des VBG.

Egalité des sexes et droits humains

Conclusion 9 (constat 15) : Les considérations en matière d'égalité des sexes et de droits humains ont été bien prise en compte par le projet à travers le renforcement des capacités des femmes sur la protection de leurs droits, la prévention des VBG, leur participation active dans la défense de leur droits, l'amélioration de la prise en charge des survivantes des VBG et l'amélioration des conditions de leur autonomisation économique.

Avec l'inclusion des hommes notamment les chefs religieux et coutumiers, les femmes ont reçu un soutien de taille des détenteurs de pouvoirs et des futurs parents et mènent ensemble le combat avec eux. Néanmoins, les pesanteurs socio-culturelles et la peur de la marginalisation et des représailles freinent l'élan des femmes pour le recours à la justice en cas de viol. Egalement, les femmes et filles sont peu représentées dans l'équipe de projet malgré la problématique de genre que le projet tente de résoudre.



Remise des fonds de roulement.
© 2023 Consortium UAVES-NOVA



Mme Diakité Fatoumata Présidente de l'association Ambèkou, Région de Ségou.
© 2024 ONU Femmes

Recommandations

Principales recommandations

La formulation des recommandations a été un processus continu et participatif : Le processus de formulation des recommandations a commencé non pas après le traitement et l'analyse des données mais déjà lors la revue documentaire et la collecte de données sur le terrain. Le processus a continué sur la durée de l'évaluation. Les premières moutures des recommandations ont été des propositions qui

émanent certes de l'équipe de consultants mais aussi des acteurs interrogés. Ces propositions ont été discutées lors des entretiens avec l'équipe projet. Lorsque la pertinence est confirmée et les preuves réunies, la formulation de la recommandation est faite. Les recommandations ont aussi été passées à la loupe par le comité de gestion de l'évaluation et le groupe de référence à des fins de validation.

Recommandations	Conclusions et Constats	Priorité	Responsabilité
Pertinence			
Recommandation 1 : Prendre en compte la réalisation d'études de base au moment de la conception des nouveaux projets pour améliorer le ciblage des bénéficiaires pour le respect du principe «de ne laisser personne pour compte ».	Conclusion 2 : (Constat 4)- Pertinence (Ciblage)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 2 : Dans le ciblage des bénéficiaires, il est important que les projets mettent en place un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel pour gérer les erreurs d'inclusion et d'exclusion des bénéficiaires	Conclusion 2 : (Constat 4)- Pertinence (Ciblage)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 3 : Pour les projets futurs, il est important d'améliorer l'élaboration des cadres de résultats en respectant la cohérence verticale et horizontale avec des données de base et cibles désagrégées autant que possible selon le genre, pour faciliter la mesure des indicateurs.	Conclusion 3 : (Constat 5 et 11). – Pertinence et efficacité- Cadre de résultats et suivi-évaluation	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 4 : Renforcer les capacités en suivi-évaluation des partenaires de mise en œuvre dans les délais et augmenter le Budget dédié aux activités de suivi-évaluation en priorisant le financement des études Baseline et endline	Conclusion 3 : (Constat 5 et 11). – Pertinence et efficacité- Cadre de résultats et suivi-évaluation	Priorité : Haute	ONU Femmes
Efficacité, Effets et Durabilité			
Recommandation 5 : Pour les interventions similaires et futures, il est primordial de mobiliser des ressources supplémentaires pour consolider les acquis du projet et faire face aux nouveaux défis	Conclusion 4 – Efficacité (Constats 6, 7, 8, 9, 10)	Priorité : Haute	ONU Femmes

Recommandations	Conclusions et Constats	Priorité	Responsabilité
Recommandation 6 : Consolider et mettre à l'échelle les interventions de renforcement des capacités d'une masse critique d'acteurs pour une meilleure réponse multi-sectorielle et intégrée au profit de la protection des droits des femmes et des filles et la prévention et la prise charge des VBG ;	Conclusion 4 – Efficacité (Constats 6, 7, 8, 9, 10)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 7 : Renforcer le relèvement économique des femmes et des filles en mettant l'accent la diversification de l'accès au financement pour le développement des AGR, le renforcement des compétences sur les techniques de production, de transformation, de gestion financière ainsi que, de la mise en relation avec les structures d'encadrement technique et de financement, pour un appui conseil de proximité	Conclusion 4 – Efficacité (Constats 6, 7, 8, 9, 10)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Efficience			
Recommandation 8 : Pour les projets d'urgence humanitaire, il est nécessaire de : – Accélérer les procédures administratives pour la sélection des partenaires de mise en œuvre et la mise à disposition des fonds pour le démarrage rapide des interventions au profit des bénéficiaires. – Démultiplier le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre sur les procédures administratives et financières d'ONU Femmes et assurer un accompagnement périodique.	Conclusion 6 (Constat 12)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Effets et Durabilité			
Recommandation 9 : Il est primordial de privilégier le financement et la mise d'œuvre de projets structurants de longue durée (au moins 5 ans) afin de garantir l'obtention de résultats avec des effets/ impacts durables pour les bénéficiaires en matière de protection des droits des femmes et des filles, de prévention et de prise en charge des VBG et d'autonomisation économique des femmes,	Conclusion 7 : Effets (Constat 13) Conclusion 8- Durabilité (Constat 14)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Egalité des sexes et droits humains			
Recommandation 10 : – Face à la persistance des pesanteurs socio-culturelles et sécuritaire, il est important de renforcer le plaidoyer des parties prenantes au niveau central, régional et local pour une meilleure protection des droits des femmes et des filles, la paix et la sécurité. – Accorder une importance à l'équilibre entre l'homme et la femme dans la répartition des postes au sein des équipes de projets axés sur le genre.	Conclusion 9 (Constat 15)	Priorité : Haute	ONU Femmes Gouvernement du Mali

Enseignements tirés

Leçons apprises : Aux termes de l'évaluation, un certain nombre de leçons ont été relevées.

- L'approche faire-faire a facilité la mise en œuvre du projet dans une triple contrainte (insécurité, COVID19, courte durée du projet). Les ONG partenaires bien qu'elles étaient en leur première fois de travailler avec ONU Femmes, elles ont pu réaliser le projet dans le délai imparti. Leur connaissance du milieu a été un élément favorisant ;
- Pour des interventions de courte durée en période particulière (crise sanitaire d'urgence, insécurité), l'adaptation et l'allègement de certaines procédures internes sont nécessaires pour maximiser la réalisation des activités dans le délai imparti ;
- La mise en place et le fonctionnement d'un dispositif de suivi-évaluation est nécessaire pour collecter régulièrement des données de qualité. Ainsi par rapport à l'approche faire-faire, la prise en compte d'une ligne budgétaire dédiée au poste de suivi-évaluation est nécessaire pour faciliter la disponibilité des données relatives aux activités, résultats, effets et impacts ;
- La planification et la mise en œuvre des projets conjoints favorise la prise en compte des besoins multiformes des bénéficiaires ainsi que l'atteinte des résultats ;
- La combinaison des actions humanitaires et de développement est nécessaire dans un contexte de crises sécuritaires et sanitaires.

Bonne pratique : L'évaluation a relevé quelques bonnes pratiques :

- L'instauration d'un échange dynamique en amont entre le département finance et les ONG partenaires depuis la phase de candidature, contractualisation, collecte et remontée des pièces administratives (factures, rapports financiers etc.) a permis de renforcer les capacités de ces ONG sur les normes et procédures d'ONU Femmes. Cette approche a permis de réduire le retard et d'être efficace dans la mise en œuvre des activités ;
- La réalisation de suivi-conjoint impliquant les différentes unités d'ONU Femmes (Suivi-Evaluation, finance, etc.) a permis d'identifier des problèmes et de proposer des mesures correctrices au cas par cas ;
- L'adoption de l'approche participative dans le ciblage des bénéficiaires directs du projet a facilité la mise en œuvre des activités sans conflits majeurs. L'implication des services techniques de l'Etat, des OSC féminines (CAFO) ainsi que les leaders communautaires dans le ciblage a favorisé l'adhésion des communautés dans les activités du projet ;
- L'implication des leaders traditionnels et religieux a favorisé la diffusion des messages d'informations et de sensibilisations ainsi que la prise de conscience au sein des communautés d'intervention ;
- En ciblant les bénéficiaires des PDI et les communautés d'accueil, le projet a facilité la mise en place de réseaux de part et d'autre (hôte/PDI) qui contribuent à une vie dans la cohésion.

Innovations : Dans le contexte de la zone d'intervention du projet, marqué par la forte prévalence des pesanteurs socio-culturelles et des croyance religieuse, l'approche innovante développée par le projet est l'implication et la participation active

des leaders religieux et coutumiers, à côté des femmes et des filles dans la sensibilisation des communautés sur la protection des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG, à travers les prêches dans les lieux de culte et les assemblées villageoises.



Remise des appuis financiers aux bénéficiaires.
© 2023 YAG-TU

Annexes

1.22 Annexe 1 : Termes de référence

Contexte globale

Depuis début 2012 le Mali souffre des conséquences des conflits armés, de sécheresses récurrentes avec une période de soudure de plus en plus longue et d'un contexte politique instable, comme en témoigne le dernier coup d'État perpétré par les forces armées maliennes le 18 août 2020. Sur le plan socioéconomique, le Mali figure parmi les pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde. En effet, d'après le rapport sur le développement humain 2021 du PNUD, le Mali se classe 186^e sur une liste de 191 pays. Les estimations de la Banque Mondiale les plus récentes montrent que plus de 44% de la population vit dans la pauvreté extrême, 76.1% vivent avec moins de \$3.10 par jour (2019) et près de la moitié de la population, soit 49.7%, vivent avec moins de \$1.90. La pauvreté est considérablement plus répandue dans les zones rurales que dans les zones urbaines, et la répartition des revenus est très inégale dans ces deux zones. En particulier, les femmes constituent toujours la majorité des pauvres du pays. Les filles sont plus susceptibles que les garçons d'abandonner l'école, les femmes ont moins de chances que les hommes de travailler dans l'économie formelle, et le risque de mortalité maternelle demeure élevé. Les femmes et les filles âgées de 15 ans et plus consacrent 20,4 % de leur temps aux soins non rémunérés et au travail domestique, contre 2,5 % pour les hommes. Les crises politiques, le changement climatique et l'insécurité alimentaire ne cessent de péjorer la résilience de la population malienne déjà très faible. En outre, des groupes terroristes sont actifs, en particulier dans le nord et le centre du pays, ce qui rend l'accès aux champs très difficile pour les producteurs et accentue les situations de pauvreté.

Situation des femmes et des filles au Mali

Le Mali se classe en 123^{ème} position (sur 129 pays) de l'Indice du Genre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2019. Ceci témoigne des disparités entre les sexes, notamment en termes de participation et opportunités économiques, d'éducation, de santé et d'autonomisation politique. Malgré les engagements pris par le gouvernement, les femmes sont quotidiennement confrontées à des barrières socioculturelles qui bloquent leur participation politique, à des lois qui continuent à entraver leur engagement politique et à une mise en œuvre timide des politiques établies pour la réalisation de leurs droits socio-économiques et politiques. Selon l'enquête MICS de 2015, la proportion de filles maliennes mariées avant l'âge de 15 ans est de 16 %. En 2018, la prévalence nationale des mutilations génitales féminines (MGF) était de 91,4% chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, avec de fortes disparités entre les zones rurales et urbaines.

La crise de la COVID-19 affecte considérablement les communautés, les modes de vie et la situation socioéconomique du Mali. La crise sanitaire a de multiples impacts négatifs sur les mouvements de population, le système de santé déjà fragile et les activités productives, y compris les systèmes alimentaires et de marché. Les femmes et les filles ont aussi été parmi les principales survivantes de la crise sanitaire. Pour répondre à ces défis, ONU Femmes a initié un projet intitulé : « *Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 dans les régions de Mopti et Gao* » grâce au financement de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID). Les actions du présent projet s'inscrivent dans le cadre du soutien aux

populations vulnérables dans les zones affectées par les conflits dans le cadre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (résolution 1325 du Conseil de Sécurité) et action humanitaire, notamment la protection, l'accès aux services et le relèvement socio-économique. Elles viennent en complément des efforts déployés par le Gouvernement du Mali et de ses partenaires.

Le projet a appuyé les mécanismes locaux de protection des femmes contre les violences basées sur le genre et l'accès aux services de prise en charge des survivantes et la reconstitution de leurs moyens de production et des opportunités perdus pendant les périodes difficiles.

Description du projet

Le projet vise à renforcer la protection et le relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 dans le cercle d'Ansongo, Région de Gao. Le projet contribue effectivement à réduire la vulnérabilité socio-économique des communautés bénéficiaires en vue d'améliorer leur niveau de résilience face aux chocs économiques et les crises humanitaires récurrentes. Les actions du projet tiennent compte des besoins humanitaires des communautés et s'appuient sur des actions pertinentes de renforcement de capacités et les stratégies locales de relèvement économique dans un environnement marqué par les défis liés à la double crise humanitaire et sécuritaire. Il tient en compte des lignes directrices de l'IASC et ECHO en matière de genre notamment dans l'identification des bénéficiaires, l'analyse des besoins, la collecte de données désagrégées, la prévention et mitigation des effets négatifs, l'assistance adaptée aux besoins, la participation des groupes âge et genre dans les différentes phases du projet.

Le projet est mis en œuvre par ONU Femmes Mali avec les partenaires clés qui sont :- Gouvernements : Services régionaux des ministères de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Ministère de la Santé et du Développement Social- Organisations de

la société civile œuvrant en matière de paix, sécurité et participation des femmes dans les régions de Gao (Ansongo) et de Bandiagara Le projet couvre 2 communes :- Commune d'Ansongo (Cercle d'Ansongo) - Commune de Bandiagara (Cercle de Bandiagara).

Résultats attendus du projet :

Résultat 1- Les autorités locales et les communautés ont des capacités renforcées pour protéger les droits des femmes et filles affectées par les conflits et prévenir les violences basées sur le genre dans un contexte de COVID-19

Résultat 2 - Les femmes et les filles survivantes de VBG ont accès à des services de prise en charge de qualité y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19

Résultat 3 - Les femmes et les jeunes filles affectées par les conflits ont acquis des compétences et des moyens de production leur permettant de mener des activités génératrices de revenus afin d'améliorer leur relèvement économique y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19.

But, objectifs et résultats de l'évaluation

La présente évaluation est prévue depuis la conception du projet et se fera sous la responsabilité d'ONU Femmes Mali avec la participation de tous les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre. Elle permettra à ONU Femmes ainsi que ses partenaires d'apprécier les résultats obtenus et de tirer les leçons pour des interventions futures. Elle permettra d'éclairer l'équipe de mise en œuvre sur les progrès vers les objectifs planifiés d'une part et d'autre part sur les décisions idoines pour une consolidation des acquis et l'exécution de projets futurs de même nature. Elle sera conduite par une équipe de consultants, qui fournira un rapport final d'évaluation dont le contenu sera partagé avec toutes les parties prenantes.

L'équipe de consultant(e)s retenue sera le premier responsable de la bonne conduite de l'évaluation. Il doit adopter une approche participative et

consultative garantissant une collaboration étroite avec la partie gouvernementale, l'équipe chargée du projet et les principales parties prenantes.

a. But, utilisation et questions clés de l'évaluation

But : il s'agit de l'évaluation finale du projet « Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de Covid-19 dans les régions de Mopti et Gao ». L'évaluation est à entreprendre en accord avec les entités partenaires de ONU Femmes.

De manière spécifique, les principaux objectifs de l'évaluation sont les suivants : - Etablir un bilan du projet en vue d'identifier les points forts et les points faibles de l'intervention en lien avec l'égalité genre et l'autonomisation économique des femmes ; - Dégager des mesures éventuelles à prendre en compte pour assurer une pérennisation des actions et un processus d'autonomisation des femmes de manière durable ; - Identifier et valider les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les innovations allant dans le sens de l'égalité des sexes et des droits humains ; - Emettre des recommandations réalisables relatives à la mise en œuvre de projets similaires.

b. Les structures auxquelles l'évaluation est destinée

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille - Ministère de la Santé et du Développement Social - Bailleurs de fonds - Organisations de la société civile œuvrant en matière de paix, sécurité et participation des femmes - Les partenaires directs de mise en œuvre : Consortium UAVES-NOVA, YA-G-TU - Les bénéficiaires et les acteurs clés dépendamment des activités réalisées (volontaires communautaires, membres des mécanismes de protection, les autorités communales et traditionnelles, les groupements de femmes, les groupements de jeunes) - ONU Femmes.

c. Usage

Les leçons apprises et les informations relatives aux résultats du projet et son impact sur les communautés, en particulier les femmes et les jeunes, apporteront une contribution aux domaines prioritaires de la future programmation, notamment l'élaboration des nouveaux programmes d'implication, de protection, de participation des femmes et des jeunes au renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes et filles. Les conclusions et recommandations de l'évaluation seront utilisées par ONU Femmes pour affiner leurs approches en matière de renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes et filles. Les informations générées par l'évaluation seront utilisées par les différentes parties prenantes pour : - Contribuer à l'élaboration de stratégies efficaces pour le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles pendant toutes les phases du conflit et en temps de paix ; - Renforcer le rôle des femmes et les filles comme des agents du changement ; - Contribuer à la prise en compte des besoins spécifiques et intérêts stratégiques des femmes et filles ; - Assurer la sécurité humaine des femmes et filles en situations de crise et de reconstruction.

d. Objectifs spécifiques

L'évaluation devrait : - Présenter une méthodologie afin de documenter les meilleures pratiques, analyser les défis et les faiblesses pour éclairer les actions futures en ce qui concerne le renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 ; - Evaluer la pertinence, la durabilité et l'impact du projet sur les communautés surtout en matière de droit de l'homme et genre ; - Evaluer l'efficacité et l'efficience organisationnelles dans la mise en œuvre du projet afin de progresser vers une prise en compte de la perspective genre dans les actions de renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 ; - Identifier et valider

les actions innovantes en faveur de la participation et la représentation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de protection et de relèvement économique ; - Identifier les leçons apprises et bonnes pratiques ; Formuler des recommandations réalisables en lien avec le renforcement de la protection et du relèvement économique.

e. Critères et questions de l'évaluation

L'évaluation cherchera à répondre aux questions et sous-questions clés suivantes :

1-Pertinence

La pertinence du projet repose sur la mesure selon laquelle les objectifs envisagés par le projet sont en adéquation avec les problèmes identifiés, les besoins réels et priorités des groupes cibles et bénéficiaires en tenant compte de l'évolution du contexte politique, économique, social, environnemental et institutionnel. A cet effet, les questions suivantes sous-tendent cette analyse : 1. Dans quelle mesure l'appui apporté par le projet était-il (i) adapté aux besoins des populations cibles concernées ? (ii) Quelle était la qualité de la réponse ? (Rapidité et pertinence de la réponse, équilibre entre humanitaire (court terme) et objectifs de développement (moyen et long termes) 2. Est-ce que le choix des activités du projet est lié aux problèmes de genre et de droits humains identifiés dans le contexte programmatique de ce projet ? 3. Est-ce que les cibles identifiées sont les plus pertinentes ? 4. Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et l'émergence d'autres besoins et priorités ? 5. Les activités et les résultats du projet sont-ils compatibles avec les objectifs nationaux et la réalisation de ces objectifs ? 6. La définition du but et des résultats est-elle clairement articulée ? 7. Est-ce que les communautés ont apprécié positivement les actions du projet ?

2. Efficacité

Le critère d'efficacité établit une comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints. L'intérêt étant de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser. A ce titre, les points suivants sont à investiguer : 8. Quels résultats le projet a-t-il permis de réaliser ? Quelles sont les valeurs actuelles des indicateurs de produits du projet ? 9. L'accord de partenariat et la coopération avec les ONGs nationales pour réaliser les objectifs du projet a-t-il facilité l'atteinte des résultats ? A-t-il occasionné des obstacles ? Le système de planification, suivi et rapportage a-t-il fonctionné et contribué à la prise de décision appliquées ? 10. Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non-réalisation des résultats escomptés ? 11. Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ? 12. Dans quelles mesures les ressources et les risques ont-ils été gérés pour atteindre les résultats ? 13. Un système de gestion axé sur les résultats (GAR) a-t-il été établi et mis en œuvre en lien avec le système de GAR ? 14. Quelles sont les retombées de l'intervention- prévues et imprévues, positives et négatives - y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ?

3. Efficience

L'efficience concerne la manière dont les ressources / intrants (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties de façon économe en résultats. C'est un terme économique qui signifie que le projet utilise les ressources les moins coûteuses possibles afin d'atteindre les résultats souhaités. Cela nécessite généralement de comparer des approches alternatives pour atteindre les mêmes résultats et de voir si le processus le plus efficace a été adopté. 15. Dans quelle mesure les mécanismes d'intervention (instruments de financement, cadre réglementaire administratif, personnel, calendrier et procédures) ont-ils favorisé ou entravé la réalisation des résultats du projet ?

16. Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des montants et autres moyens engagés (fonds, compétences, temps ...) ? Le projet a-t-il réalisé systématiquement les économies d'échelles possibles ? 17. Quels mécanismes ont-ils été utilisés par les partenaires de mise en œuvre pour la synergie de leurs actions ? Dans quelle mesure ces mécanismes ont-ils produit des impacts croisés ? 18. Le projet a-t-il utilisé les ressources (financière, humaine, technique) de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ? 19. Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus optimale par rapport aux alternatives ? 20. La théorie de changement du projet était-elle juste ? 21. Les mécanismes de coordination mis en place pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ? 22. Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation optimale des ressources ?

4. La durabilité

Les initiatives de développement (projets/programmes) visent à transférer aux communautés des acquis, des capacités et des attitudes. Les bénéficiaires sont donc appelés à poursuivre la pérennisation des acquis à travers des actions individuelles. Pour cela, il s'agira de répertorier tout ce qui a été fait dans le sens de la continuité du projet à la fin du financement. 23. Dans quelle mesure l'approche d'intervention a-t-elle permis de renforcer les capacités techniques et opérationnelle du Gouvernement, garantissant les résultats attendus du projet ? A-t-elle été inclusive et formative, favorisant l'appropriation par les acteurs concernés la fourniture continue des services ? 24. Dans quelle mesure les capacités des femmes et des jeunes filles ont-elles été renforcées ? 25. Les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires notamment nationales ? 26. Quelle est la probabilité que les avantages du projet soient maintenus sur le long terme après que le projet est terminé. 27. Quels nouveaux acquis le projet a-t-il permis de transférer aux communautés (capacités, attitudes...) ; Quels ont

été les principaux changements de la perception du rôle des femmes dans la prévention et la gestion de conflits ? 28. Quelles sont les nouvelles questions qui ont émergé au niveau des acteurs de mise en œuvre du projet ? Ces acteurs sont-ils en train de trouver par eux-mêmes des réponses/solutions à ces questions ? 29. Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du projet ? 5. Impact L'impact concerne les effets à long terme positifs et négatifs, primaires et secondaires produits par le projet directement ou indirectement. L'évaluation ne sera pas en mesure d'évaluer pleinement l'impact du projet compte tenu de sa période, mais elle répondra à la question suivante, qui permettront d'identifier les effets immédiats du projet, qui détermineront l'impact :

30. Quels sont les effets intentionnels et non intentionnels, positifs et négatifs pendant la durée du projet, particulièrement sur les communautés transfrontalières, les femmes et les jeunes.

6. Egalité des Sexes et Droit de l'Homme

Ce critère est un principe général, mettant l'accent sur la coordination, la cohérence et la responsabilité en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il permet l'examen de la conception, la mise en œuvre de l'intervention, et l'évaluation des résultats de l'intégration de la perspective des droits de l'homme et l'égalité des sexes. 31. La composition de l'équipe de gestion du programme a-t-elle tenu compte de l'équilibre de genre ? 32. Les rapports de suivi du projet montrent-ils clairement les résultats spécifiques sur les femmes et les hommes ? 33. Quels ont été les principaux progrès en faveur de l'intégration des femmes et des jeunes dans les actions de renforcement de la protection et du relèvement économiques ? 34. Quels progrès spécifiques au bénéfice des femmes peut-on mettre en évidence dans le cadre du renforcement de la protection et du relèvement économique ? 35. Quelles ont été les principales initiatives menées par les autorités du Mali pour accompagner les initiatives communautaires de renforcement de la protection

et du relèvement économique des femmes et des filles ; 36. Quelles ont été les principales réalisations des mécanismes locaux de protection ? 37. Quel a été le rôle des femmes affectées par le conflit dans les initiatives communautaires de protection 38. De quelle manière le projet a-t-il contribué à une prise en compte des priorités des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires ? 39. De quelle manière les femmes et les jeunes ont participé dans le système de protection ? 40. De quelle manière les autorités du Mali ont intégré les besoins et intérêts des femmes dans les plans locaux de sécurité et de protection ? 41. Dans quelle mesure les considérations de genre et de droits de l'homme ont-elles été intégrées dans la conception et la mise en œuvre du projet ? 42. Quelles ont été les contraintes ou avantages pour l'implication des femmes et leur leadership dans la protection et le relèvement économique ? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ? 43. La participation et le leadership des femmes dans ce projet leur ont-ils permis l'acquisition et/ou le renforcement de pouvoir décisionnelle et d'auto-promotion ? 44. De quelle façon le projet a-t-il contribué à un changement de perception ou de mentalité sur le rôle des femmes dans la protection et le relèvement économique ? A-t-il contribué à une prise en compte de la perspective genre dans la protection et le relèvement économique 45. Quelle a été la principale valeur ajoutée de ce projet dans un changement de qualité de vie des femmes et des femmes survivantes ? Les questions proposées sont indicatives. Les évaluateurs sélectionnés pourront affiner ces interrogations en étroite consultation avec les principales parties prenantes pour que des réponses appropriées soient apportées à des questions-clés en matière d'évaluation. Sur la base de ces consultations, l'équipe d'évaluation élaborera une matrice d'évaluation qui comprendra les questions clés, les critères d'évaluation, les indicateurs, les sources d'information à utiliser ainsi que les moyens de contre-référence. Compte tenu des conclusions de l'évaluation dans les domaines susmentionnés, l'évaluation devrait fournir des recommandations spécifiques sur les domaines prioritaires à prendre

en compte dans les actions futures concernant le renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes et des filles.

7. Principales leçons apprises

43. Quelles sont les principales leçons apprises du projet – qu'est-ce qui a marché, qu'est-ce qui n'a pas marché et pourquoi ? 44. Quels sont les principaux facteurs qui ont influencé l'atteinte ou la non-atteinte des résultats escomptés ? Quels sont les éléments de succès ou d'échec ?

8. Autres aspects à considérer

Il convient aussi d'évaluer d'autres questions d'évaluation comme la cohérence, la connexité, la couverture, la coordination, l'innovation, y compris des questions telles que l'égalité et la non-discrimination, la participation, l'inclusion, l'autonomisation, la responsabilité et la transformation sociale. La taille du projet à évaluer :

Tableau : Champ d'application de l'évaluation

Champ d'application	- Femmes, Paix et Sécurité - Droits humains - Protection - Relèvement économique.
Moment (Où en est le projet)	Après la fin du projet Septembre 2021- Février 2023
Calendrier considéré	1 ^{er} septembre 2021- 28 février 2023
Champ thématique	1. Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits; 2. Survivantes des violences basées sur le genre
Champ programmatique	Protection et relèvement économique des femmes et droits humains
Limites (connues)	La situation sécuritaire dans les zones d'intervention pourrait limiter l'accès à la population ciblée par l'évaluation
Supervision de l'évaluation	Spécialiste de l'évaluation (ONU Femmes) Coordinateur LEAP et chargé de projet (ONU Femmes) Spécialiste évaluation, Bureau régional (ONU Femmes)

Tous les volets du projet mis en œuvre sont concernés par la présente évaluation. Il s'agit notamment des éléments suivants (résultats visés): - Les autorités locales et les communautés ont des capacités renforcées pour protéger les droits des femmes et filles affectées par les conflits et prévenir les violences basées sur le genre dans un contexte de COVID19 ; - Les femmes et les filles survivantes de VBG ont accès à des services de prise en charge de qualité y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19 ; - Les femmes et les jeunes filles affectées par les conflits ont acquis des compétences et des moyens de production leur permettant de mener des

activités génératrices de revenus afin d'améliorer leur relèvement économique y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19

Période de l'évaluation

L'évaluation est menée à la fin de la mise en œuvre du projet et prévue d'Octobre 2023 à Mars 2024.

Couverture géographique :

Les zones couvertes par le projet sont les 2 communes précédemment citées dans les Cercles d'Ansongo et Bandiagara.



Remise des matériels aux bénéficiaires
© 2023 YAG-TU

1.23 Annexe 2 : Documents consultés

- Cadre de programmation conjointe de la réponse UN au covid-19 au Mali, UN, 2020.
- Document projet, Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de Covid-19 dans les régions de Mopti et Gao, ONU Femmes.
- Groupe de la Banque Africaine de Développement (AfDB), le secteur privé face à la crise sanitaire : impacts de la covid-19 sur les PME au Mali, Septembre 2021.
- [https://www.banquemonddiale.org/fr/country/mali/overview#:~:text=Sa%20forte%20croissance%20d%C3%A9mographique%20\(taux,15%2C9%20%25%20en%202021](https://www.banquemonddiale.org/fr/country/mali/overview#:~:text=Sa%20forte%20croissance%20d%C3%A9mographique%20(taux,15%2C9%20%25%20en%202021)
- <https://www.unocha.org/publications/report/mali/mali-apercu-sur-les-mouvements-de-population-septembre-2023>.
- Institut National de la Statistique, Rapport Mensuel de l'enquête sur l'impact du coronavirus sur les conditions de vie des ménages au Mali, Mars 2021.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019 – 2023).
- Ministère de la Promotion de la femme, de l'Enfant et de la Famille, Stratégie Nationale holistique pour mettre fin aux violences basées sur le genre au Mali (2019- 2030), Septembre 2018, UNFPA, Note de plaidoyer Juin, 2023.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Politique Nationale Genre du Mali, 2011.
- Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Plan d'Actions pour la Prévention et la Réponse à la Maladie à COVID-19 (COVID-19), Mars 2020.
- ONU Femmes, Gestion des Évaluations Sensibles au Genre Manuel d'Évaluation.
- Rapport DTM, avril 2023.
- Rapport final, le secteur privé face à la crise sanitaire : impact de la crise covid-19 sur les PME au Mali, Groupe de la Banque Africaine de Développement, Septembre 2021.
- Rapport Statistique GBVIMS-trimestriel iii juillet-septembre, 2023.
- Système des Nations Unies, Analyse rapide des impacts socio-économiques du COVID-19 au Mali, Mai, 2020.
- Zoumana Z Traoré, Les Maliens approuvent la réponse à la COVID-19 mais s'attendent à plus d'aide aux ménages, Dépêché N°557 d'Afrobarometer, Janvier 2023.

1.24 Annexe 3 : Matrice d'évaluation

Question des critères d'évaluation	Indicateurs	Source	Méthodologie
1. la pertinence du projet : mesure selon laquelle les objectifs envisagés par le projet sont en adéquation avec les problèmes identifiés, les besoins réels et priorités des groupes cibles et bénéficiaires en tenant compte de l'évolution du contexte politique, économique, social, environnemental et institutionnel.			
Adéquation entre objectifs du projet et besoins des bénéficiaires (institutions et structures appuyées)	Niveau d'adéquation entre le projet et les besoins des populations/institutions des zones d'intervention	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
Adéquation entre les objectifs du projet et politiques nationales, le mandat et les orientations de ONU Femmes, de l'UNSDCF	Degré de Cohérence entre le projet et les politiques et stratégies nationales, de ONU Femmes, de UNSDCF, des ODD	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils toujours valables	Niveau d'alignement des objectifs du projet avec les enjeux et défis actuels du pays et des communautés des zones d'intervention du projet	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
Conformité des activités et des produits du projet à sa finalité générale et aux objectifs qui lui ont été assignés	Degré de complémentarité et d'interdépendance entre les activités par rapport aux produits Analyse SMART des indicateurs de produits	Cadre logique, document de projet Note entretien avec équipe du projet et ONU Femmes	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
	Degré de complémentarité et d'interdépendance entre les produits par rapport aux résultats Analyse SMART des indicateurs de résultat	Cadre logique, document de projet Note entretien avec équipe du projet et ONU Femmes	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
	Degré de complémentarité et d'interdépendance entre les résultats par rapport aux objectifs Analyse SMART des indicateurs objectifs	Cadre logique, document de projet Note entretien avec équipe du projet et ONU Femmes Staff managérial : équipe UGP du projet,	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des données

Question des critères d'évaluation	Indicateurs	Source	Méthodologie
Synergie et harmonisation des interventions, et leçons apprises	Degré de synergie d'action et d'harmonisation des autres projets Degré d'analyse et de prise en compte des leçons apprises des projets antérieurs Degré d'implication et de participation des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre du projet	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports évaluations autres projets) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
2. Efficacité			
Degré d'atteinte des objectifs visés du projet	Taux d'exécution des activités Taux d'atteinte des produits Taux d'atteinte des résultats Taux d'atteinte des objectifs	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
Quels sont les principaux facteurs qui ont déterminé la réalisation ou non des objectifs visés ?	Perception des acteurs sur les facteurs qui ont entravé ou facilité l'atteinte des résultats	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
3. Efficience : le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ? Mesure du rapport entre les produits du projet et les ressources mises en œuvre pour les obtenir			
Les activités ont-elles été efficaces par rapport à leur coût ?	– Le rapport entre le taux du d'exécution physique et le taux d'exécution financière des activités – Le taux d'exécution budgétaire – Le taux d'exécution financière	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné), rapport d'audit Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations

Question des critères d'évaluation	Indicateurs	Source	Méthodologie
Les objectifs ont-ils été atteints en temps voulu ?	– Délai de réalisation des objectifs du projet par rapport au délai prévisionnel	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
4. Effets du projet			
Que s'est-il passé à la suite de la mise en œuvre du projet	Proportion de femmes et de jeunes filles qui sont protégées contre BVG Evolution des cas de BVG avant et après le projet Proportion de survivantes des BVG qui sont satisfaits de niveau de prise en charge Proportion des femmes qui tirent des revenus à par les activités génératrices de revenus qu'elles mènent	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre) Enquête	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
Qu'est-ce que le projet a réellement changé pour les bénéficiaires ?	Proportion des bénéficiaires qui estiment que le projet a apporté des changements réels sur la protection, la prévention contre les BVG Les récits sur les changements apportés par le projet Degré d'autonomisation des femmes et des filles bénéficiaires des activités génératrices de revenus Niveau de participation des leaders locaux, des femmes et des filles au dialogue sur la gestion des crises et la reconstruction	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations

Question des critères d'évaluation	Indicateurs	Source	Méthodologie
Combien de personnes ont été touchées ?	– Nombre de personnes touchées et leurs appréciations du changement induit par le projet à leur niveau	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
5. Durabilité			
Dans quelle mesure les résultats positifs du projet vont-ils perdurer à la fin du projet (durabilité) ?	Perception des acteurs sur la durabilité des résultats du projet Nombre de leaders locaux qui continuent menées des actions de sensibilisation, de prévention et de protection des femmes et des filles contre les VBG Nombre de survivantes des BVG qui continuent à bénéficier d'une prise en charge	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
Quels sont les principaux facteurs qui déterminent la viabilité ou la non-viabilité du projet ?	– Voir éléments sous-jacents :	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
Durabilité institutionnelle	Nombre de services locaux décentralisés appuyés par le projet qui continuent à apporter de l'assistance aux femmes et les jeunes après la fin du projet Nombre de plans locaux de développement intégré dans la planification locale des communes Nombre d'ONG et d'organisations communautaires soutenus par le projet et qui continuent à apporter une assistance aux femmes et filles	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations

Question des critères d'évaluation	Indicateurs	Source	Méthodologie
Durabilité Technique	Nombre de mécanisme locaux de d prévention et de protection contre les VBG et de protection des droits des femmes et des filles soutenus par le projet et qui sont toujours fonctionnels. Proportion d'acteurs locaux ayant les capacités renforcées sur les VBG et les droits des femmes et des jeunes Nombre de bénéficiaires des activités génératrices de revenus qui ont une maîtrise technique des activités	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
Durabilité Financière	Nombre de plans d'actions locaux financés et mis en œuvre	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
	Nombre de femmes bénéficiaires qui autofinancent leurs activités génératrices de revenus	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations
Effet/impact socio-politiques	Pourcentage de bénéficiaires qui sont satisfaits des mesures sécuritaires et de protection mises en place Degré de participation des femmes et des filles dans les situations de crise et de reconstruction Nombre de cas de VBG avant et après le projet	Différents Rapports (document projet, documents de politiques et de stratégie, rapports d'études, rapports annuels du projet et rapports des partenaires, Cadre de résultats renseigné) Notes entretiens (Equipe projet, ONU Femmes, Services gouvernementaux, Bénéficiaires directs et indirects, Partenaires de mise en œuvre)	Analyse des documents Entretiens individuels Entretien en groupe Triangulation des informations

1.25 Annexe 4 : Outils de collecte de données

a) GUIDE D'ENTRETIEN EQUIPE DU PROJET / ONU FEMMES

Pertinence/Cohérence

- Les activités et les résultats du projet sont-ils compatibles avec les objectifs des politiques et stratégies de développement au niveau national et sectoriel et local (collectivités), les objectifs stratégiques de ONU Femmes et des engagements internationaux sur femmes paix sécurité, relèvement économique, VBG ?
- La définition du but et des résultats est-elle clairement articulée ?
- En quoi les activités du projet sont-elles liées aux problèmes identifiés dans le contexte des communes d'intervention ?
- En quoi les cibles du projet (femmes et filles affectées par la crise) sont-elles plus pertinentes ?
- En quoi les activités du projet sont-elles pertinentes pour répondre aux préoccupations de participation des femmes, du relèvement économique, de la prise en charge des cas de VBG, de la faible capacité des femmes ?
- En quoi le projet a-t-il été ajusté pour prendre en compte les nouvelles préoccupations des femmes et des filles ?
- Connaissez-vous d'autres projets visant l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et la consolidation de la paix, mis en œuvre par votre organisation ou d'autres organisations dans les zones d'intervention ?
- Si oui, en quoi le présent projet est-il différent des autres projets que vous connaissez ?
- Dans quelle mesure la conception du projet a-t-il tiré profit des leçons apprises des projets antérieurs d'ONU Femmes et comment ses leçons ont été intégrées dans le document de conception du projet ?

- Avez-vous développé des synergies avec d'autres projets au sein d'ONU Femmes et des autres agences du SNU ? Si oui, quels sont les résultats obtenus et la valeur ajoutée de cette collaboration ? Si non pourquoi ?

Efficacité

- Quel est le niveau d'exécution des activités des activités planifiées ?
- Quels sont les résultats du projet les plus importants à votre avis ? De quels résultats êtes-vous le plus fier ? Pourquoi ?
- Voyez-vous des résultats qui n'étaient pas attendus lors de la conception du projet ?
- Voyez-vous des changements dans les attitudes et les comportements des membres des communautés ciblées par le projet ? Si oui, décrire les changements notés ?
- Voyez-vous une contribution du projet à la participation des leaders locaux, des femmes à la lutte contre les VBG, à la protection des femmes, à la prise en charge des femmes et des filles et à leur relèvement économique ?
- En quoi l'accord de partenariat avec les ONG a-t-il fonctionné et contribué aux résultats du projet ?
- Quels sont les facteurs qui ont facilité la mise en œuvre du projet ?
- Quels sont les facteurs qui ont entravé la mise en œuvre du projet ?
- Dans la suite du projet, que souhaiteriez-vous faire différemment ?

Efficiencia

- Pouvez-vous me parler de la structure et de l'approche de gestion et de coordination du projet ?
- Dans quelle mesure les procédures administratives et financières du projet ont-elles facilité la mise en œuvre des activités du Projet ?
- Quels sont les points forts et faibles de l'approche de gestion et de contrôle ?
- Des changements institutionnels dans l'approche de gestion ont-ils été mis en œuvre ?
- Les mécanismes de coordination mis en place pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ?
- Quelle était la conception du système de suivi du projet ? Comment avez-vous utilisé les données de suivi ? Pensez-vous devoir apporter des modifications au système de suivi dans l'avenir ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses du système de suivi-évaluation ?
- Pouvez-vous nous parler de la qualité de la Planification des activités ? Est-elle réalisée à temps ?
- Les ressources financières sont-elles mises à disposition des partenaires dans les délais ?
- Pouvez-vous nous parler de la gestion financière du projet, l'état actuel des dépenses est-il conforme à la mise en œuvre du projet ?
- Y a-t-il des problèmes clés concernant les dépenses du projet et le contrôle financier et la justification ?
- Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet était-elle cohérente avec le plan initial du projet ?
- Avez-vous terminé toutes les activités prévues à temps ? Avez-vous reçu tous les livrables prévus à temps ? Si non, quelles sont les raisons explicatives ?

- Les ressources allouées étaient-elles suffisantes pour atteindre les objectifs du projet ?
- Quels déficits/excédents de dépenses de ressources ont été enregistrés et pourquoi ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses des mécanismes de gestion ?
- Les résultats obtenus sont-ils à la mesure des ressources utilisées ?

Durabilité

- Quelles mesures ont été mises en place pour assurer la pérennité des bénéfices réalisés grâce à cette intervention ?
- Selon vous, dans quelle mesure les partenaires de mise en œuvre ont-ils été engagés et formés tant sur le plan technique que sur le plan opérationnel et de gouvernance pour assurer la continuité et mettre à l'échelle les activités du projet ?
- Dans quelle mesure les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires publiques et communautaires existantes ?
- Est-il probable que les activités promues par le projet continuent une fois que le financement du projet aura pris fin ? Dans l'affirmative, comment ?
- Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises pour la durabilité des résultats obtenus par le projet ?
- Quels sont les défis à relever pour garantir la durabilité des résultats du projet ?
- Le projet a-t-il développé une stratégie de sortie ? Quels sont les éléments de cette stratégie ?

Genre et droits humains et inclusion handicap

- Quel processus a été utilisé pour concevoir le projet ? Quelles considérations ont guidé la conception du projet ?
- Avez-vous prêté attention à l'inclusion des groupes les plus vulnérables (les survivantes de VBG, survivantes des conflits, les déplacées internes, les personnes handicapées) dans les activités du projet ? Si vous l'avez fait, dans quelle mesure ont-ils été impliqués ?
- Pourriez-vous fournir des exemples de la façon dont vous et d'autres membres de l'équipe du projet avez intégré le genre et les considérations relatives aux droits humains dans la mise en œuvre du projet ?
- De quelle manière ce projet a-t-il assuré que les bénéficiaires connaissent, comprennent, jouissent et sont même capables de lutter pour leurs droits humains et les droits des femmes ?
- De quelles manières cette intervention a-t-elle permis aux personnes en position d'autorité de comprendre et de respecter les droits des bénéficiaires ?
- Quels sont les changements notés en matière d'amélioration de prise en charge des survivantes, de protection des femmes et des filles et de relèvement économique ?
- En quoi le renforcement des capacités et du leadership des femmes augmente-t-il leurs chances de jouer pleinement les rôles et responsabilités qui sont les leurs ?
- En quoi l'implication des hommes et des leaders communautaires dans la lutte contre les VBG affecte-t-elle les relations sociales entre les sexes ?
- Quelles ont été les contraintes dans l'exécution des activités de sensibilisation sur les VBG et de participation des femmes à la prise en charge des survivantes et leur protection ?

- Les processus et activités mis en œuvre lors de l'intervention ont-ils été exempts de discrimination ?
- Les personnes handicapées, ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Quelles ont été les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre de ce projet ainsi que les défis à relever ?

Impact

- Quels sont les premiers effets observables sur le terrain ?
- Quels ont été les effets négatifs induits par la mise en œuvre des activités du projet ?
- Comment les communautés perçoivent-elles aujourd'hui la participation de la femme dans le processus de réconciliation ?
- Le projet a-t-il contribué à un changement de perception des groupes armés et des autorités sur le rôle des femmes dans le processus de réconciliation au niveau national et local ?
- En quoi le projet a-t-il amélioré de façon significative la situation économique des femmes ?
- En quoi le projet a-t-il permis un engagement véritable des hommes et des acteurs communautaires dans la lutte contre les VBG ?
- En quoi le projet a-t-il permis une nette diminution des cas de VBG dans les zones d'intervention ?
- En quoi le projet a-t-il permis d'instaurer la cohésion sociale entre les personnes déplacées internes et les communautés d'accueil ?

b) GUIDE D'ENTRETIEN /ACTEURS GOUVERNEMENTAUX

Pertinence

- Les activités et les résultats du projet sont-ils compatibles avec les objectifs nationaux et locaux (collectivités) ?
- Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des femmes et filles affectées par la crise ?
- En quoi les activités du projet donnent-elles des réponses claires aux problèmes des femmes et filles affectées par la crise ?
- En quoi les cibles du projet (femmes et filles affectées par la crise) sont-elles les plus pertinentes ?

Efficacité

- Quels ont été les facteurs favorables à la mise en œuvre des activités du Projet ?
- Quelles ont été les contraintes et les difficultés liées à la mise en œuvre des activités du Projet ?
- En quoi les rapports répondent-ils à vos besoins d'information sur le projet ?
- Veuillez citer les acteurs et PTF intervenant dans les mêmes localités, pour les femmes et filles affectées par la crise.
- Quelles sont les leçons et bonnes pratiques issues de la mise en œuvre du Projet ?

Efficience

- Dans quelle mesure les procédures administratives et financières du projet ont-elles facilité la mise en œuvre des activités du Projet ?
- Dans quelle mesure les procédures administratives et financières du projet ont-elles limité la mise en œuvre des activités du Projet ?
- Comment la synergie des actions s'est-elle opérée dans le cadre du projet ?

- En quoi la synergie des actions au niveau local et national a-t-elle permis de démultiplier les résultats du Projet ?

Effets

- Quels sont les premiers effets observables sur le terrain ?
- Quels ont été les effets négatifs induits par la mise en œuvre des activités du projet ?
- Comment les communautés perçoivent-elles aujourd'hui la participation de la femme dans le processus de réconciliation ?
- Le projet a-t-il contribué à un changement de perception des groupes armés et des autorités sur le rôle des femmes dans le cadre de la réconciliation au niveau national et local ?
- En quoi le projet a-t-il amélioré de façon significative la situation économique des femmes ?
- En quoi le projet a-t-il permis un engagement des hommes et des acteurs communautaires dans la lutte contre les VBG ?
- En quoi le projet a-t-il permis une nette diminution des cas de VBG dans les zones d'intervention ?
- En quoi le projet a-t-il permis d'instaurer la cohésion sociale entre les personnes déplacées internes et les communautés d'accueil ?

Durabilité

- Les résultats et stratégies du projet ont-ils été suffisamment documentés sous forme de leçons apprises et de bonnes pratiques pour la mise à l'échelle ?
- En quoi les femmes et filles se sont-elles approprié les cases de la paix pour maintenir le niveau d'activités après la fin du projet ?

- En quoi les femmes et filles assistées peuvent-elles poursuivre leurs AGR après la fin du Projet?
- Après la fin du projet, qu'est-ce qu'il faut pour maintenir le niveau d'engagement des hommes et des acteurs communautaires dans la lutte contre les VBG ?
- Après la fin du projet, qu'est-ce qu'il faut pour faire fonctionner les groupements avec les crédits rotatifs ?

Egalité des sexes et droits humains

- En quoi le renforcement des capacités et du leadership des femmes augmente-il leurs chances de jouer pleinement les rôles et responsabilités qui sont les leurs dans la société ?
- En quoi l'implication des hommes dans la lutte contre les VBG affecte-t-elle les relations sociales entre les sexes ?
- Quelles ont été les contraintes dans l'exécution des activités de sensibilisation sur les VBG et de participation des femmes à la réconciliation ?
- Les processus et activités mis en œuvre lors de l'intervention ont-ils été exempts de discrimination ?
- Bénéficiaires et les autorités locales
- Quelles activités du Projet ont été mises en œuvre dans votre localité ?
- Les activités du projet sont-elles conformes aux valeurs socioculturelles de votre communauté?
- Dans quelle mesure les activités du Projet sont-elles adaptées aux besoins des femmes et filles affectées par la crise ainsi que des femmes des communautés d'accueil ?
- Que pensez-vous de la question de la participation des femmes à la réconciliation, du relèvement économique, de la prise en charge des cas de VBG et du renforcement des capacités des femmes ?

- Quelles activités du projet étaient les plus importantes pour vous ?
- Quels résultats avez-vous obtenus à travers le projet ? Y a-t-il des changements pour vous, votre structure votre communauté, votre famille ?
- Voyez-vous quelques changements dans la communauté locale ?
- Avez-vous des exemples de cas de succès ou de changements et comment pouvez-vous les décrire ?
- Lesquels de ces changements sont les plus importants ? Pourquoi ?
- Voyez-vous des changements dans la façon dont les gens perçoivent le rôle de la femme et des leaders dans la prise en charge, la prévention, protection des femmes et des filles survivantes des VBG et des conflits, la consolidation
- Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

C) GUIDE D'ENTRETIEN PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

Pertinence

- Peut-on partager sur la façon dont la conception du projet s'aligne sur les missions, objectifs et priorités de (1) votre organisation et (2) les besoins des femmes ?
- En quoi le choix de votre institution est-il pertinent pour prendre en charge la problématique des femmes agricultrices dans la zone ? Quels sont vos points forts et vos points faibles ?
- Quel est votre point de vue sur la stratégie de ciblage des femmes bénéficiant des appuis du projet ? Est-elle clairement définie ? Doit-elle améliorer et comment ?
- Selon vous, les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution

de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet et de votre institution à faire face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ?

- Selon vous, quelles sont les besoins non pris en charge par le projet et qui s'avèrent pertinents pour promouvoir l'autonomisation des femmes dans l'agriculture ?

Efficacité

- Le projet a signé des protocoles avec d'autres partenaires), quels sont les liens développés entre votre institution et les autres partenaires pour améliorer l'efficacité du projet ?
- Existe-t-il des cadres de concertation entre les partenaires ? Si oui, comment appréciez-vous leur niveau de fonctionnement et importance ?
- Quels sont les progrès réalisés dans le cadre de la gouvernance du LEAP AECID Mali REFAN ?
- Quels sont, selon vous, les trois facteurs les plus importants, qui favorisent le succès du projet dans la mise en œuvre de ce pilier et projet de manière globale ?
- Quelles sont les trois plus importants obstacles entravant toujours l'atteinte de ces résultats dans la mise en œuvre de ce pilier et le projet de manière global ?
- Quel a été le rôle joué par votre institution dans l'atteinte de ces résultats ?
- Selon vous, comment les ressources du projet et les risques ont été gérées pour favoriser l'atteinte des résultats ?
- Quels ont été les retombées prévues et non prévues, positives ou non positives générées par le projet au plan social, économique, environnemental, politique ?
- Quels sont selon les principaux changements qui ont découlé du projet et à qui bénéficient-ils réellement ?
- Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises dans l'atteinte des résultats ?

- Quels sont les défis à relever pour l'atteinte des résultats d'ici la fin du projet ?

Efficiences

- Pouvez-vous me parler de la structure et de l'approche de gestion et de coordination du projet ?
- Quels sont les points forts de l'approche de gestion et de contrôle ?
- Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ?
- Quelles sont les faiblesses de l'approche de gestion et de coordination ?
- Des changements dans l'approche de gestion ont-ils été nécessaires jusqu'à présent ?
- Si oui, qu'est-ce qui a changé et pourquoi ?
- Est-ce que des changements ont été apportés et sont-ils efficaces ?
- Pouvez-vous nous parler de la qualité de la Planification des activités ?
- Est-elle réalisée à temps ?
- Les ressources financières sont-elles mises à disposition des partenaires dans les délais ?
- Comment ce processus pourrait-il être amélioré ?
- Pouvez-vous nous parler de la gestion financière du projet, l'état actuel des dépenses est-il conforme à la mise en œuvre du projet ?
- Y a-t-il des problèmes clés concernant les dépenses du projet et le contrôle financier et la justification ?
- Les mesures de surveillance et de contrôle financiers sont-elles appropriées et fonctionnelles pour offrir des rapports clairs sur les dépenses du projet ?

Durabilité

- Selon vous, dans quelle mesure les partenaires de mise en œuvre ont-ils été engagés et formés tant sur le plan technique que sur le plan opérationnel pour assurer la continuité et mettre à l'échelle les activités du projet ?
- Dans quelle mesure les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires publiques et privés ?
- Est-il probable que les activités promues par le projet continuent une fois que le financement du projet aura pris fin ? Dans l'affirmative, comment ?
- Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises pour la durabilité des résultats obtenus par le projet ?
- Quels sont les défis à relever pour garantir la durabilité des résultats du projet ?

Evaluabilité

- Selon vous, les indicateurs du projet sont-ils spécifiques, mesurables, atteignables et réalisable dans le temps afin pour mesurer les progrès et les résultats ?
- Existe-t-il un système de suivi du projet fonctionnelle destiné à collecter et systématiser les informations avec des responsabilités, des sources et une périodicité définie au niveau ONU Femmes et des partenaires de mise en œuvre ?
- Y a-t-il des indicateurs et/ou des valeurs de référence qui nécessitent des informations supplémentaires pour les collecter ? Quel est le coût probable de ces données ?

Genre et droits humains et inclusion handicap

- Dans quelle mesure les principes de genre et de droits humains ont-ils été intégrés dans les objectifs et les processus du projet ?
- Quelles ont été les contraintes ou avantages (par exemple politiques, pratiques, bureaucratiques, etc.) pour le traitement des problèmes de genre et DH lors de la mise en œuvre ? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?
- Les processus et activités mis en œuvre lors de l'intervention ont-ils été exempts de discrimination de la part de toutes les parties prenantes ?
- Les personnes handicapées, ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Y a-t-il des personnes handicapées parmi les bénéficiaires du projet ?
- Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ?

d)GUIDE D'Entretien SURVIVANTES DES VBG (Femmes/filles)

Region	
Commune	
Village	
Noms et Prénoms	
Statut	
Contact	

THEME 1 : CONNAISSANCE SUR LES VBG

- Quelles activités ont été menées par le projet sur les VBG ?
- Quelles appréciations faites-vous de ces activités ?
- Laquelle de ces activités vous avez aimé le plus? et pourquoi ?
- Quels canaux de communications sur les VBG ont été utilisés par le projet ?

THEME 2 : PRISE EN CHARGE DES CAS DE VBG

- Avez-vous bénéficié d'une prise en charge de VBG dans le cadre du projet ?
- Comment cette prise en charge s'est déroulée ? (Chercher à connaître si la prise en charge était médicale, accompagnement psychologique, accompagnement judiciaire etc.) ?
- Lors de cette prise en charge, quels sont les acteurs (agents de l'Etat, leaders communautaires, ONG etc.) qui sont intervenus pour apporter un appui ?
- Quel a été votre niveau de satisfaction ?
- Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez été confrontées ?
- Que doit-on faire pour améliorer la prise en charge des survivants(es) des VBG dans votre localité ?

THEME 3 : MISE EN ŒUVRE DES AGR

- Avez-vous bénéficié d'un appui de la part du projet pour mettre en œuvre les AGR ?
- Si oui, pouvez-vous décrire tout le processus (sélection, formation, mise à disposition du fonds/matériels, argent en espèce, montant bénéficié, exécution des activités etc.) ?
- L'appui était-il individuel ou collectif ?
- Comment la ou les AGR a-t-elle fonctionné ?
- Quelles sont les retombées de votre AGR ? (Sondez les résultants au plan individuel, familial et communautaire) ?
- Quels sont été les points faibles de l'appui du projet en matière des AGR ?
- Avez-vous des suggestions pour les projets futurs concernant la mise en œuvre des AGR ?

e) GUIDE D'ENTRETIEN LEADERS COMMUNAUTAIRES

- Chefs de villages et conseillers
- Imams/prêtres
- Femmes leaders
- Jeunes garçons et filles leaders
- Volontaires communautaires
- Membres des mécanismes de protection locaux

IDENTIFICATION

Region	
Commune	
Village	
Noms et Prénoms de l'enquêté	
Statut de l'enquêté	
Contact	
Noms et Prénoms de l'enquêteur	

THEME 1 : PERTINENCE

- Quelles activités avez-vous été impliqué dans le cadre de ce projet ?
- Comment vous avez été identifié par le consortium UAVES-Nova/YA-G-TU ?
- Que pensez-vous de la pertinence des activités du projet auxquelles vous avez été impliqué ?
- Que pensez-vous de l'approche d'intervention du projet ?

THEME 2 : EFFICACITE

- Quels résultats ont été obtenus par le projet à travers le consortium UAVES-Nova/YAG-TU dans votre communauté en matière de prévention, protection contre les violences basées sur le genre et de relèvement économique des femmes et des filles ?
- Quelles nouvelles connaissances acquises en matière de prévention des violences basées sur le genre, de protection des droits des femmes et des filles, dans le cadre ?
- Quels rôles spécifiques les leaders traditionnels et religieux, les femmes, jeunes ont joué dans la prévention et la prise en charge des VBG ? Qu'en-est-il des autres leaders communautaires ? (Décrivez les forces et les faiblesses)
- Quels changements avez-vous observé dans le cadre de la prévention et de la prise en charge des VBG dans votre communauté suite à l'intervention de ce projet ?
- Quels sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités ?
- Comment vous appréciez le partenariat avec le consortium UAVES-Nova/YA-G-TU ? (Sondez les forces et faiblesses)

THEME 3 : DURABILITE

- Quels sont les dispositions que vous avez mis en place pour continuer la prévention contre les VBG et la protection des femmes et des filles ? Comment cela fonctionne ?
- Dans quelle mesure, vous et les leaders communautaires resteront-ils mobilisés pour prévenir les cas de VBG ainsi que le référencement vers les structures de prise en charge ?
- Quels sont les obstacles qui pourraient freiner la poursuite des activités ?

THEME 4 : IMPACT

- Qu'est-ce que le projet a apporté comme changement (positifs/négatifs) dans la prévention et la prise en charge des cas VBG ?
- Que pensez-vous de la disponibilité des services de prise en charge holistique dans votre localité ? Surtout au moment de la pleine crise de Covid-19 ?
- Selon vous, quelles ont été les retombées de ce projet en matière de relèvement économique des femmes et des filles en situation de Covid-19 ?
- Que pensez-vous des comportements, attitudes et de pratiques des membres de la communauté sur les VBG ? (Décrivez les forces et faiblesses) ?
- Selon vous, quelle a été l'utilité des AGR sur les bénéficiaires, les familles et les communautés ?

THEME 5 : EGALITE DES SEXES ET DROIT DE L'HOMME

- Selon vous, le projet a-t-il permis de réduire la disparité entre hommes et femmes ?
- Pensez-vous que les activités du projet ont ciblé suffisamment les personnes déplacées, retournées et autres groupes vulnérables ?
- En quoi le projet a influencé les perceptions des communautés en matière de VBG ?
- Qu'est ce qui doit être fait pour mieux promouvoir l'égalité des sexes ?

THEME 6 : PRINCIPALES LEÇONS APPRISES

- Qu'est-ce qui a marché durant ce projet ?
- Qu'est-ce qui n'a pas marché et pourquoi ?
- Quelles recommandations formulez-vous ?

1.26 Annexe 5 : Méthodologie

La méthodologie utilisée dans le cadre de la présente évaluation sera mixte (quantitative et qualitative) avec un processus participatif et les questionnaires avec le procédé de collecte de données seront annexés au rapport final. Elle adoptera les méthodes d'une évaluation axée sur le genre. De manière explicite, l'évaluation sera menée en conformité avec les lignes directrices d'évaluation et les normes du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (GNUE), en particulier celles qui prescrivent l'intégration de la perspective des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans l'approche et le processus de l'évaluation. La méthodologie doit prendre en compte les aspects suivants : S'inspirer de la théorie et des méthodologies qui sont appropriés et pertinents pour les femmes et les hommes, qui garantissent la collecte de données désagrégées et comprennent les contraintes et les défis des informateurs. L'équipe de consultants utilisera des méthodes d'évaluation appropriées pour répondre aux questions d'évaluation proposées : Revue de littérature, interview (recensement de la liste des points focaux), visite terrain. Le processus d'évaluation sera pleinement participatif de la phase de planification jusqu'à l'étape du rapport final. Le rapport de conception initial du consultant avec un accent particulier sur la méthodologie sera présenté pour approbation au groupe de gestion et au Groupe de référence de l'évaluation avant le début de la phase de terrain. L'évaluation sera menée conformément aux directives d'évaluation de l'ONU Femmes, aux Normes de l'UNEG (United Nation Evaluation Group) et au Code de conduite des évaluations des Nations Unies. Plus particulièrement, le Bureau d'évaluation indépendant (IEO) d'ONU Femmes a un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes, ou l'entité déclarante de l'UN-SWAP (United Nations System-Wide Action Plan on Gender Equality and the Empowerment of Women). L'équipe de consultants prendra en considération que toute évaluation à ONU Femmes est appréciée chaque

année par rapport à l'UN-SWAP (Indicateur de performance d'évaluation et son tableau de bord connexe). L'équipe d'évaluation pourra consulter le système de notation de qualité sur la prise en compte de l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes basé sur les critères UN-SWAP (United Nations SystemWide Action Plan on Gender Equality and the Empowerment of Women) : <http://www.uneval.org/document/detail/1452>. L'indicateur de performance d'évaluation permet d'apprécier dans quelle mesure le rapport d'évaluation satisfait aux critères suivants :

- Le Genre est intégré dans la portée de l'analyse de l'évaluation et les indicateurs d'évaluation sont conçus de manière à garantir la collecte des données liées à l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes (Gender Equality and Women Empowerment) ;
- Le Genre est intégré dans les critères d'évaluation et des questions d'évaluation incluent spécifiquement la manière dont le Genre a été intégré dans la conception, la planification, la mise en œuvre de l'intervention et les résultats obtenus ;
- La méthodologie, les méthodes et outils répondant au genre, et les techniques d'analyse de données sont sélectionnés ;
- Les conclusions et les recommandations de l'évaluation reflètent une analyse comparative entre les sexes.

L'évaluation sera un processus consultatif, inclusif et participatif avec une forte composante d'apprentissage et d'autonomisation et assurera la participation des femmes et des jeunes, des leaders communautaires. Une attention particulière sera accordée à la représentativité de tous les groupes vulnérables et, en particulier, les groupes de femmes et de jeunes dans la protection cibles. Rédaction du rapport d'évaluation L'équipe d'évaluation s'assurera que le rapport d'évaluation est entièrement analytique.

Ainsi, au-delà de la description des données collectées et fera ressortir :- Des points d'analyses fondés sur des dimensions culturelles, sociétales, organisationnelles, structurelles et techniques qui pourront expliquer les résultats, déclarations ou attitudes ; - La corrélation entre les volets du projet qui pourrait expliquer certains résultats ; - D'autres contributions qui ne sont pas liées directement au projet.

Dans un objectif de transparence, il faut signaler que la méthodologie de cette évaluation finale sera conçue de manière à couvrir tous les volets du projet en accord avec ONU Femmes. De nature participative, elle impliquera toutes les parties prenantes du projet et portera sur tous les volets du projet. Avec des outils conçus pour collecter des données qualitatives et quantitatives, l'équipe de l'évaluation touchera toutes les zones retenues ayant bénéficié du projet.

Administration et processus d'évaluation

Le processus d'évaluation sera dirigé par le Groupe de gestion de l'Évaluation qui fournit l'orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation. Le Gestionnaire des tâches de l'évaluation sera responsable de la supervision quotidienne de l'évaluation pour la production d'un rapport de bonne qualité et en vue de minimiser les risques éventuels, qui pourraient survenir au cours du processus d'évaluation. L'équipe de consultant (e)s chargé de la présente évaluation rendra compte directement au gestionnaire des tâches d'évaluation (Spécialiste de Suivi-évaluation d'ONU Femmes Mali). Les aspects logistiques de l'évaluation (espace de bureau, soutien administratif et de secrétariat, télécommunications, photocopies de la documentation, voyages, ...) ainsi que la conception et la diffusion des outils de collecte de données seront sous la responsabilité des évaluateurs. ONU Femmes Mali prendra en charge directement l'organisation des différents ateliers envisagés au cours du processus d'évaluation (validation, vulgarisation, ...).

Le groupe de gestion de l'évaluation :

Le groupe supervise la gestion de l'évaluation et prend les décisions clés afin de s'assurer de la qualité des différents résultats de l'évaluation. Le Spécialiste Régional de l'Évaluation présidera le groupe de gestion, composé par l'Analyste Suivi Evaluation du bureau régional d'ONU Femmes, le Responsable Suivi Evaluation (gestionnaire de l'évaluation) et le chargé Suivi Evaluation d'ONU Femmes Mali et le(s) responsable(s) du projet au Mali. Le gestionnaire de l'évaluation assurera la gestion journalière du processus et entamera des consultations avec le groupe de gestion concernant les questions clés du projet.

Les contributions des membres du groupe de gestion vont renforcer la qualité et la crédibilité de l'évaluation. Le groupe de gestion est responsable pour l'approbation des livrables.

Le Groupe de référence :

Le groupe de référence est partie intégrante de la structure de gestion de l'évaluation et il est mis en place dans le but de faciliter l'inclusion des parties prenantes dans la conception et la définition du champ de l'évaluation, la contribution sur les différents besoins en informations, la qualité du travail tout au long du processus et la diffusion des résultats de l'évaluation.

Il sera composé des parties prenantes clés, acteurs du projet à évaluer : les gestionnaires du projet, les représentants des donateurs, les représentants du système des Nations Unies, les représentants d'organisations non gouvernementales, les représentants des structures étatiques partenaires, le(s) représentant(e)s des bénéficiaires etc. Le Groupe de Référence consultatif examinera le projet de rapport d'évaluation et fournira des commentaires substantiels pour assurer la qualité et l'intégralité du rapport et participera à la réunion de validation du rapport d'évaluation final.

Dans les six semaines qui suivent l'achèvement de l'évaluation, ONU Femmes Mali a la responsabilité de préparer une réponse de la direction qui aborde les résultats et les recommandations afin d'assurer l'apprentissage futur et d'informer la mise en œuvre des projets pertinents.

Livrable

Le rapport d'évaluation devra être conforme aux critères GERAAS en termes de structure et de contenu ainsi qu'aux standards de qualité d'évaluation sensible au genre. La liste de contrôle de qualité du rapport d'évaluation du GERAAS servira de référence pour s'assurer de la conformité et garantir la qualité des livrables attendus.

1- Rapport de conception initial

L'évaluateur proposera une méthodologie avec une matrice de l'évaluation et des instruments de collecte de données et un plan d'évaluation dans le cadre du rapport de conception initial. Ce dernier précisera la part qui revient à la revue documentaire, à l'observation, aux entrevues et discussions de groupe, sans oublier la participation des parties prenantes concernées. Un plan de travail et un calendrier de mise en œuvre seront également inclus dans le rapport. Le rapport de conception initial sera examiné et approuvé par le groupe de gestion et le groupe de référence de l'évaluation avant sa validation.

2- Présentation des conclusions préliminaires et le pré-rapport

L'évaluateur animera une séance de présentation des résultats préliminaires, à la suite de la phase de collecte et d'analyse préliminaire de donnée. Ainsi, les constatations et tendances générales feront l'objet d'examen et d'échanges avec les membres du groupe de référence. Cette séance permet à ce stade de gagner en informations, commentaires et orientations avant d'approfondir et finaliser l'analyse de données et entamer la rédaction du rapport d'évaluation.

3- Rapport provisoire Il s'agit de la production et la

mise à disposition de la première mouture de rapport complet d'évaluation, comprenant des constats, conclusions et recommandations énumérées selon un ordre de priorités et un lien logique, tout en faisant référence à la méthodologie, à la démarche de collecte et d'analyse de données. Ce rapport sera soumis pour examen et commentaires au groupe de gestion de l'évaluation pour son amélioration au regard du contenu attendu et des critères de qualité. Le rapport provisoire prenant en compte les commentaires formulés sera transmis au Groupe de référence sauf si le groupe de gestion estime qu'il ne remplit pas les conditions de qualité et d'intelligibilité minimales. Dans un deuxième temps, la seconde version améliorée du rapport d'évaluation sera soumise au groupe de gestion pour autoriser la rédaction par l'équipe de consultants de la version finale du rapport d'évaluation.

3- Rapport final d'évaluation

Le Rapport final d'évaluation, rédigé en langue française, sera considéré comme tel lorsqu'il aura pris en compte tous les commentaires reçus du Groupe de gestion et du groupe de Référence. Il devra être conforme à la structure de rapport final d'ONU Femmes et accompagné par les annexes tels que : - Les termes de référence de l'évaluation ; - Les outils de collecte des données (guides d'entretien) ; - Une liste de réunions/consultations auxquelles l'équipe de consultants a assisté ; - Une liste de personnes ou organisations avec lesquelles l'équipe de consultants s'est entretenue ; - Une bibliographie des sources d'information utilisées ; - Toute autre information que l'équipe de consultants jugera utile pourra aussi être ajoutée.

4- Atelier de dissémination du rapport

Un atelier sera organisé avec tous les acteurs du projet en vue de présenter les résultats de l'évaluation. Calendrier indicatif des activités (45 jours prestés valable pour 6 mois

Durée

La présente mission de consultation est d'une durée de 45 jours ouvrable à compter de la signature du contrat et devra aboutir à l'existence physique de certains produits. Cette durée sera étalée sur une période de six mois.

Détails	Activités	Livrables
	Signature du Contrat	Lancement
5 jours après la signature du contrat	Proposition du document méthodologique (Rapport de conception initiale)	Document disponible (Rapport de conception initiale)
5 jours après le rapport final	Rencontre avec les instances de gestion de l'évaluation sur les documents	Feedback et validation
5 jours	Finalisation du document méthodologique	Livrable 1 : Rapport de conception initiale validé par le groupe de gestion (Païement 1 ^{ère} tranche)
10 jours	Phase terrain (collecte de données)	Disponibilité des données brutes
5 jours	Présentation des résultats préliminaires	Présentation PowerPoint des résultats préliminaires
5 jours	Rédaction et soumission du 1 ^{er} DRAFT	Livrable 2 : Rapport provisoire validé par le groupe de gestion (Païement 2 ^{ème} tranche)
5 jours	Rencontre avec les instances de l'évaluation de référence et Feedback	Amendement du 1er DRAFT
5 jours	Finalisation et soumission du rapport final	Livrable 3 : Rapport final validé par le groupe de gestion (Païement 3 ^{ème} tranche)

1.27 Annexe 6 : Niveau d'atteinte des indicateurs du projet par rapport aux cibles

Résultats/objectifs/ produits	Indicateurs	Baseline	Cible	Niveau d'atteinte	Observations
Objectif spécifique 1 : Les droits fondamentaux des femmes et des filles pendant toutes les phases du conflit et en temps de paix sont respectés, protégés et promus et leur sécurité humaine est assurée	Niveau de satisfaction dans les mesures sécuritaires et de protection mises en place.	Pas du tout satisfait	Satisfait	Non collecté	Le projet n'a pas réalisé d'enquête de collecte de données spécifiques concernant cet indicateur. Mais les entretiens menés ont montré un engagement des communautés dans la promotion de la protection des droits des femmes et des filles
Objectif spécifique 2 : Les femmes et les filles sont des agents du changement, leurs besoins spécifiques et intérêts stratégiques sont pris en compte et leur sécurité humaine est assurée en situations de crise et de reconstruction	Niveau et type de participation des femmes et des filles dans les situations de crise et de reconstruction	NA	30%	Non collecté	Le projet n'a pas réalisé d'enquête de collecte de données spécifiques concernant cet indicateur. Cependant, la revue documentaire et les entretiens menés ont montré que les femmes et filles ont été impliqués et ont participé aux actions d'information, de sensibilisation sur les droits des femmes et des filles, la prévention des VBG et la prise en charge des survivantes des VBG
Résultat 1 : Les autorités locales et les communautés ont des capacités renforcées pour protéger les droits des femmes et filles affectées par les conflits et prévenir les violences basées sur le genre dans un contexte de COVID-19	Niveau d'engagement des autorités locales, des leaders traditionnels et religieux et des communautés pour la protection des droits des femmes et filles et la prévention des VBG	NA	Très satisfait	Satisfaisant	Il ressort des enquêtes menées par l'équipe d'évaluation que la plupart des femmes et filles sont satisfaites de l'engagement des autorités locales, des leaders traditionnels et religieux pour la protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG

Résultats/objectifs/ produits	Indicateurs	Baseline	Cible	Niveau d'atteinte	Observations
Produit 1.1: Les autorités locales, les communautés, les femmes et les filles sont sensibilisées et informées sur les droits des femmes et des filles et les violences basées sur le genre	Nombre d'autorités locales, de services techniques et membres des communautés ayant eu une connaissance renforcée sur la prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG) et la protection des droits des femmes et des filles	NA	1200 (600 (YA-G-TU et 600 (UAVES-Nova)	820 dont 220 à Ansongo (154 femmes et 66 hommes) et 600 à Bandiagara (306 femmes et 294 hommes)	L'objectif qui était d'atteindre 1200 personnes en fin de programme n'est pas atteint. Le taux d'atteinte est de 68%. L'insuffisance du budget alloué aux formations et les restrictions de rassemblement pendant la COVID-19 sont des facteurs d'explication de ce résultat
	Niveau de connaissance des communautés, des femmes et filles sur la prévention et la protection des droits des femmes et des filles	Faible	50% (Nova)	50%	Taux de réalisation de 100%
Produit 1.2: Les leaders traditionnels et religieux sont mobilisés en faveur de la protection des femmes et des filles et de la prévention des violences basées sur le genre	Nombre d'autorités locales, leaders traditionnels et religieux ayant participé aux ateliers d'échanges	NA	112(74 YA-G-TU et 38 (UAVES-Nova)	200 à Ansongo (119 femmes et 81 hommes) et 74 à Bandiagara (1 femme et 73 hommes)	Un taux de performance de 179% a été réalisé.
	Nombre de plans d'action locaux formulés pour la prévention des VBG et des droits des femmes et des filles	NA	21 (10 YA-G-TU et 1 UAVES-Nova)	21 plans d'actions dont 200 personnes (80 H et 120 F) ont participé à l'élaboration de ces plans locaux	Un taux de performance de 100% a été réalisé
Résultat 2 : Les femmes et les filles survivantes de VBG ont accès à des services de prise en charge de qualité y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19	Pourcentage de femmes et filles survivantes de VBG ayant accès à des services de prise en charge	NA	(50% Ya-G-Tu)	Indicateur non collecté	Le projet ne dispose pas de base de données de référence sur les survivantes des VBG et celles qui sont prises en charges.

Résultats/objectifs/ produits	Indicateurs	Baseline	Cible	Niveau d'atteinte	Observations
Produit 2.1 : Les prestataires de services ont des capacités renforcées pour assurer une prise en charge holistique des personnes survivantes de VBG y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19	Nombre de prestataires de services ayant les capacités renforcées pour la prise en charge holistique des survivants-es de VBG	NA	200 (YA-G- TU) 1 structure prestataire (UAVES- Nova)	220 agents dont 20 à Ansongo (13 femmes et 7 hommes) et 200 à Bandiagara (106 femmes et 94 hommes)	Un taux performance de 110 a été réalisé
	Niveau de capacité des prestataires de services dans la prise en charge holistique des survivantes de VBG	NA	Satisfait	Indicateur non collecté. Mais il ressort des entretiens que malgré les appuis apportés aux CSCOM et CSREF, ces derniers sont encore déficitaires en ressources humaines spécialisées et en équipements	Le projet ne dispose de données de référence et de données d'enquêtes de satisfactions sur les capacités des services de prises en charges.
Produit 2.2. : Les femmes et les filles ont accès à l'information sur la disponibilité des services de prise en charge holistique des cas de VBG	Nombre de femmes et de filles ayant accès à l'information sur la disponibilité des services de prise en charge holistique des cas de VBG	NA	500 dont (300 pour YA-G-TU et 200 pour Nova)	460 femmes et filles dont 306 à Bandiagara et 154 à Ansongo	Un taux de performance de 92% a été réalisé
	Nombre de survivantes de VBG identifiées et orientées/référées vers les services de prise en charge holistique	NA	50 UAVES- Nova	10 survivants ont été identifiés et référés dans les structures de prise en charge	Les présentateurs socio-culturelles et la peur des représailles par les bourreaux continuent toujours à freiner l'identification, la dénonciation et le réfèrement des survivantes pour leur prise en charge
Résultat 3 : Les femmes et les jeunes filles affectées par les conflits ont acquis des compétences et des moyens de production leur permettant de mener des activités génératrices de revenus afin d'améliorer leur relèvement économique y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19	Nombre de femmes et de jeunes filles affectés par les conflits qui ont acquis des compétences et des moyens de production leur permettant de mener des AGR afin d'améliorer leur relèvement économique.	NA	150 (50 YA- G-TU et 100 UAVES-Nova)	150	Un taux de performance de 100% a été réalisé.

Résultats/objectifs/ produits	Indicateurs	Baseline	Cible	Niveau d'atteinte	Observations
Produit 3.1 : Les femmes et les jeunes filles y compris les membres de groupements et de coopératives ont des capacités renforcées en techniques de production et de gestion d'activité économiques	Nombre de femmes et de jeunes filles qui ont acquis des connaissances techniques et de gestion en matière de gestion des AGR	NA	150 (50 (YA-G-TU et 100 UAVES-Nova)	144 femmes et jeunes filles dont 94 à Ansongo et 50 à Bandiagara	Le taux de performance est 96%
	Niveau d'utilisation des compétences acquises par les femmes et les jeunes filles	NA	NA 40% (Nova)	Les enquêtes menées par l'équipe d'évaluation ont montré plus de la moitié affirme avoir utilisé les compétences acquises	
	Pourcentage de femmes et de jeunes filles ciblées qui exercent une AGR	Au moins 30% (Nova)	Des données d'enquête de référence n'ont pas été collectées par le projet. Mais la 150 femmes et jeunes filles ont bénéficié d'AGR et l'enquête de terrain a montré les 53 bénéficiaires d'AGR rencontrés continuent à exercer leurs activités	100%	NA
Produit 3.2 : Les femmes et de jeunes filles affectés par les conflits qui ont acquis des compétences et des moyens de production leur permettant de mener des AGR afin d'améliorer leur relèvement économique y compris dans un contexte humanitaire et de Covid-19	Nombre de femmes et de jeunes filles qui ont reçu des kits d'AGR	NA	150 (50 pour YA-G-TU et 100 pour UAVES-Nova)	144 femmes et jeunes filles dont 94 à Ansongo et 50 à Bandiagara	Le taux de performance est de 96%
	Nombre de femmes et de jeunes filles ayant reçu un appui financier et technique pour la production et la commercialisation des biens et de services produits par des femmes et des jeunes filles affectées par les conflits	NA	150 (50 pour YA-G-TU et 100 pour UAVES-Nova)	144 femmes et jeunes filles dont 94 à Ansongo et 50 à Bandiagara	Le taux de performance est de 96%

1.28 Annexe 7 : Liste des constatations, conclusions et recommandations

Constats

Pertinence

Constat 1 : Les activités du projet adressent les problèmes de genre, de droits humains et de relèvement économiques auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans le contexte de conflit et de COVID-19. Les appuis apportés en guise de réponse sont en phase avec les besoins des femmes et des filles et sont bien appréciés par celles-ci. Malgré ce contexte, le projet a su apporter une réponse de qualité et pertinente combinant des actions humanitaires et de développement afin de prendre en charge les besoins à court, moyen et long terme.

Constat 2 : Les besoins et problèmes en matière de protection des droits des femmes et des filles, de prévention des VBG, de prise en charge des survivantes et de soutien au relèvement économique identifiés durant la conception du projet sont restés les mêmes pendant la période de mise en œuvre. Mais ces besoins se sont accentués avec l'arrivée massive de nouvelles PDI à Bandiagara et Ansongo, alors que le budget alloué au projet était insuffisant pour les inclure.

Constat 3 : Les objectifs du projet en matière de protection des droits des femmes et de filles, de prévention des VBG et de relèvement économique sont alignés sur les référentiels nationaux et internationaux. Il s'agit du cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREED 2), du plan d'action national sur la résolution 1325 au Mali, de la politique nationale genre du Mali, la note stratégique d'ONU Femmes Mali, le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement au Mali, la stratégie d'action humanitaire Sahel et Lac Tchad de la coopération espagnole, les objectifs de développement durable.

Constat 4 : Le ciblage des femmes et des filles y compris les survivantes des VBG et les PDI est pertinent et a été effectué sur la base d'une approche participative et inclusive en collaboration avec les ONG, les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales et les organisations féminines. Le bien-fondé de ce ciblage s'explique par le fait qu'elles sont les principales victimes des VBG, des violations des droits et de la précarité des conditions de vie dans le contexte du conflit et de COVID-19. Toutefois, l'absence d'études de base spécifique à chaque zone d'intervention au moment de la conception ou au démarrage du projet est une insuffisance dans le ciblage des bénéficiaires. L'évaluation constate que les femmes et filles en situation de handicap et les veuves n'ont pas été ciblées à hauteur de souhait.

Constat 5 : Le Cadre de résultats du projet présente une logique d'intervention interne cohérente et solide. Les résultats et les objectifs attendus ont été clairement énoncés et reflétaient les changements attendus. Toutefois, l'analyse de la robustesse des indicateurs met en évidence certaines insuffisances : les valeurs de référence et cible de certains indicateurs ne sont pas renseignées et systématiquement désagrégées selon l'âge et le statut des bénéficiaires (PDI, survivantes de VBG) quand il est possible. Par ailleurs, le document de conception du projet ne dispose pas d'une théorie du changement et une étude de référence n'a pas été faite.

Efficacité

Constat 6 : La majorité des acteurs rencontrés affirment que le projet a amélioré les connaissances des communautés et des autorités locales sur la protection des droits des femmes et des filles et la prévention des VBG, grâce aux actions d'informations, de sensibilisations et de formations qu'il a mené. Cependant, le projet n'a atteint que 68% de ces cibles en matière d'informations, de sensibilisations et de

formations à cause de l'insuffisance des ressources financières disponibles et des restrictions de rassemblement de personnes liées à la COVID-19.

Constat 7 : Les capacités des services de prise en charge des survivantes des VBG ont été renforcées par la formation de leurs agents et leurs dotations en matériels. En même temps, des hommes et femmes sentinelles ont été sensibilisés sur la disponibilité des services de prise en charge et la dénonciation des cas de VBG, l'identification et le référencement des survivantes. Ces efforts combinés ont contribué à l'amélioration de l'accès des survivantes des VBG à des services de prise en charge de qualité malgré le contexte de conflit et de COVID-19. Cependant, les pesanteurs socio-culturelles constituent toujours un obstacle à la dénonciation et au recours à la chaîne pénale.

Constat 8 : Le projet a amélioré les compétences entrepreneuriales des femmes, des filles, des survivantes des VBG et des PDI et leur accès au financement et aux équipements. Ces appuis leur ont permis de mener des AGR diversifiées de production et de transformation (agricole, agro-alimentaire et artisanale) et de commercialisation. Cependant, elles font face à des contraintes d'accès au crédit, de maîtrise technique, de l'eau et énergétique, de réapprovisionnement en matières premières, de suivi et d'accompagnement.

Constat 9 : Dans le contexte d'insécurité et de COVID-19, le partenariat formel établi avec les ONG locales et la collaboration de celles-ci avec les services techniques déconcentrés et les collectivités locales, ont facilité la mise en œuvre des activités sur le terrain. Les synergies d'actions développées de façon proactives par les ONG locales avec d'autres organisations ont contribué à l'atteinte des résultats. Cependant, l'insuffisance des appuis apportés aux ONG par ONU Femmes, la faible collaboration et de coordination formelle entre les deux ONG partenaires du projet constituent des défis à relever pour la consolidation du partenariat.

Constat 10 : L'ancrage communautaire des ONG partenaires de mise en œuvre, l'inclusion et l'adhésion des communautés locales, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des survivantes des VBG ont constitué des facteurs favorables à la mise en œuvre des activités et à l'atteinte des résultats. En revanche, la mise en œuvre des activités du projet a été entravée par l'insécurité, la COVID-19, la persistance des pesanteurs socio-culturelles, le retard dans la mise à disposition des ressources auprès des ONG locales, l'insuffisance des ressources financières du projet.

Constat 11 : Le système de suivi-évaluation a permis de collecter des données et de fournir de façon régulière les livrables attendus notamment les rapports trimestriels, semestriels et annuels. Cependant, les rapports des partenaires de mise en œuvre sont souvent restés orientés sur les réalisations plutôt que sur les résultats du fait que les ONG locales n'ont pas suffisamment de compétences en suivi-évaluation que le projet a tardivement tenté de combler par des formations. Egalement, certains indicateurs d'effets n'ont pas été systématiquement renseignés, par manque de budget dédiés à des enquêtes annuelles.

Efficiences

Constat 12 : Les ressources du projet ont été allouées et utilisées de façon optimale et économe grâce à la mise en place de mécanismes et de pratiques de gestion administratives, financières et techniques. Cependant, le démarrage des activités sur le terrain a accusé du retard à cause des lenteurs administratives sur le processus sélection des ONG partenaires.

Effets

Constat 13 : Dans le contexte de conflit et de COVID-19, les appuis du projet ont contribué au renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes et des filles, à travers l'engagement et la participative active des communautés dans la prévention des VBG et la protection des droits des femmes, l'amélioration de la prise en charge des

survivantes des VBG et l'amélioration des revenus. De l'avis des bénéficiaires, les VBG ont diminué dans la zone et les AGR appuyés ont contribué à l'amélioration des revenus. Toutefois, des goulots d'étranglement d'ordre socio-culturels, techniques et financiers limitent l'ampleur des effets.

Durabilité

Constat 14 : le projet a mis en œuvre des approches et des activités de renforcement et de soutien aux communautés locales et aux services techniques déconcentrés qui sont de nature à maintenir la durabilité des résultats.

Toutefois, des risques de fragilisation de la durabilité des résultats sont observés. Il s'agit : (i) du manque de ressources pour le financement de la mise en œuvre des plans d'actions locaux pour la poursuite des actions de sensibilisation sur la prévention des VBG, la protection des droits des femmes et des filles (ii) des difficultés d'accès au crédit pour le réapprovisionnement en matières premières par les bénéficiaires des AGR et des contraintes techniques et de commercialisation ; (iii) de la persistance des pesanteurs socio-culturelles et de la recrudescence des conflits qui entravent la dénonciation des VBG et le référencement des survivantes des VBG.

Egalité des sexes et droits humains

Constat 15 : Les principes relatifs à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme ont été largement intégrés dans la conception, le suivi-évaluation et le rapportage du projet. Une proportion non négligeable de femmes est intégrée dans les équipes du projet.

Dans la mise en œuvre du projet, les femmes et les filles ont été dotées de capacités techniques qui ont facilité leur participation active au même titre que les hommes dans la protection de leurs droits et la prévention des VBG, la prise en charge des survivantes de VBG.

Le pouvoir décisionnel et d'autonomisation des femmes et des filles ainsi que la valorisation de leur

image au sein des ménages sont des effets induits par les AGR. Cependant, les inégalités entre les sexes restent un défi au regard des barrières socio-culturelles et économiques.

Conclusions

Pertinence

Conclusion 1 : (Constat 1, 2 et 3) : Le projet est pertinent par rapport aux besoins des femmes et des filles, de leurs communautés et au regard du contexte de conflit et de COVID-19, marqué par des violations des droits des femmes et des filles, des difficultés d'accès et prise en charge des survivantes de VBG et de faibles capacités de générations de revenus. Il est en parfaite adéquation avec les priorités nationales du pays et internationales en matière de protection, de prévention et de relèvement économique, définies le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Gouvernement malien, la politique nationale genre du Mali, le plan d'action national de la résolution 1325 au Mali, la note stratégique d'ONU Femmes Mali, le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement au Mali, la stratégie d'action humanitaire Sahel et Lac Tchad de la coopération espagnole et les objectifs de développement durable.

Conclusion 2 : (Constat 4) : Le ciblage des femmes et des filles y compris les survivantes des VBG et les PDI, ainsi que les hommes et les jeunes pour bénéficier des appuis du projet est pertinent et utile pour renforcer la protection des droits des femmes et des filles, améliorer l'accès aux services de prise en charge des survivantes des VBG et le relèvement économique. Cela démontre l'approche participative adoptée par le projet. Cependant, la réalisation d'une étude de base spécifique à chaque zone d'intervention comme initialement prévue dans le document de conception du projet aurait permis de mieux guider le ciblage des bénéficiaires du fait que les femmes veuves et celles en situation de handicap n'ont pas été touchées, ce qui n'est pas conforme avec le principe de ne laisser personne pour compte.

Conclusion 3 : (Constats 5 et 11) : Le cadre logique du projet présente une bonne cohérence interne entre les objectifs et les résultats, sous tendue par une interdépendance et complémentarité entre les piliers du projet (Protection, Prévention, Prise en charge et Relèvement économique). Les résultats et objectifs sont bien formulés et mettent en évidence les changements transformationnelles que le projet souhaite apportés en faveur de la protection des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG et le relèvement économique dans un contexte de conflit et de COVID-19. Le système de suivi-évaluation a fonctionné et fourni les livrables régulièrement (rapports trimestriels, semestriels et annuels). Cependant, des insuffisances sont notées en termes de cohérence horizontale du Cadre de résultats : certaines valeurs de base et cible des indicateurs ne sont pas définies et collectées. La désagrégation des indicateurs du Cadre de résultats selon l'âge, le statut de PDI, de survivantes des VBG et de handicap n'est pas réalisée lorsqu'il est possible. Une étude de référence n'a pas été réalisée et la théorie du changement n'est pas élaborée. En plus, des manquements ont été notés chez les ONG partenaires en termes de collecte des données de qualité et de reporting axé sur les résultats. A cela s'ajoute l'inexistence de ligne budgétaire dédiée aux enquêtes *Baseline* et périodiques axés sur les indicateurs d'effets

Efficacité

Conclusion 4 : (constats 6, 7, 8, 9 et 10) : Dans le contexte de conflit et de COVID-19 où le projet est intervenu, l'évaluation apprécie positivement l'efficacité du projet au regard des résultats obtenus en matière de renforcement des capacités des communautés pour la prévention et la prise en charge des VBG et la protection des droits des femmes et d'appuis au développement d'AGR. Ces résultats ont été atteints grâce à la participation et à l'engagement des parties prenantes (ONG locale, services techniques déconcentrés, collectivités territoriales, acteurs communautaires dont les femmes, les filles, les chefs religieux et traditionnels

et les jeunes). Toutefois, l'insuffisance du budget alloué au projet, la mise à disposition tardive des fonds auprès des ONG sont des facteurs qui ont rendu difficile l'exécution des activités sur le terrain. Egalement, l'évaluation considère que les contraintes financières et techniques de production agricole, de transformations agro-alimentaires et artisanales combinées avec la persistance des pesanteurs socio-culturelles et l'insécurité ont limitée la maximisation de l'atteinte des résultats.

Efficience

Conclusion 6 (Constat 12) : Globalement, les ressources du projet ont été gérées de manière efficiente, ce qui a permis de réaliser l'ensemble des activités sans dépassement budgétaire et prorogation du projet, contribuant à l'atteinte des résultats. Les approches de faire-faire, le renforcement des capacités des ONG et le suivi rigoureux des dépenses ont contribué à l'optimisation de l'utilisation des ressources. Cependant, dans le contexte d'urgence marqué par le conflit et la COVID-19, le délai consommé dans les procédures administratives de sélection des ONG, de signature des protocoles et de mise à disposition des fonds est long. Cela a retardé le démarrage des activités sur le terrain, provoquant une surcharge de travail des ONG et laissant peu de temps au suivi et à l'accompagnement des bénéficiaires après la mise en œuvre des activités. Les ONG partenaires ont accusé du retard à maîtriser les procédures administratives.

Effets

Conclusion 7 (Constat 13) : Le projet a généré des effets appréciables. La protection des droits des femmes et des filles, la prévention des VBG est renforcée grâce à l'engagement des femmes, des hommes et des jeunes. L'accès aux services et la prise en charge des survivantes de VBG s'est améliorée grâce aux hommes et femmes qui se sont positionnés en sentinelles par rapport à la dénonciation des cas de VBG et au référencement des survivantes des VBG. Par contre, il manque encore une masse critique de femmes, jeunes, hommes et autres acteurs communautaires

sensibilisés, engagés et volontaires pour obtenir un effet important au niveau local et infléchir les comportements et les pesanteurs socioculturelles en matière de VBG et protection des droits des femmes et des filles.

Concernant le relèvement économique, les femmes et les filles y compris des PDI et des survivantes des VBG mènent des AGR qui leurs génèrent des revenus en vue de leur autonomisation mais elles ont besoin d'être accompagnées pour l'accès au financement pour le réapprovisionnement en matière première et le renforcement des équipements mais aussi l'accès aux services d'encadrement et d'appui conseil.

Durabilité

Conclusion 8 (constat 14) : Les conditions de durabilité des résultats obtenus par le projet sont globalement satisfaisantes à court terme. Cependant, les contraintes financières, techniques et socio-culturelles observées constitueront des menaces à la durabilité des résultats dans le moyen et long terme si elles ne sont pas résolues.

Il s'agit (i) du manque de ressources pour le financement de la mise en œuvre des plans d'actions locaux de prévention des VBG, de protection des droits des femmes et des filles (ii) des difficultés d'accès au crédit pour le réapprovisionnement en matières premières et équipements par les bénéficiaires des AGR et les contraintes techniques de production agro-alimentaire et de commercialisation ; (iii) des pesanteurs socio-culturelles et de la recrudescence des conflits qui entravent la prise en charge des survivantes des VBG.

Egalité des sexes et droits humains

Conclusion 9 (constat 15) : Les considérations en matière d'égalité des sexes et de droits humains ont été bien prise en compte par le projet à travers le renforcement des capacités des femmes sur la protection de leurs droits, la prévention des VBG, leur participation active dans la défense de leur droits,

l'amélioration de la prise en charge des survivantes des VBG et l'amélioration des conditions de leur autonomisation économique. Avec l'inclusion des hommes notamment les chefs religieux et coutumiers, les femmes ont reçu un soutien de taille des détenteurs de pouvoirs et mènent ensemble le combat avec eux. Néanmoins, les pesanteurs socio-culturelles et la peur de la marginalisation et des représailles freinent l'élan des femmes pour le recours à la justice en cas de viol. Egalement, les femmes et filles sont peu représentées dans l'équipe de projet malgré la problématique de genre que le projet tente de résoudre.

Recommandations

La formulation des recommandations a été un processus continu et participatif : Le processus de formulation des recommandations a commencé non pas après le traitement et l'analyse des données mais déjà lors de la revue documentaire et la collecte de données sur le terrain.

Le processus a continué sur la durée de l'évaluation. Les premières moutures des recommandations ont été des propositions qui émanent certes de l'équipe de consultants mais aussi des acteurs interrogés. Ces propositions ont été discutées lors des entretiens avec l'équipe projet.

Lorsque la pertinence est confirmée et les preuves réunies, la formulation de la recommandation est faite. Les recommandations ont aussi été passées à la loupe par le comité de gestion de l'évaluation et le groupe de référence à des fins de validation.

Recommandations	Conclusions et Constats	Priorité	Responsabilité
Pertinence			
Recommandation 1 : Prendre en compte la réalisation d'études de base au moment de la conception des nouveaux projets pour améliorer le ciblage des bénéficiaires pour le respect du principe «de ne laisser personne pour compte ».	Conclusion 2 : (Constat 4)- Pertinence (Ciblage)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 2 : Dans le ciblage des bénéficiaires, il est important que les projets mettent en place un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel pour gérer les erreurs d'inclusion et d'exclusion des bénéficiaires	Conclusion 2 : (Constat 4)- Pertinence (Ciblage)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 3 : Pour les projets futurs, il est important d'améliorer l'élaboration des cadres de résultats en respectant la cohérence verticale et horizontale avec des données de base et cibles désagrégées autant que possible selon le genre, pour faciliter la mesure des indicateurs.	Conclusion 3 : (Constat 5 et 11). – Pertinence et efficacité- Cadre de résultats et suivi-évaluation	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 4 : Renforcer les capacités en suivi-évaluation des partenaires de mise en œuvre dans les délais et augmenter le Budget dédié aux activités de suivi-évaluation en priorisant le financement des études <i>Baseline</i> et <i>Endline</i>	Conclusion 3 : (Constat 5 et 11). – Pertinence et efficacité- Cadre de résultats et suivi-évaluation	Priorité : Haute	ONU Femmes
Efficacité, Effets et Durabilité			
Recommandation 5 : Pour les interventions similaires et futures, il est primordial de mobiliser des ressources supplémentaires pour consolider les acquis du projet et faire face aux nouveaux défis	Conclusion 4 – Efficacité (Constats 6, 7, 8, 9, 10)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 6 : Consolider et mettre à l'échelle les interventions de renforcement des capacités d'une masse critique d'acteurs pour une meilleure réponse multi-sectorielle et intégrée au profit de la protection des droits des femmes et des filles et la prévention et la prise charge des VBG ;	Conclusion 4 – Efficacité (Constats 6, 7, 8, 9, 10)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Recommandation 7 : Renforcer le relèvement économique des femmes et des filles en mettant l'accent la diversification de l'accès au financement pour le développement des AGR, le renforcement des compétences sur les techniques de production, de transformation, de gestion financière ainsi que, de la mise en relation avec les structures d'encadrement technique et de financement, pour un appui conseil de proximité	Conclusion 4 – Efficacité (Constats 6, 7, 8, 9, 10)	Priorité : Haute	ONU Femmes

Recommandations	Conclusions et Constats	Priorité	Responsabilité
Efficience			
Recommandation 8 : Pour les projets d'urgence humanitaire, il est nécessaire de : – Accélérer les procédures administratives pour la sélection des partenaires de mise en œuvre et la mise à disposition des fonds pour le démarrage rapide des interventions au profit des bénéficiaires. – Démultiplier le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre sur les procédures administratives et financières d'ONU Femmes et assurer un accompagnement périodique.	Conclusion 6 (Constat 12)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Effets et Durabilité			
Recommandation 9 : Il est primordial de privilégier le financement et la mise d'œuvre de projets structurants de longue durée (au moins 5 ans) afin de garantir l'obtention de résultats avec des effets/ impacts durables pour les bénéficiaires en matière de protection des droits des femmes et des filles, de prévention et de prise en charge des VBG et d'autonomisation économique des femmes,	Conclusion 7 : Effets (Constat 13) Conclusion 8- Durabilité (Constat 14)	Priorité : Haute	ONU Femmes
Egalité des sexes et droits humains			
Recommandation 10 : – Face à la persistance des pesanteurs socio-culturelles et sécuritaire, il est important de renforcer le plaidoyer des parties prenantes au niveau central, régional et local pour une meilleure protection des droits des femmes et des filles, la paix et la sécurité. – Accorder une importance à l'équilibre entre l'homme et la femme dans la répartition des postes au sein des équipes de projets axés sur le genre.	Conclusion 9 (Constat 15)	Priorité : Haute	ONU Femmes Gouvernement du Mali

ONU FEMMES EST L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DÉDIÉE À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET À L'AUTONIMISATION DES FEMMES. UN CHAMPION MONDIAL POUR LES FEMMES ET LES FILLES, ONU FEMMES A ÉTÉ CRÉÉ POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS EN VUE DE RÉPONDRE À LEURS BESOINS DANS LE MONDE ENTIER.

ONU Femmes soutient les Etats membres de l'ONU alors qu'ils établissent des normes mondiales pour parvenir à l'égalité des sexes, et travaille avec les gouvernements et la société civile pour concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour s'assurer que les normes sont effectivement mises en oeuvre et profitent aux femmes et aux filles du monde entier. Cela fonctionne globalement pour rendre la vision des objectifs de développement durable une réalité pour les femmes et filles et pour soutenir la participation égale des femmes dans tous les niveaux de la vie, en se consacrant sur quatre priorités stratégiques : les femmes dirigent, participent dans les systèmes de gouvernance et en bénéficient également ; Les femmes bénéficient de la sécurité des revenus, d'un travail décent et de l'autonomie économique ; Toutes les femmes et les filles vivent une vie dépourvue de toutes formes de violence ; Les femmes et les filles contribuent et ont une plus grande influence dans la construction d'une paix durable et de la résilience, et bénéficient de manière égale de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits et de l'action humanitaire. ONU Femmes coordonne et promeut également le travail du Système des Nations Unies pour faire progresser l'égalité des sexes.



Représentation d'ONU Femmes Mali
Maison Commune des Nations Unies
Badalougou Est
Tél.: (+223) 20 22 21 24

www.unwomen.org
www.facebook.com/unwomen
www.twitter.com/un_women
www.youtube.com/unwomen
www.flickr.com/unwomen